



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Association
Terres de Vie en Lozère

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Terres de vie en Lozère

ENTRE

L'association territoriale Terres de vie en Lozère

Représentée par Laurent SUAU, président, autorisé à l'effet des présentes, suivant délibération en date du 22 novembre 2021,

Ci-après désigné par « l'association Territoriale Terres de vie en Lozère »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Valérie HATSCH, préfète de la Lozère

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

La communauté de communes Cœur de Lozère,

Représentée par M. Laurent SUAU, président,

Ci-après désignée par « La communauté de communes Cœur de Lozère » ;

La communauté de communes du Haut-Allier
Représentée par M. Francis CHABALIER, président,
Ci-après désignée par « La communauté de communes du Haut Allier » ;

La communauté de communes du Mont-Lozère
Représentée par M. Jean DE LESCURE, président,
Ci-après désignée par « La communauté de communes du Mont-Lozère » ;

La communauté de communes de Randon Margeride
Représentée par M. Francis SAINT-LEGER, président,
Ci-après désignée par « La communauté de communes Randon-Margeride » ;

Le département de la Lozère
Représentée par Mme Sophie PANTEL, présidente
Ci-après désigné par le département de la Lozère ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-Région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le C2RTE de l'association Terres de vie en Lozère s'appuie sur son projet de territoire formulé et validé le 22 novembre 2021. Ce contrat est l'occasion de consolider les ambitions du territoire et de mettre en œuvre ses projets structurants. La relance de l'activité économique doit servir les stratégies de développement souhaitées par les élus de l'association Terres de vie en Lozère dans les domaines de l'attractivité démographique, économique, tourisme, urbanisme et transition écologique.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires et notamment rural et de montagne.

Les C2RTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les C2RTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le C2RTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'association Terres de vie en Lozère autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le C2RTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Un territoire créé en 2007 suite à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT). Il est accompagné par l'association Terres de vie en Lozère depuis 2015. Il est situé au Centre Nord-Est du département de la Lozère. Depuis 2017, ce territoire couvre 4 communautés de communes.

Situé au Nord Est de la Région Occitanie, c'est un territoire rural de moyenne montagne, sa population, répartie sur 1 855 km², est de 31 507 habitants (source : INSEE Population municipale 2017).

C'est un territoire rural que traverse la RN88 qui va de Toulouse à Lyon et excentré de l'axe Montpellier Clermont-Ferrand (A75). Un large secteur du territoire est polarisé autour de la ville-centre de Mende, préfecture du département de la Lozère. Mende est le centre administratif, économique, sanitaire et scolaire ; elle constitue une entité attractive forte et reste un lieu d'irrigation essentiel du bassin de vie environnant.

L'association est porteuse de nombreux dispositifs depuis 10 ans (Contrat de Pays, programme Européen LEADER, ATI-FEDER, Natura2000, PAEC, Dispositif accueil et maintien de population,...).

Le territoire de l'association Terre de vie en Lozère et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le C2RTE décline, par orientation stratégique, des axes qui se déclineront en actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le C2RTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

Article 2 – Ambition du territoire

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de ruralité, de relance et de transition écologique pour l'association Terres de vie en Lozère.

Il s'appuie sur le projet de territoire qui est une vision large, stratégique à moyen terme. Il détermine ce qui est souhaité et souhaitable pour le territoire de l'association Terres de vie en Lozère quelle que soit la maîtrise d'ouvrage associée.

Le projet de territoire de l'association Terres de vie en Lozère se décline autour de trois orientations et de neuf axes stratégiques.

Orientation 1 : « ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE ».

Le territoire de l'Association Terres de vie en Lozère est très peu dense et il mise avant tout sur son patrimoine et ses ressources naturelles.

La question de la transition écologique est très liée aux enjeux de développement, d'attractivité, et de cohésion sociale. Ce thème de la transition écologique fait partie des attentes citoyennes exprimées lors de la concertation menée en 2021 dans le cadre de l'élaboration du C2RTE.

Pour autant, le défi principal consiste parfois à concilier les paradoxes liés à la transition écologique et à l'attractivité sur le territoire Terres de vie en Lozère.

Ces quelques paradoxes ont amené les élus au constat suivant : la transition écologique a besoin d'être accompagnée, non seulement d'un point de vue technique, mais aussi (et surtout) d'un point de vue sociétal et culturel.

Par ailleurs, des thèmes forts émergent du projet de territoire travaillé dans le cadre du C2RTE.

- **Le thème de l'eau** qui aborde plusieurs problématiques : la qualité des réseaux, l'accès à l'eau en période estivale (avec des conflits entre plusieurs usages : particuliers, agricoles, autres activités économiques).
- **Le thème des mobilités durables** : il est nécessaire sur ce territoire de travailler des solutions de mobilités à 360° pour plusieurs publics (habitants, actifs, touristes, jeunes).
- **Le thème de la valorisation économique des ressources naturelles** (exemple : le bois, l'eau, les plantes, la pierre). Cette valorisation peut, selon les cas, prendre plusieurs formes : énergies renouvelables, valorisation touristique, valorisation en première, voire deuxième transformation.
- **Le thème de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité.**

Notons que ces thèmes ont tous un point commun : la relation entre les habitants et la nature qui les entoure.

Orientation 2 : « IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS »

La stimulation de l'entrepreneuriat est un enjeu local fort, car la baisse de l'emploi public est marquée, dans un territoire où jusqu'ici, il était 1,8 fois plus élevé que dans le reste de la Région. La création, le développement et la transmission des entreprises privées sont devenus une nécessité pour compenser cette situation. Trois types d'activités sont notamment à conforter :

- Les activités productives « exportatrices » (ayant des marchés en dehors du territoire)
- Les activités liées au tourisme (qui tirent aussi des recettes venant de l'extérieur, en captant des publics qui séjournent et dépensent sur le territoire)
- Les activités de services qui rayonnent au-delà du territoire, comme les activités de conseil, de communication, d'ingénierie, du numérique.

Au-delà de l'accompagnement de projets, la stimulation de l'entrepreneuriat est à renforcer pour impulser des dynamiques nouvelles.

Les élus, tout comme les habitants interrogés en 2021 lors de la concertation ont unanimement mis l'accent sur le mode de développement souhaité du territoire : il est attendu un développement respectueux du cadre naturel et environnemental, principal vecteur d'attractivité du territoire.

Aussi, cette orientation ne se limite pas au soutien « classique » aux porteurs de projets économiques. Elle vise à impulser et soutenir des projets « multi-impacts », c'est-à-dire :

- A fort impact économique, en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée, de structuration de filière.
- A fort impact environnemental : qu'il s'agisse de valoriser durablement des ressources locales, ou encore de fortement limiter, voire d'éviter tout impact environnemental négatif lié à un projet économique
- A fort impact social, ce qui peut se traduire de plusieurs manières. D'une part, en favorisant des projets inclusifs, faisant participer des publics parfois éloignés de l'emploi, mettant les usagers au cœur des projets. D'autre part, en soutenant des activités ayant un fort impact sur la cohésion sociale (secteur associatif, culturel, sportif, handicap, services aux populations etc.. Le soutien aux modes de travail plus coopératifs, comme l'économie sociale et solidaire, peut aussi s'entendre pour favoriser l'impact social d'un projet.

Orientation 3 : « ETRE ATTRACTIF VIA UN TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL, SOLIDAIRE ET INNOVANT »

Le territoire à caractère rural est composé d'un maillage de petits bourgs. Il a besoin de reconquérir son espace en le modernisant, en diversifiant et qualifiant son offre afin de l'adapter aux nouvelles populations et aux mutations sociétales, tout en gardant un lien avec les pratiques et l'économie traditionnelle.

Un enjeu fort consiste à préserver et consolider une armature territoriale adaptée à la faible densité du territoire. Cela passe par l'appui aux villes de Mende et Langogne, mais aussi, aux nombreux bourgs jouant un rôle de petites centralités. Cet appui concerne à minima le maintien des offres et équipements en place, mais doit aller vers une dynamisation et une animation (économie, sociale, culturelle) de ces espaces de vie.

L'armature territoriale ne peut fonctionner qu'en travaillant sur les liens entre les différentes polarités, ce qui pose la question du développement des infrastructures majeures de transport du territoire (routières comme ferroviaires). Ces infrastructures servent autant à irriguer le territoire à l'intérieur de ses frontières, qu'à l'ouvrir sur l'extérieur.

L'attractivité d'un territoire rural comme Terres de vie en Lozère passe aussi par le renforcement de l'offre de services avec de nombreux défis à relever :

- Autour de la santé : favoriser les reprises, attirer de nouveaux professionnels de santé, développer de nouveaux pôles médicaux, offrir des solutions digitales d'accès aux soins.
- Autour du développement et de l'innovation dans l'offre de services publics : pôles de services ruraux, solutions digitales, offre d'éducation, offres en direction de publics cibles (jeunes, seniors, intergénérationnel).
- Autour de la digitalisation du territoire : en effet, si les équipements se sont largement améliorés en matière d'accès (fibre, 4G), il est nécessaire de travailler sur des thèmes forts comme la médiation numérique, les e-services, la montée en compétence des entreprises et des habitants du territoire.
- Autour des services liés à l'emploi : qu'il s'agisse de formation, d'insertion, d'orientation, de développement de nouvelles compétences, une offre territoriale est à renforcer, et pourrait s'adresser à différents publics : entreprises, scolaires, jeunes actifs, demandeurs d'emploi, organismes de formation. Ici, l'enjeu de la coordination, mais aussi de l'anticipation des mutations (nouveaux métiers, conditions de travail) est important pour éviter au territoire de décrocher et de perdre en attractivité.

Par ailleurs, la Lozère développe depuis plusieurs années un programme d'attractivité (Lozère nouvelle vie) associant de nombreux acteurs territoriaux, dont les EPCI et l'association Lozère Terre de vie. Cette politique servicielle est à poursuivre, et devra être complétée par un travail sur la promotion du territoire, en mettant en avant les opportunités professionnelles offertes sur le territoire.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Les orientations et mesures prioritaires définies au présent C2RTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 22 novembre 2021 :

- **Orientation 1** : Accompagner un territoire en pleine transition écologique dans un environnement durable.
- **Orientation 2** : Impulser et soutenir des projets entrepreneuriaux multi-impacts
- **Orientation 3** : Être attractif via un territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

Les orientations stratégiques se déclinent en plusieurs axes décrits dans le tableau joint en annexe II. Elles donnent lieu à des fiches descriptives, jointes en annexe III. Ces fiches dites « mesure » comprennent le contexte général, des objectifs, les bénéficiaires potentiels, des actions envisagées non exhaustives et des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution du contenu de ces fiches « mesure » en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Il détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relevait du diagnostic du territoire. Ces différentes contractualisations sont mentionnées dans le protocole d'engagement signé le 9 juillet 2021.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du C2RTE, et être intégrés progressivement dans le C2RTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des mesures

Les orientations du C2RTE sont décrites dans des fiches « mesures » et des fiches « actions » en annexe IV.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-mesures » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux C2RTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent notamment :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent C2RTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier aux autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières qui seraient indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le C2RTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique» (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration au contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche « action/projets », et prêts à démarrer.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats existants n'ont pas vocation à être coordonnés dès la signature du C2RTE ; ils pourront être intégrés au cours de sa mise en œuvre.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentation, projets communs, mutualisation de ressources, action d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires verra son contenu défini au fil de l'eau selon les thématiques du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et des investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du C2RTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du C2RTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des orientations et mesures inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

A ce stade, les financements ne figurent pas au niveau des fiches mesures qui restent au stade d'une description globale de la mesure; ils figureront au niveau des fiches « projet » élaborées lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Pour les cas où des montants seraient mentionnés, ils sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations du C2RTE sont ceux de la DSIL, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le C2RTE, des opérateurs partenaires notamment l'ADEME, l'Agence de l'eau, l'ANAH...

6.2. L'association Terres de vie en Lozère

En signant ce contrat de ruralité, de relance et de transition écologique, l'association Terres de vie en Lozère assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

L'association Terres de vie en Lozère s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du C2RTE qui sera responsable d'animer la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il contribuera par son action à faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

L'association Terres de vie en Lozère s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le C2RTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du C2RTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du C2RTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du C2RTE, ainsi qu'à son évaluation.

L'association Terres de vie en Lozère s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au C2RTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'Etat s'engage à travers ses services, et établissements à la mise en œuvre du C2RTE et son évaluation.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du C2RTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du C2RTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le C2RTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du C2RTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, la santé, la culture, les équipements sportifs.... ;
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le C2RTE a vocation à être la déclinaison territoriale ;
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux et des collectivités territoriales (DETR, DSIL, FNADT).

La maquette synthétisera annuellement :

- Les crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Les crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du C2RTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du C2RTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du C2RTE.

Les modalités concrètes de la gouvernance des différents dispositifs de contractualisation existants seront précisées dans le contrat de plan Etat région (CPER) 2021-2027, en cours de finalisation. L'objectif est de parvenir à une simplification tout en veillant à la mise en place d'une comitologie efficace et cohérente.

Cette gouvernance s'articule autour du comité de pilotage et du comité technique.

7.1 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par la préfète et le président de l'association territoriale Terres de vie en Lozère ou son représentant.

Il est composé d'un représentant de l'État, d'un représentant de l'association territoriale, d'un représentant des quatre communautés de communes composant l'association territoriale, ainsi que d'un représentant du conseil régional et du conseil départemental.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du C2RTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis ;
- Valide les fiches-actions lorsque le projet sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus ;
- Examiner l'avancement et la programmation des mesures ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du C2RTE en termes d'orientations et de mesures (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives (modifications ou compléments à apporter au contrat).

7.2 – Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'association Terres de vie en Lozère.

Il est composé des représentants des quatre communautés de communes qui composent l'association territoriale et des représentants de la région et du département.

Il est chargé du suivi et de l'avancement technique et financier du C2RTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des mesures prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des dispositions visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du C2RTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches mesures et fiches projets.

7.3 – L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le C2RTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du C2RTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du C2RTE

Un tableau de bord de suivi du C2RTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations, mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du C2RTE, orientations, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des C2RTE.

Article 9 - Résultats attendus du C2RTE

Les résultats du C2RTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche mesure jointe en annexe III.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche mesure. Ils seront suivis par le comité technique et soumis au comité de pilotage.

Si la liste des mesures arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles mesures, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du C2RTE.

Chaque fiche « mesures » se déclinera au cours de la mise en œuvre du contrat en autant de fiches projets détaillées que de projets correspondant à la mesure seront projetés.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du C2RTE

L'entrée en vigueur du C2RTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du C2RTE

Le C2RTE est évolutif. Le corps du C2RTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du C2RTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre, des orientations comme du nombre de mesures.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du C2RTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes, tribunal territorialement compétent.

Signé à Mende le

29 DEC. 2021

La préfète


Valérie HATSCH

Le président de l'association territoriale Terres de vie
en Lozère


Laurent SUAU

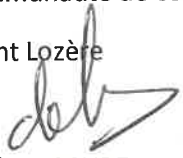
En présence du :

Le président de la communauté de communes du
Coeur de Lozère


Laurent SUAU

Président de la communauté de communes

Mont Lozère


Jean de LESCURE

Président de la communauté de communes du Haut
Allier


Francis CHABALLIER

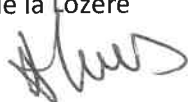
Président de la communauté de communes

Randon Margeride


Francis SAINT-LEGER

La présidente du Conseil départemental

de la Lozère


Sophie PANTEL

Sommaire des annexes

Annexe I - Diagnostic du territoire

Annexe II – Les orientations du projet

Annexe III – Fiches « mesures »

Annexe IV – Tableaux des financements Etat 2021 aux communes et communautés de communes

Annexe V - compte rendu des concertations avec le public

ANNEXE III

Fiches mesures du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique

3 Orientations /19 fiches mesures

1- ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Fiche mesure 1-1-1 : Favoriser la mise en œuvre de politique d'urbanisme. Soutenir le développement de formes urbaines innovantes

Fiche mesure 1-1-2 : Prévenir les risques naturels pour faire face au changement climatique -Développer l'éducation à l'environnement

Fiche mesure 1-1-3 : Favoriser la transition énergétique, soutenir les créations d'infrastructures et les actions autour de la mobilité pour renforcer l'accessibilité au territoire, à ses activités et à ses services

Fiche mesure 1-1-4 : Soutenir les projets d'économie circulaire

Fiche mesure 1-2-1 : Appuyer les politiques globales autour de l'eau alliant préservation et qualité de la ressource

Fiche mesure 1-2-2 : Favoriser les projets autour des lacs et des rivières qui développent une approche globale de valorisation économique, sociale et environnementale

Fiche mesure 1-2-3 : Soutenir la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables.

Fiche mesure 1-2-4 : Soutenir les projets valorisant le patrimoine naturel et la biodiversité - Soutenir une gestion durable de la forêt compatible avec le développement des filières de production liées au bois

2 – IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS

Fiche mesure 2-3-1 : Développer des projets à triple impacts (économique, social et environnemental) sur la filière des matériaux de construction dont la filière bois. Accompagner la mise en place des filières agricoles locales et la structuration de circuits courts.

Soutenir les projets en faveur de l'agro-pastoralisme.

Fiche mesure 2-4-1 : Appuyer l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins des entreprises du territoire. Venir en appui aux projets de requalification et de reconversion des friches artisanales et industrielles

Fiche mesure 2-4-2 : Favoriser l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprises. Stimuler la reprise et la transmission des entreprises artisanales par des programmes de soutien collectif, soutenir le commerce de proximité Aider les entrepreneurs en cœur de village en agissant sur l'immobilier d'entreprise

Fiche mesure 2-5-1 : Soutenir les projets développant un tourisme innovant, dans son offre et sa structuration, s'appuyant sur son capital « nature », en diversifiant son offre vers un tourisme 4 saisons.

3 – ETRE ATTRACTIF VIA UN TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL, SOLIDAIRE ET INNOVANT

Fiche mesure 3-6-1 : Accompagner et soutenir les projets de revitalisation des cœurs de villes et de villages dans le cadre d'un projet global en s'appuyant sur des outils de maîtrise foncière, en requalifiant les espaces urbains et en mettant en œuvre des programmes autour de l'habitat

Fiche mesure 3-6-2 : Accompagner la dynamique en faveur de l'amélioration de l'accessibilité du territoire en particulier le routier et le ferroviaire

Fiche mesure 3-7-1 : Soutenir dans un objectif de cohésion sociale, les projets d'équipements intergénérationnels -Soutenir l'offre d'accueil à destination de la jeunesse

Fiche mesure 3-7-2 : Appui au maintien et à la création de service de proximité notamment les services à la population

Fiche mesure 3-8-1 : Appui au maintien et au développement de l'offre de santé et d'accès aux soins adaptés à un territoire peu dense.

Fiche mesure 3-8-2 : Développer l'image du territoire en renforçant son capital « nature » et en développant son attractivité par une politique d'accueil dynamique

Fiche mesure 3-9-1 : Structurer le territoire autour de nouveaux besoins numériques au service des liens-Renforcer les actions de médiation numérique - Soutien aux projets collectifs d'adaptation des entreprises traditionnelles et filières aux nouveaux usages numériques



TERRE D'AVANCE
Construisons demain

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE **DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE***

Territoire Bénéficiaire



Association
Terres de Vie en Lozère

* Contrat de Relance et de Transition Ecologique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA **COHÉSION**
DES **TERRITOIRES**

Client :

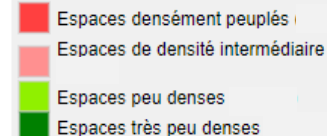
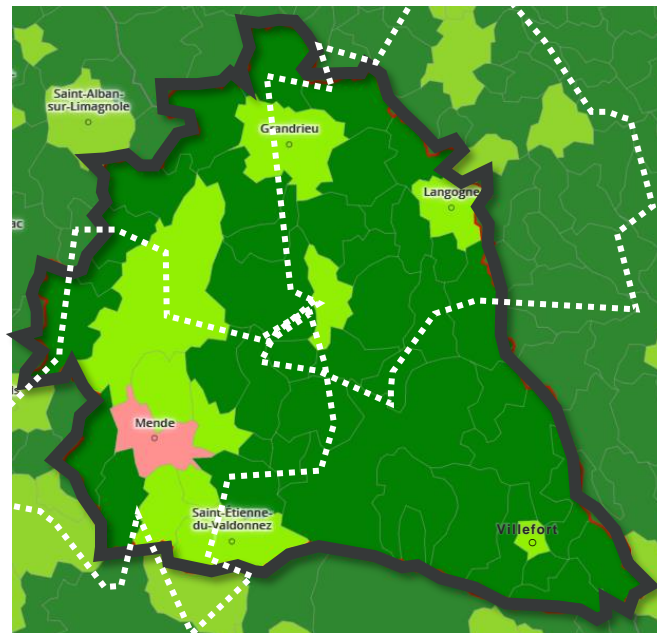
Juin 2021

m.albouy@terredavance.com

TERRITOIRE DU CRTE

De faibles densités et deux pôles principaux

Densité de population par commune et isochrones à 30 minutes de Langogne et de Mende



⋯ Courbes isochrone à 30 minute de route depuis Mende et Langogne

Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020, Géoportail (isochrone)

- Le territoire se compose de :
 - 79,2% d'espaces très peu denses
 - 18,9% d'espaces peu denses
- Un large secteur du territoire est polarisé autour de la ville-centre de Mende, préfecture, centre administratif, économique, sanitaire et scolaire du département.
- Langogne joue également un rôle de polarité intermédiaire, quand Villefort et Grandrieu peuvent être qualifiés de pôles de proximité.
- **47 % de la population des habitants du territoire résident à Mende ou à Langogne.**
- Le Nord-Ouest et le Sud Ouest du territoire sont plus éloignés de l'axe Mende-Langogne et se caractérisent par une de faibles densités d'habitants au km².

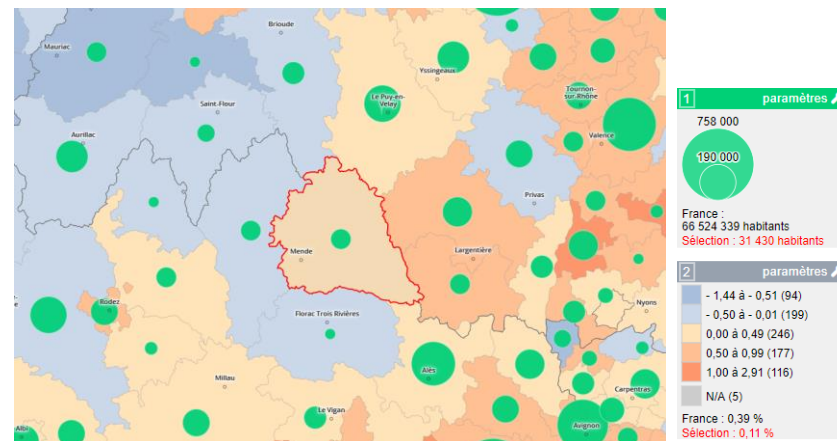
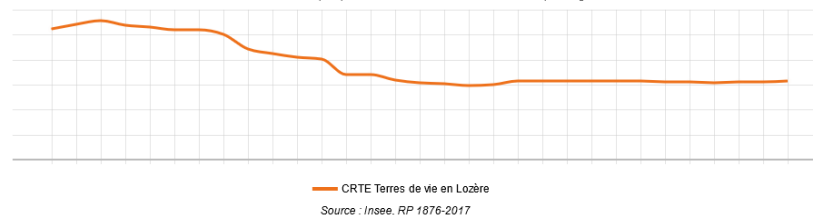
VOTRE TERRITOIRE

Evolution Démographique

Depuis 1968, la population du territoire a connu cinq périodes distinctes :

- **Période 1 – 1968/1982 : Un ralentissement de la baisse de la population :** l'exode rural, encore massif, et une population vieillissante sont tout de même compensés par l'arrivée de néo-ruraux 1ère génération d'après 68.
- **Période 2 – 1982/1990 : Une accentuation de la diminution de la population.** une partie de la population locale quitte le territoire sans être renouvelée par de nouvelles populations.
- **Période 3 – 1990/1999: Une hausse de la population.** Cette hausse est due à l'augmentation du solde apparent des entrées sorties puisque dans le même temps, le solde naturel devient négatif. L'exode rural perd de l'ampleur, la population du territoire vieillit toujours mais ce vieillissement est totalement compensé par l'arrivée de nouvelles populations, le territoire devient attractif.
- **Période 4 – 1999/2009 : La hausse de la population se poursuit.** Le solde naturel se redresse progressivement et l'attractivité du territoire perdure, bien que l'on doive noter de fortes disparités entre communes.
- **Période 5 - 2009 à aujourd'hui:** La croissance a tendance à se ralentir à partir de 2009, voir se stabiliser avec aujourd'hui une tendance à la reprise depuis 2015.

La population de 1876 à nos jours
Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Sur les 3 périmètres CRTE de la Lozère, celui de "Terre de vie" est le seul à conserver une dynamique positive démographique, même si elle est très légère.

COHÉSION SOCIALE

FAVORISER LA
COHÉSION SOCIALE

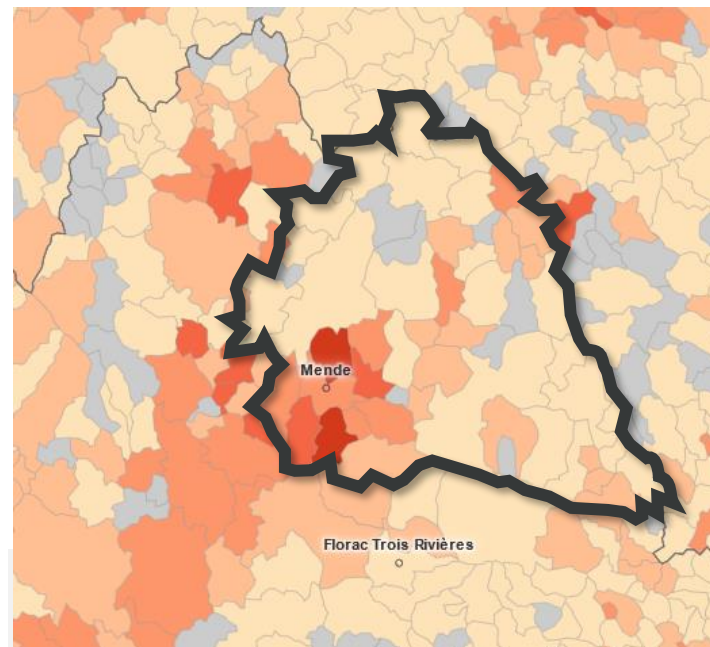


COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

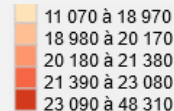
Revenus, pauvreté

- Le territoire affiche une grande disparités de revenus.
 - Le secteur de Mende et ses communes périphériques affiche des indicateurs des médianes de revenus bien supérieurs au reste du territoire, et équivalents aux moyennes nationales (entre 20 000 et 21 000 € / an / UC selon les communes)
 - Autour de Langogne , les médiane oscillent entre 19 000 et 20 000 € / an / UC. Les secteurs Nord Ouest et Sud Ouest du périmètre ont des revenus médians bien plus faibles.
- Sur le périmètre du CRTE, on comptabilise 402 allocataires du RSA en 2019.
- Les taux de pauvretés ne sont connus que sur Mende (12%) et Langogne (17%). La moyenne régionale est de 17%. Ce % exprime le nombre de personnes gagnant moins de 60% du revenu médian.

Médiane de revenu disponible par unité de consommation



Légende : revenus annuels en € / unité de consommation



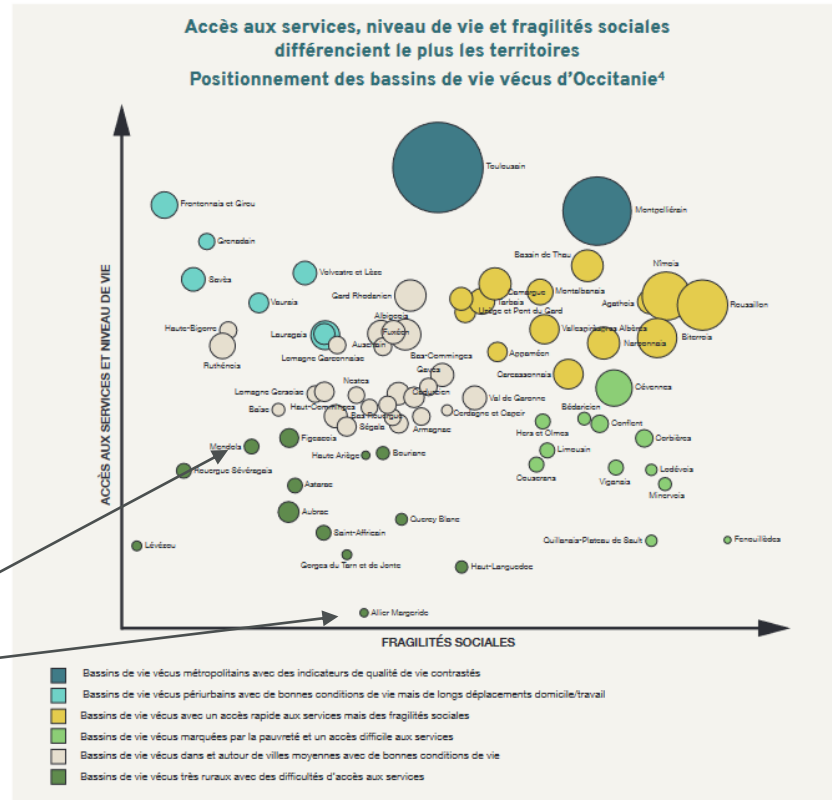
Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020,

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Fragilités sociales, accès aux services et niveaux de vie

- Les deux bassins analysés "Mendois" et "Allier Margeride" sont classés dans une catégorie bassins "très ruraux avec des difficultés d'accès aux services". Ainsi :
 - Les fragilités sociales restent contenues, à l'inverse des territoires plus métropolitains, urbains
 - Le niveau d'accès aux services et le niveau de vie sont par contre plus faibles. Si le secteur Mendois conserve une position "moyenne" sur cet axe, le secteur de la Margeride apparait comme très fragilisé.

Bassin de vie Mendois
Bassin de vie Allier Margeride

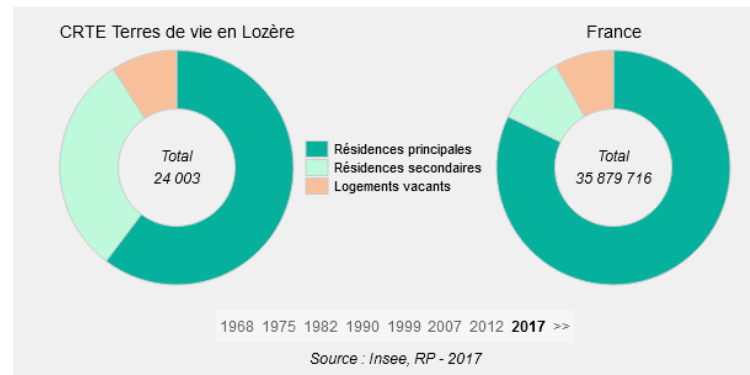


Source : REGARDS STATISTIQUES SUR LES DIMENSIONS DU BIEN-ÊTRE EN OCCITANIE – Région Occitanie - 2018

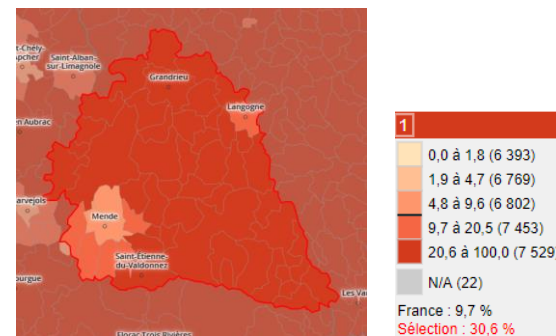
COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Habitat/logement social

- On dénombre sur le territoire 24 003 logements en 2017 dont 60,3% de résidences principales, et 30,6% de résidences secondaires. 9,1% des logements sont vacants.
- Les résidences secondaires sont très nombreuses sur le territoire, ce qui explique la forte augmentation de population en période estivale. Cependant, leur évolution (2012-2017) reste désormais faible (+0,06% / an)
- 63% des occupants de logement sont propriétaires, 9,4% sont locataire sociaux et 27,1% dont locataires du parc privé. (nb : en France, 15,1% des logements sont sociaux).
- Le rythme de construction de logement est modéré (2,8 pour 1000 habitants contre 4,5 en France). Cependant, la taille moyenne des logements commencés, 101,6 m² est supérieure de loin à la moyenne nationale (81,2 m²).



Part des résidences secondaires (%) 2017

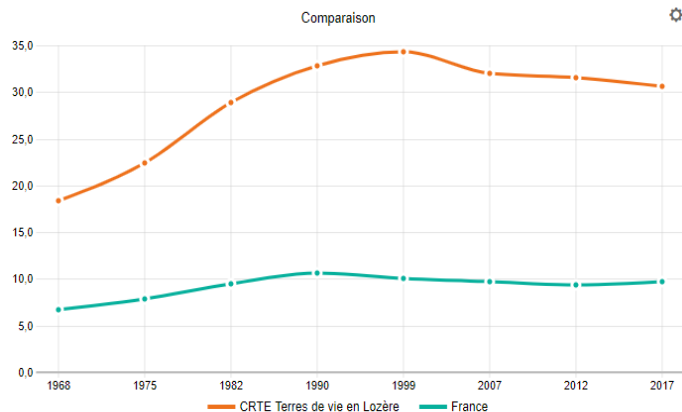


Source : Observatoire des Territoires, traitement Terre d'Avance

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

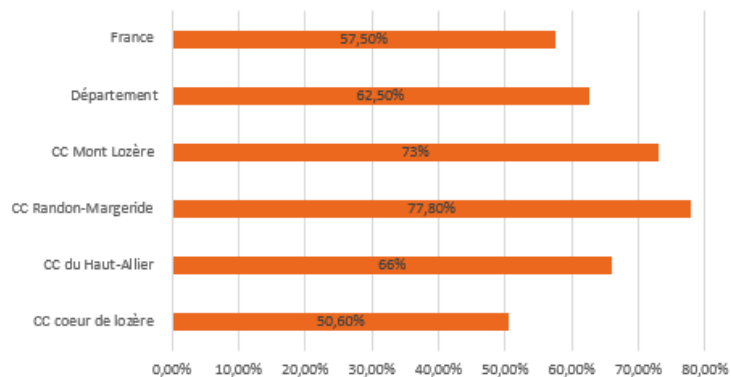
Habitat/logement social

Evolution de la Part des résidences secondaires



- La part des résidences secondaires a considérablement augmentée jusqu'aux années 2000
- Elle a ensuite connu un ralentissement et un léger déclin jusqu'en 2017
- A plus de 30%, Elle demeure nettement supérieure que la moyenne nationale autour de 10%
- D'une part les résidents secondaires font vivre le territoire pendant les saisons, d'autre part, ils coutent de l'argent aux collectivités, notamment sur l'eau

Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en % CRTE Terre de vie en Lozère



Source Observatoire des Territoires, Traitement TA

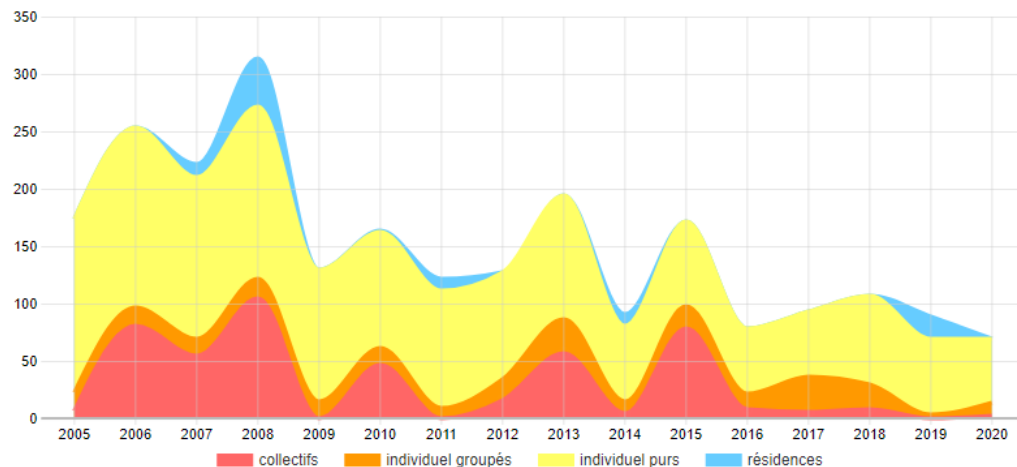
- On constate un taux d'accès à la propriété globalement plus important qu'au niveau national mais avec des disparités entre CC

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Consolider les territoires & les quartiers fragiles

- On observe une baisse générale des logements commencés entre 2005 et 2020
- 69 logements commencés en 2020 sur le territoire du CRTE dont 55 « individuels purs »
- Les logements collectifs sont moins nombreux sur le territoire depuis 2015 au profit des habitats des logements individuel groupés

Répartition par type des logements commencés (lgs.) 2005-2020

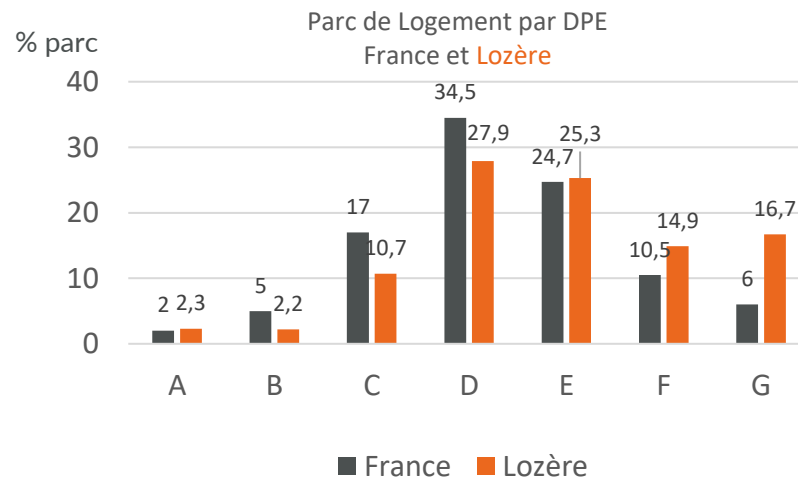
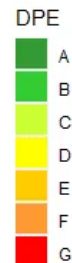
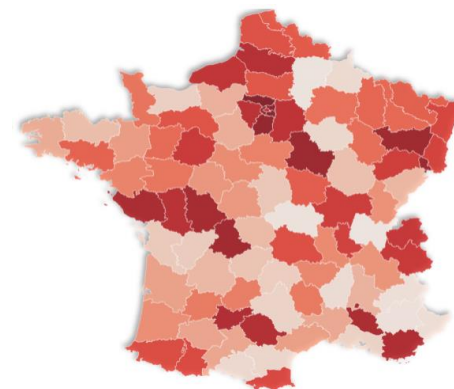


Source : Sitadel, ODT, Traitement Terre d'Avance

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Habitat/logement social

- Les hivers froids et l'altitude moyenne élevée du territoire sont une préoccupation car cela a des conséquences à la fois sur le budget des ménages et sur le type de logement. Ils ne sont pas forcément équipés et adaptés.
- Le territoire bénéficie d'un dispositif départemental « Habiter mieux » qui permet de répondre à ces enjeux auprès d'un certain public, mais cela reste insuffisant. **Il ressort donc un manque de logements disponibles de qualité ne favorisant pas l'accueil et le maintien des populations et un parc locatif vieillissant.**
- Afin de répondre à ce besoin une OPAH-RU et une OPAH de droit commun ont été mises en place en 2016 sur la communauté de communes Cœur de Lozère et sont toujours en cours. Un projet d'OPAH est en cours d'élaboration sur le Haut-Allier
- Le territoire se trouve face à un véritable défi qui **consiste à inventer un nouvel habitat répondant aux modes de vie d'aujourd'hui tout en préservant l'identité de ce territoire** afin d'éviter sa banalisation. **Ce nouvel habitat bioclimatique lozérien**, basé sur les savoir-faire locaux, permettrait de renforcer le tissu artisanat local et de favoriser le développement de circuits courts.

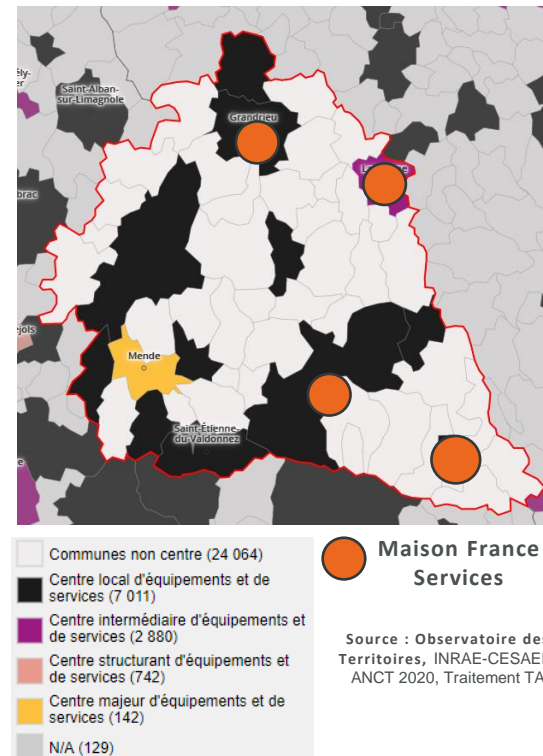


COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès aux services publics

- Le maintien des services est une vraie difficulté quand la population est trop diffuse et dispersée. La faiblesse démographique entraîne la désertification des certains villages, la réduction des services publics, des services de proximité, l'insuffisance d'équipements sportifs, la faible démographie médicale et de l'offre de soins.
- 7 communes concentrent la majorité des services: Mende, Grandrieu, Langogne, Villefort, Mont-Lozère-et-Goulet, Châteauneuf-de-Randon et Monts-de-Randon.
- Mende, ville préfecture, concentre l'ensemble des services à la population nécessaire (tout en supportant des charges de centralité), alors que les autres concentrent des services de façon moins importante et moins diversifiée.
- Si la plupart des administrations de l'État présentes en Lozère se trouvent à Mende, une présence en dehors de la ville chef-lieu perdure pour certaines d'entre elles afin de maintenir un contact de proximité avec les usagers et les collectivités territoriales (Permanence d'un conseiller de la DGFIP dans les communautés de communes).
- Dans un nombre croissant de situations, les usagers peuvent s'adresser à l'une des maisons de France Services où un animateur pourra les accompagner et les conseiller dans leurs démarches administratives sur papier ou en ligne. Les services administratifs du Département se répartissent pour la plupart dans la ville de Mende.

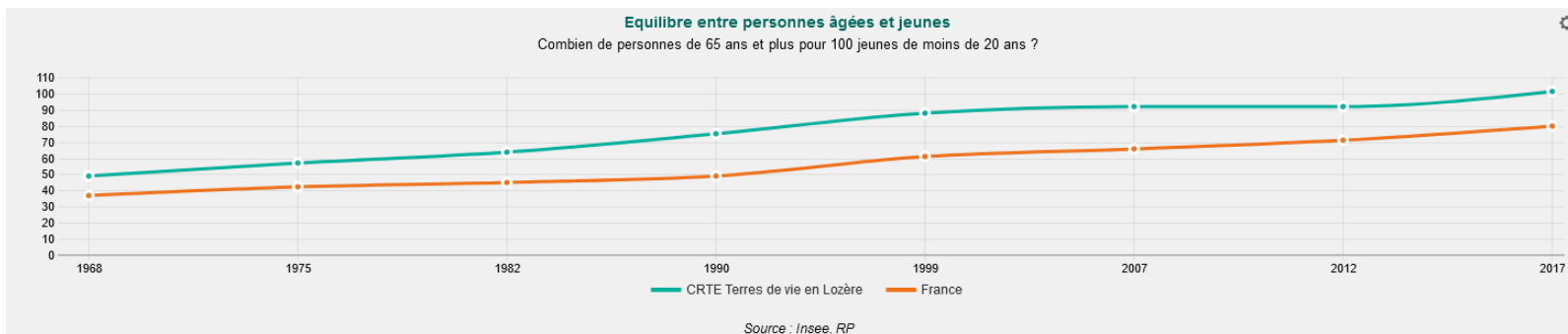
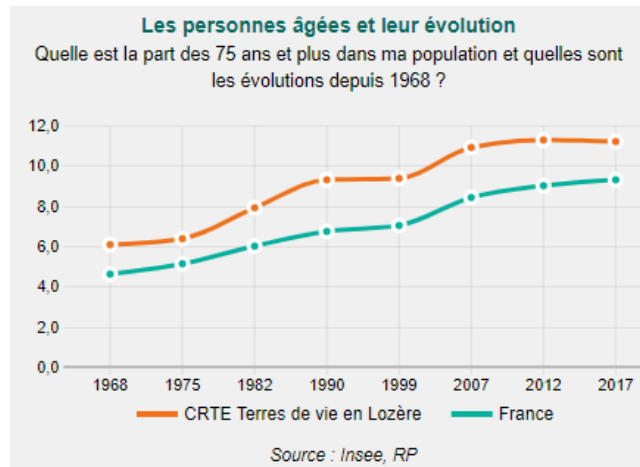
Niveau de centres d'équipements et de services des communes, 2020



COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bien être des séniors

- La part des séniors de plus de 75 ans est plus élevée de 2 à 4 points sur le territoire CRTE que sur l'ensemble du territoire français. Cependant, cette tendance n'est pas nouvelle et il n'existe pas décrochage de la courbe Lozérienne.
- Au contraire, les 75 ans et plus, et même les 65 ans et plus ont tendance à peser un peu moins dans la population totale.
- La remarque est similaire sur l'indice de vieillissement : il est plus élevé sur le territoire que sur le reste de la France, mais l'écart ne se creuse pas pour autant

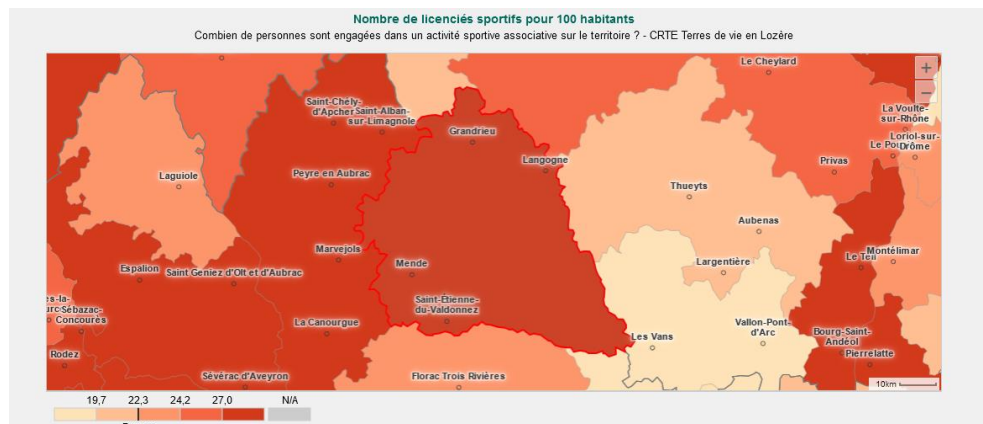


L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Tissu associatif

- Malgré la faiblesse démographique du territoire et le vieillissement de la population, une dynamique associative importante existe. Cette offre associative est très diversifiée, elle s'appuie majoritairement sur du bénévolat, mais elle est aussi pourvoyeuse d'emplois.
- Parmi toutes ces associations, il faut noter, la forte présence d'associations culturelles, socio-culturelles, sportives et de loisirs (28 foyers ruraux présents sur le territoire, des associations familiales, de nombreuses compagnies de théâtre, danse,...) qui favorisent le lien social entre les habitants et développent des projets intergénérationnels.
- En matière de sport, avec 33 licenciés pour 100 habitants, le territoire connaît un des plus forts taux d'adhésion sportif de l'espace national.



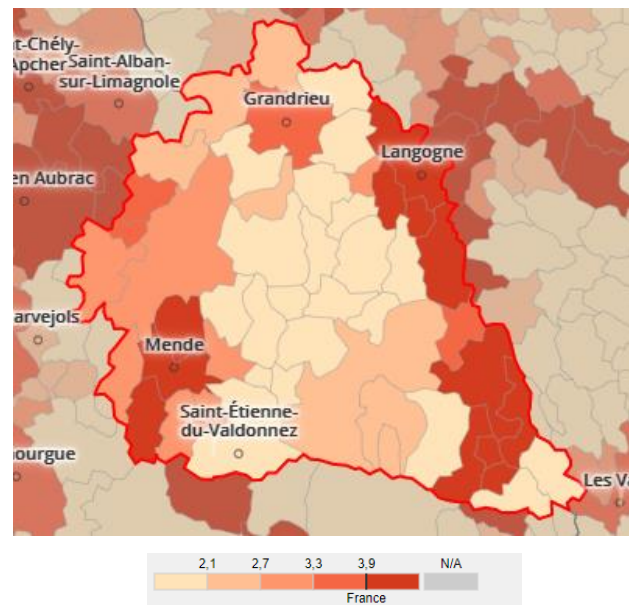
COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Santé - accès aux soins

- En 2020, la moyenne nationale du nombre de médecins est de 8.8 pour 10 000 habitants (source Conseil national de l'ordre des médecins 2020).
- Pour la Lozère, ce chiffre est de 8,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Le département connaît une perte de médecins entre 2010 et 2020 (-12%, soit un des départements les plus touchés, le plus important étant la Creuse avec - 22%). 26% des médecins retraités sont toujours actifs en Lozère, soit un des plus forts taux national. Avec un âge moyen de 52,9 ans, les médecins généralistes de la Lozère font partis des plus âgés de France (en 10^{ème} position)
- Sur le territoire de Terres de vie en Lozère, il faut compter 18 médecins généralistes pour 30 000 habitants. Avec quatre départs à la retraite à prévoir (médecins ayant plus de 60 ans).
- Ce chiffre global masque des inégalités territoriales, notamment au centre du périmètre CRTE, dans les communes les plus éloignées de pôles de services et de santé.

NB : L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant)



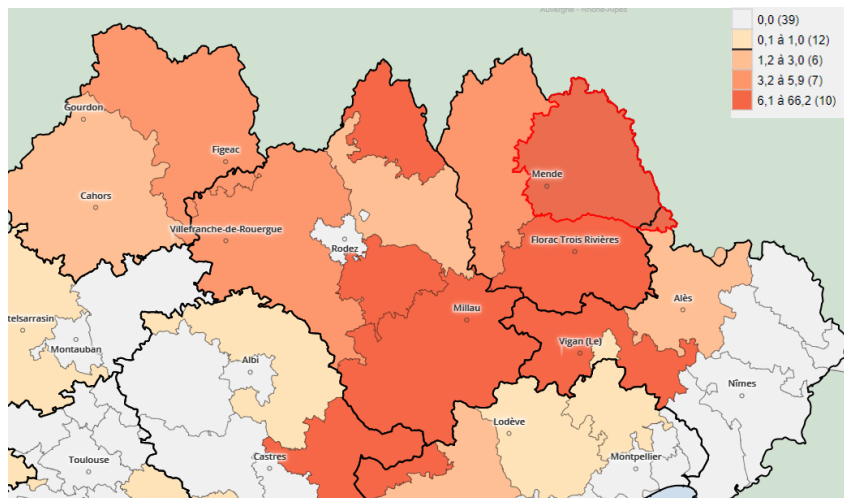
Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Santé - accès aux soins

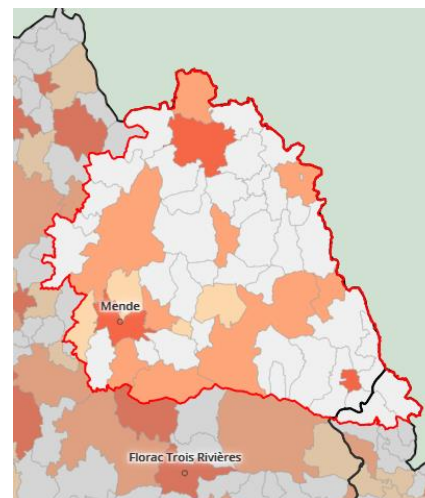
Part de la population à plus de 20mn d'au moins un des services de santé de proximité -

Source : Insee BPE - Pop 2017 (%) 2019



- 16,8% de la population du CRTE est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2% en région

Nombre de services de santé de proximité différents parmi 5 -
source Insee BPE (nb) 2019



Cet indicateur compte le nombre de services de santé de proximité différents présents sur la commune : médecin généraliste, chirurgien dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie.

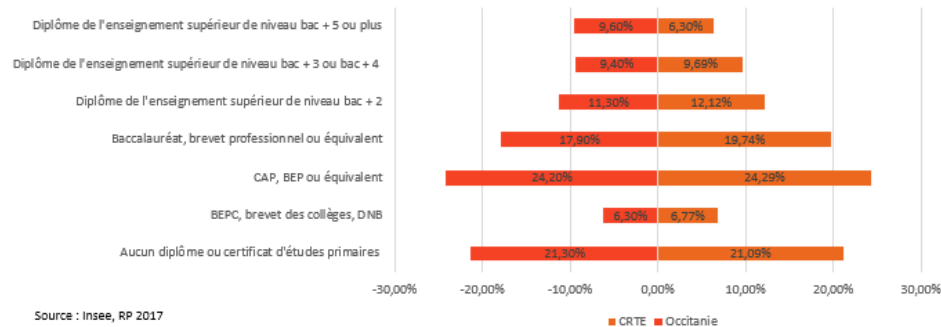
- La commune de Villefort permet, par son offre, de maintenir des services de santé de proximité au sud-est du territoire
- On peut observer un bon maillage sur le territoire mais les difficultés de mobilité impliquent des temps de trajet plus longs vers ces services

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

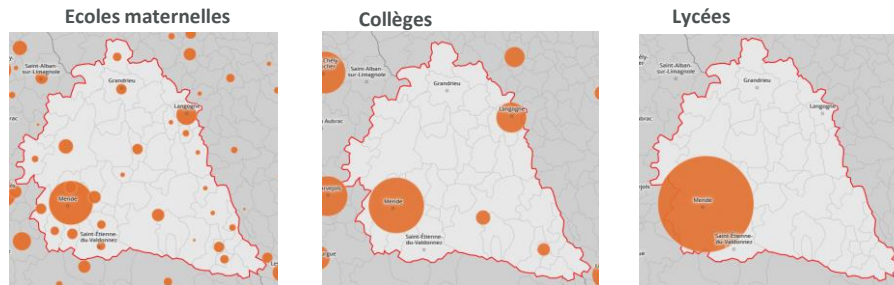
Accès à l'éducation

- Le niveau de formation de la population active est plus faible que la moyenne nationale. 28,11% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine. Plus de 21% de la population de 15 ans plus n'a aucun diplôme
- Le territoire "Terres de vie en Lozère" bénéficie d'une offre d'enseignement supérieur diversifiée à Mende : une antenne de l'Université de Perpignan Via Domitia qui propose différentes licences professionnelles et un Master en tourisme et hôtellerie, l'IFSI une école d'infirmière et d'aide-soignante, l'IUFM l'institut de formation des maîtres, mais aussi des antennes du CNAM (Différents enseignements : Bac + 2, Bac + 4), un GRETA et un AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)
- Plusieurs BTS sont portés par lycées de Mende ou de Langogne

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en pourcentage, CRTE TERRE DE VIE



Zoom sur...la localisation des écoles et leurs capacités d'accueil



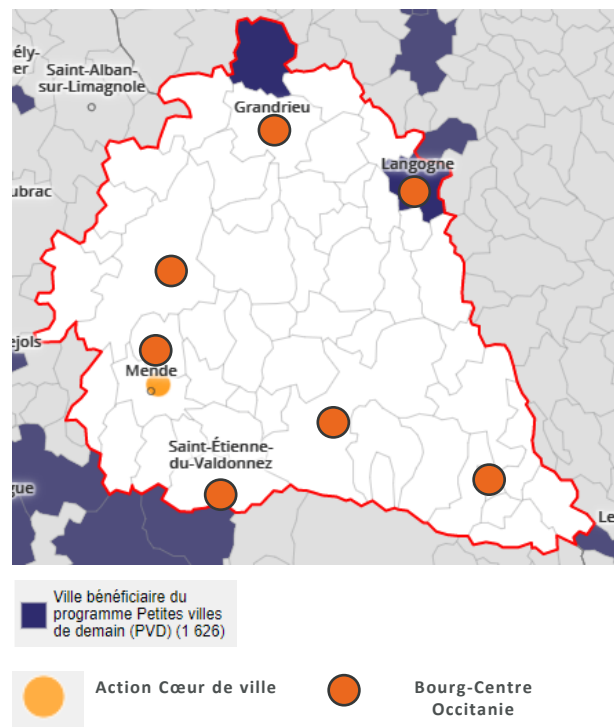
Source : Observatoire des Territoires, 2019, 2020, Traitement TA

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Revitalisation des territoires fragiles (quartiers, centres-villes, villages)

- La revitalisation des bourgs centres est une préoccupation majeure qui compte 2 pôles, Mende et Langogne, et 16 bourgs autonomes maillant le territoire en services et commerces. Ils concentrent non seulement les services essentiels du territoire mais aussi plus de 70% de sa population.
- Dans le cadre de la politique bourg-centre de la Région, 7 communes ont signées ou vont signer un contrat : Mende, Langogne, Mont-Lozère et Goulet, Saint-Etienne du Valdonnez, Grandrieu, Monts-de-Randon et Villefort.
- Notons que la commune de Bel air vient d'être lauréate de "Petites Villes de Demain (PVD) sans pour autant être classée "Bourg centre Occitanie"
- La Lozère ne compte aucun quartier prioritaire au titre de la politique de la ville

Localisation des dispositifs de revitalisation



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Ce que la concertation nous apprend (film Grand Public)



Compte rendu d'enquête auprès des habitants - Terres de vie en Lozère - mai 2021

CONSTATS



TAILLE HUMAINE/COHÉSION

Moins de stress, « petit village, tout le monde parle à tout le monde », le village, la petite ville, fêtes de villages, produits de qualité locaux



CADRE DE VIE

« On est bien parce qu'on est perdu ! on est en retard, mais cela ne pose pas de problème »
On sait qu'on va baisser en salaire, mais gagner en confort de vie. C'est un « choix de vie »



ACCUEIL ET SERVICES

- Des progrès à faire sur l'accueil des nouveaux arrivants
- Des services de qualité

PROJECTIONS/PROSPECTIVE



DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE

Manque de population, baisse, craintes d'une « désertification »

- Le nombre d'agriculteurs chute
- Effort reconnu des élus (redynamisation villages, tourisme)



DU RENOUVEAU ?

Des 30-40 ans et encore plus depuis le Covid. Ils vont apporter des choses (des projets, des compétences, de la diversification économique).



CONTREPARTIE DE CE RENOUVEAU

Crainte d'une inflation (immobilier) qui pourrait venir rompre le « pacte » social de la Lozère

ACTIONS/ATTENTES



JEUNESSE/EMPLOI/LOISIRS

- Miser sur la jeunesse, les intéresser aux métiers
- Développer l'offre de loisirs



MAINTENIR DES SERVICES DE QUALITÉ

Conserver les services de proximité, anticiper les fermetures (agiter les drapeaux)



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Poursuivre la spécialisation dans l'accueil des personnes en situation de handicap (structures dédiées)

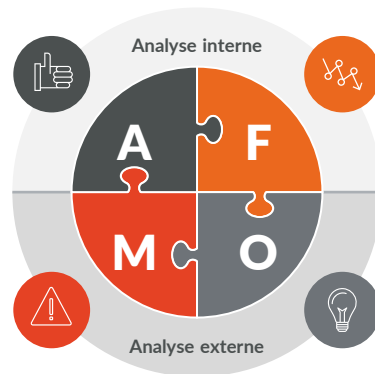
COHÉSION SOCIALE: SYNTHÈSE

FAVORISER LA
COHÉSION
SOCIALE



PRINCIPAUX ATOUTS

- Un maillage correct des Services de l'enfance et de la petite enfance, pour les Personnes âgées et la santé selon les chiffres et les moyennes nationales (qui masque des disparités tout de même)
- Présence de maisons de santé et de Maisons France Service dynamiques (4 sur le territoire)
- Animation de revitalisation des centres bourgs depuis 2014 par l'association Terress de vie (7 bourg-centre Occitanie et 1 action Cœur de ville et 2 petites villes de demain : des villages menacés mais des actions en cours)
- Forte Vie associative et sportive : 33 licenciés sportifs pour 100 habitants, un des plus forts taux d'adhésion sportif de l'espace national
- Une politique d'accueil des nouveaux arrivants à maturité : 239 projets accompagnés – un record en 2020 avec 56 installations
- Accès à la propriété et à l'emploi : , en 2020, 59 % des actifs du territoire travaillent dans la commune de résidence



PRINCIPALES FAIBLESSES

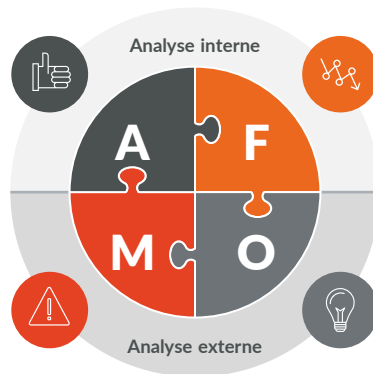
- Une disparité de revenus, avec des revenus faibles sur les territoires peu denses
- Couverture médicale insuffisante sur certains bourgs éloignés 16,8% de la population du C2RTE est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2% en région
- Précarité énergétique - Habitats anciens non adaptés aux besoins des habitants : La facture énergétique par habitant est plus élevée de 25% sur le territoire du CRTR que qu'au niveau de la moyenne régionale (de 2895 € au niveau du C2RTE contre 2321 € en Occitanie
- Logements vacants : 9,1% - également une opportunité
- Devenir de l'habitat collectif dans les centres bourgs qui ne correspond pas à la demande des nouveaux arrivants
- Déséquilibre territorial des logements pour personnes en perte d'autonomie, avec une concurrence en terme d'établissements qui pourrait entraîner une menace pour les établissements faiblement occupés
- Prix global de l'eau élevé (une fois inclus les coûts d'assainissement)

COHÉSION SOCIALE: SYNTHÈSE



PRINCIPALES MENACES

- Réduction des services publics, du transport ferroviaire, gendarmerie, trésorerie, poste...
- Une précarisation des espaces hyper-ruraux ? (faibles revenus, difficultés d'accès aux services, précarité énergétique)
- Perte de population plutôt que son vieillissement (une population historiquement plus âgée, sans accélération du vieillissement mais une baisse démographique globale qui s'explique par le départ des jeunes)
- Une diminution du rythme de constructions qui a des impacts sur l'économie locale, sur un secteur qui pèse dans le tissu économique.
- Vieillesse des praticiens de santé
- Nombre important de résidences secondaires qui implique une perte de revenu pour les communes et un risque de saturation touristique : Plus de 30% des logements du C2RTE sont des résidences secondaires contre 10% en France - L'intensité touristique est 2,6 fois plus importante sur le C2RTE qu'en Occitanie.
- Un déséquilibre territorial qui se creuse entre les pôles moteurs et les territoires plus isolés



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Politique départementale pour accueillir des jeunes médecins et spécialistes et politique régionale pour accueillir 200 médecins fonctionnaires
- Loi rendant obligatoire l'accès pour tous aux bâtiments publics
- Développement de la fibre 47% des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la FFTH (fibre optique) en 2020 (contre 12,6% en 2019 !). Le déploiement à échelle 2022 devrait permettre de couvrir la quasi-totalité du territoire
- Des résidents secondaires de moins en moins secondaires (lié au développement de la fibre et du télétravail) : une opportunité nouvelle ?
- Une offre d'enseignement supérieur qui s'est légèrement étoffée ces dernières années. Des opportunités nouvelles à saisir avec l'enseignement à distance (campus connecté ?)

LA RELANCE ECONOMIQUE

La Relance Economique

CONTRIBUER À LA
RELANCE
ÉCONOMIQUE



Usine de cogénération - Mende

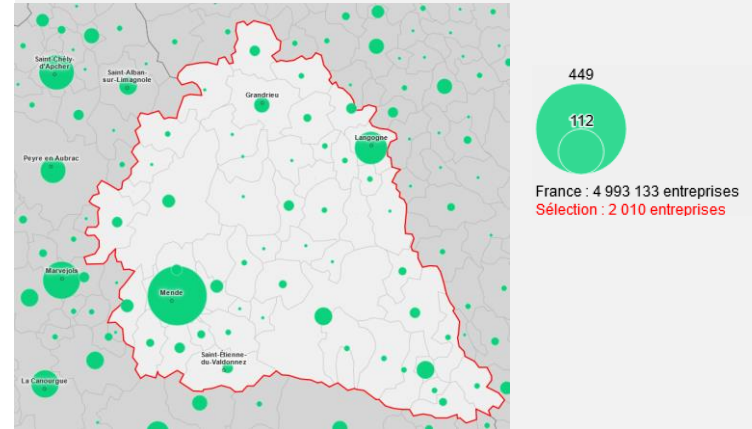


RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Démographie d'entreprises

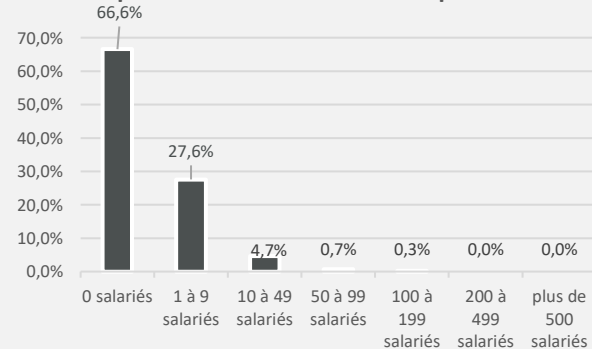
- 2010 établissements étaient actifs sur le territoire en 2019. Mende en capte près de 40%.
- Les commerces et transports représentent 32% des établissements actifs du CRTE. C'est une spécificité locale (la moyenne régionale est à 28%).
- L'industrie, avec 10% des établissements, est dans la moyenne régionale
- La répartition des établissements par taille est presque identique aux moyennes de la région ou du national. Ainsi, il n'y a pas plus de TPE sur le CRTE que sur le plan national. La présence d'établissements de santé et d'administration pourrait venir expliquer ce phénomène.

Nombre d'entreprises actives en 2019 par communes du CRTE



Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019

Répartition des établissements par taille



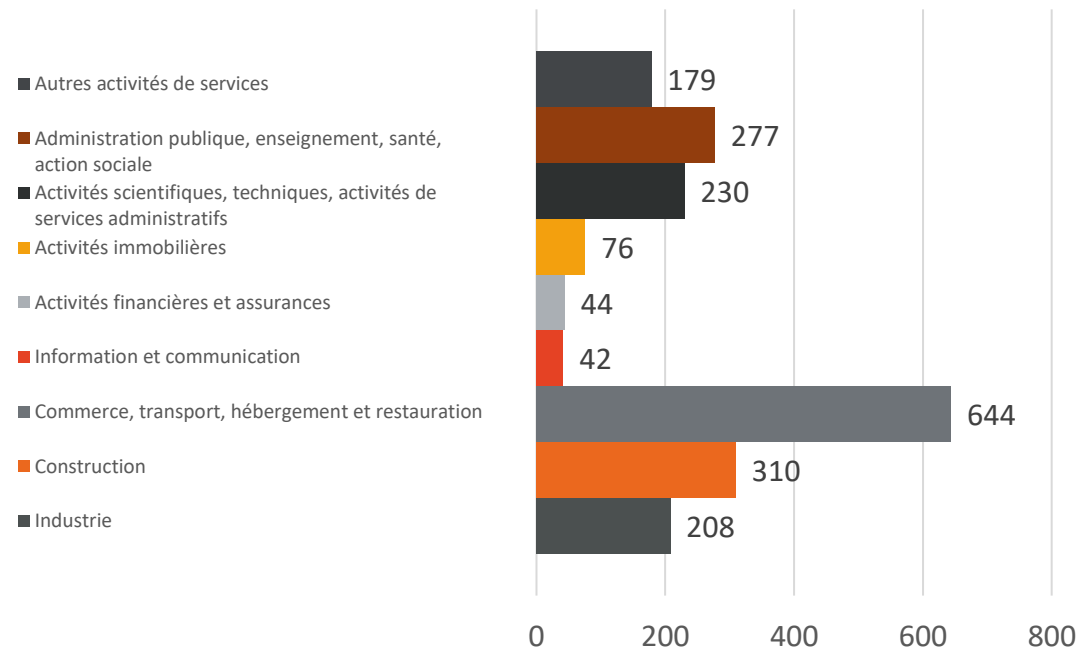
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Démographie d'entreprises (focus)

- On observe une majorité d'entreprise dans le secteur du commerce, transport et hébergement-restauration
- La construction et l'industrie sont deux autres secteurs forts qui maintiennent la sphère productive sur le territoire *
- Sur les activités immobilières, financières, assurances et information-communication, le territoire a moins d'entreprise ce qui est normal compte tenu de sa ruralité mais explique également l'absence de catégories fortement diplômées

* La sphère productive correspond aux activités de "production" (agriculture, industrie, une partie de l'artisanat) qui ont vocation à être exportées en dehors du territoire, et ne dépendent pas ou très peu d'une demande uniquement locale.

Nombre d'entreprises actives en 2019 par secteur d'activités

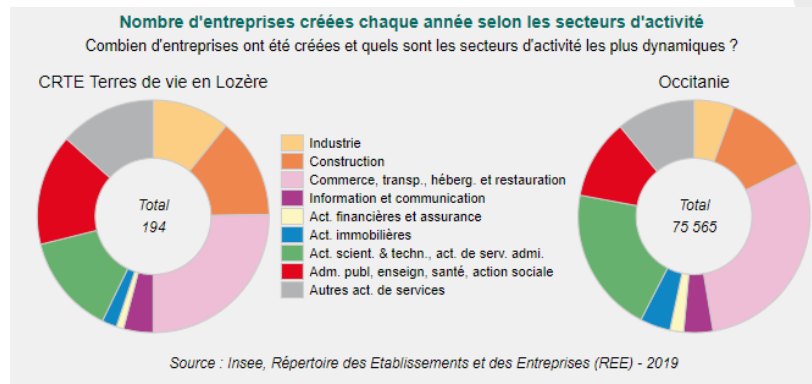


• Source INSEE 2019

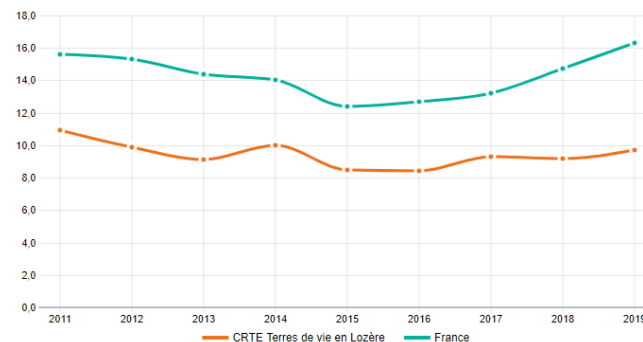
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Création d'entreprises

- 194 entreprises ont été créées sur le territoire en 2019. Le taux de création d'entreprise s'est établi autour des 10% depuis 2017, avec une amélioration par rapport à la période 2014-2017. Cependant, ce taux reste inférieur de 5 points à la moyenne nationale.
- En terme de secteurs d'activité, on note des créations inférieures sur les activités scientifiques et techniques/services administratifs, au profit de la catégorie "administration publique/enseignement/santé/action sociale". Le secteur de la construction a aussi un dynamique de création d'activités accrue par rapport à la moyenne régionale.
- En 2020, à l'échelle de la Lozère, le greffe du tribunal de commerce enregistre 433 créations pour 375 radiations, soit un solde positif de 58.
- Notons que l'inadéquation entre l'offre et la demande du foncier d'entreprises, rend difficile de nouvelles installations, en effet, il y a plus de demandes que d'offres et il n'existe pas d'offre en bâtiment de type industriel sur le secteur. A contrario, il existe sur le territoire des locaux commerciaux vacants mais mal entretenus, trop petits, sans accessibilité ... d'autres échappent souvent au marché car les propriétaires ne souhaitent pas les louer. Les zones d'activités en projet font espérer un accueil imminent de nouvelles activités.
- Les chambres consulaires et le dispositif OCCTAV de l'inter-consulaire accompagnent les porteurs de projets dans la création ou la reprise d'entreprise. Aujourd'hui ce dispositif couvre l'ensemble du territoire.



Evolution du taux de création d'entreprises (%) 2011-2019



RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emplois

- Au 31 décembre 2017, le territoire offrait 14 075 emplois dont 60% à Mende et 10,5% en Langogne.
- L'indice de concentration d'emploi est élevé, à 108, ce qui signifie que pour 100 actifs résidents sur le territoire, 108 emplois sont offerts.
- En termes de dynamiques de long terme, le rythme de création d'emplois est sensiblement le même qu'au niveau national avec un léger décrochage depuis 2007.
- La sphère productive représente seulement 20% des emplois du territoire, contre 80% pour la sphère présentielle. En France métropolitaine, la sphère productive représente 35% des emplois.

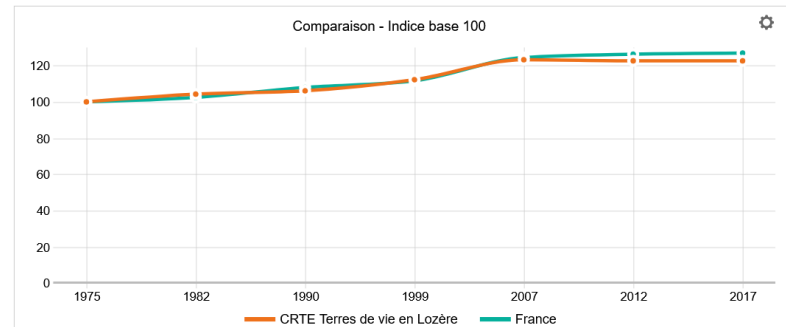
- 12,6% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC ont moins de 25 ans contre 12,3% en France – cependant cette part augmente depuis 2017
- 18,3% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC ont 50 ans ou plus contre 25,4% en France – Cette part est faible et se confirme dans le temps

Source ODT, DARES, 2019

Nombre d'emplois au lieu de travail et Indice de concentration de l'emploi 2017



Évolution temporelle comparée



Source: observatoire des territoires

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emplois

Si l'on se concentre sur la sphère marchande et hors agriculture (données Urssaf) :

- Le commerce est un secteur qui compte près de 1 400 emplois, et qui a connu une légère dynamique positive entre 2014 et 2019.
- Le construction et les services aux populations ont perdu près de 330 emplois. Cette baisse est compensée en partie par de légères augmentations d'emplois sur les autres postes employeurs du territoire.

* Une partie de l'emploi public et une grande partie de l'emploi agricole sont absents de ces données.

Stock 2019 et évolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2019 – sphère marchande hors agriculture *

	Salariés en 2019		Evolution du nombre de salariés (2014/2019)			
	Territoire d'étude Nombre	Région Part	Territoire d'étude En %	Région Part	Territoire d'étude en VA	Région en %
C1 Industries agro-alimentaires	171	2,4%	2,7%	12,5%	19	6,8%
C3 Equipements élec., électro. et inf.	0	0,0%	1,6%	0,0%	0	3,1%
C4 Fabrication de matériels de transport	0	0,0%	3,4%	0,0%	0	13,6%
C5 autres produits industriels	285	4,0%	5,5%	29,5%	65	0,4%
DE Industries extractives, énergie, eau	225	3,2%	1,9%	24,3%	44	1,3%
FZ Construction	794	11,2%	8,5%	-14,7%	-137	6,3%
GZ Commerce	1382	19,4%	17,9%	3,1%	42	6,7%
HZ Transports	435	6,1%	6,9%	4,8%	20	7,2%
IZ Hébergement et restauration	373	5,2%	5,8%	9,1%	31	16,4%
JZ Information et communication	121	1,7%	3,9%	-12,3%	-17	22,2%
KZ Activités financières et d'assurance	174	2,4%	2,9%	3,0%	5	2,7%
LZ Activités immobilières	45	0,6%	1,3%	-19,6%	-11	-1,2%
MN Activités sc. et tech., services admin	613	8,6%	17,9%	-7,0%	-46	22,6%
OQ Admin. pub., santé hum. et action soc	1987	27,9%	15,4%	-9,1%	-200	5,4%
RU autres activités de services	513	7,2%	4,5%	0,0%	0	-0,2%
TOTAL	7 118	100,0%	100,0%	-2,5%	-186	9,2%

Source : Acoff, URSAFF, 2020

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emplois – besoins en main d'œuvre sur le bassin d'emplois de la Lozère

- En 2021, les entreprises de la Lozère envisagent de recruter 4070 personnes, et 45,7% des emplois concernés sont considérés comme difficiles à recruter (la moyenne nationale de 44,9%)
- 53,8% de ces emplois à pourvoir sont saisonniers (contre 32,2% au national)
- La très grande part de postes à pourvoir concerne l'hôtellerie/restauration avec des difficultés à recruter entre 38 et 47 % selon les postes
- Les aides soignants, agents d'entretiens et animateurs sportifs connaissent de grandes difficultés de recrutement, malgré une présence demandeurs d'emplois qualifiés pour certains de ces postes (ce qui laisse à penser que les conditions d'emplois proposées ne sont peut-être pas assez attractives)

Les besoins en main d'oeuvre en Lozère en 2021

Métier	Projets de recrutements	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Serveurs de cafés et restaurants	390	38,50%	89,70%
Employés de l'hôtellerie	210	47,60%	71,40%
Cuisiniers	190	42,10%	78,90%
Artistes (musique, danse, spectacles)	190	0,00%	57,90%
Sportifs et animateurs sportifs	170	58,80%	88,20%
Aides soignants	160	56,30%	25,00%
Agriculteurs salariés	150	40,00%	46,70%
Agents d'entretiens de locaux	140	57,10%	78,60%
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	120	41,70%	83,30%
Mairailleurs, horticulteurs salariés	110	0,00%	0,00%
Agents d'accueil et d'information	110	9,10%	81,80%
Employés de libre service	110	27,30%	45,50%
Agents de services hospitaliers	100	0,00%	30,00%

Source : Pôle emploi – Traitement Terre d'avance

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Spécificités

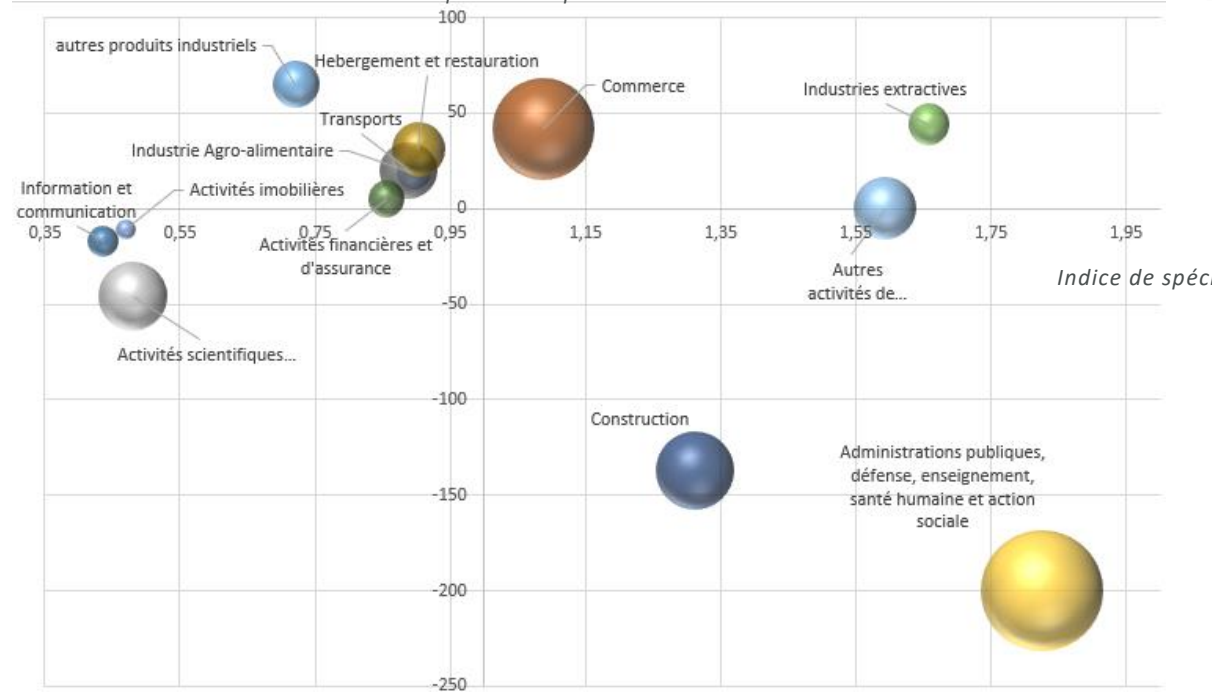
- Le territoire affiche très peu de spécificités, si ce n'est sur l'industrie extractive (carrières, bois) et quelques services.
- A l'inverse, les secteurs scientifiques, information/communication, immobilier, agro-alimentaire, transport sont sous spécialisés par rapport à la moyenne régionale.

GRILLE DE LECTURE

- Les cercles représentent des grandes familles d'activités
- Plus un cercle est gros, plus il pèse en emplois sur le territoire. Ce tableau reprend les chiffres de la page précédente.
- L'axe des abscisses (droite/gauche) représente la spécificité. Plus on va vers la droite, plus l'activité est spécifique, c'est-à-dire qu'elle pèse plus fortement en emplois sur le territoire d'études qu'en région. Au centre, il n'y a pas de sur-représentation et au contraire, à gauche, l'activité est sous spécialisée par rapport à ce qui est observé en région.
- L'axe des ordonnées (haut/bas) représente le dynamisme de l'emploi. Plus on va vers le haut, plus l'activité a gagné des emplois sur la période 2014-2019. En dessous de l'axe des abscisses, cela signifie qu'il y a eu des pertes d'emplois

Graphique de spécialisation économique, CRTE Lozère Terre de vie

Gain ou perte d'emplois sur 5 ans



Source ACCOS 2014-2019, traitement terre d'avance

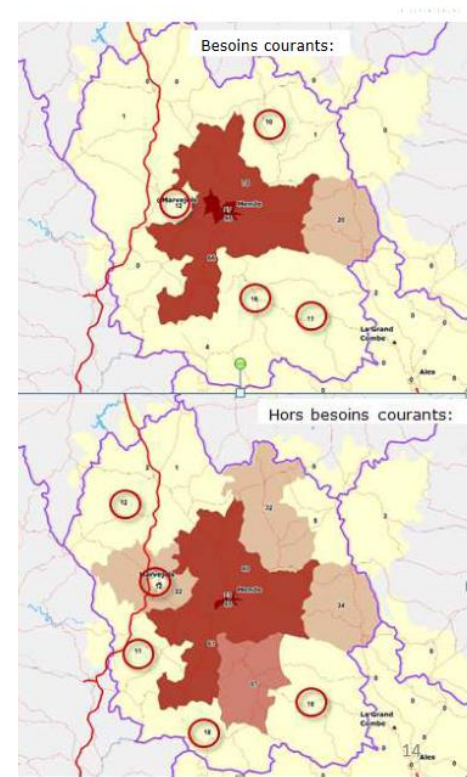
* Une partie de l'emploi public et une grande partie de l'emploi agricole sont absents de ces données.

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Focus commerces

Concernant les commerces, les traits majeurs de l'offre sont les suivants :

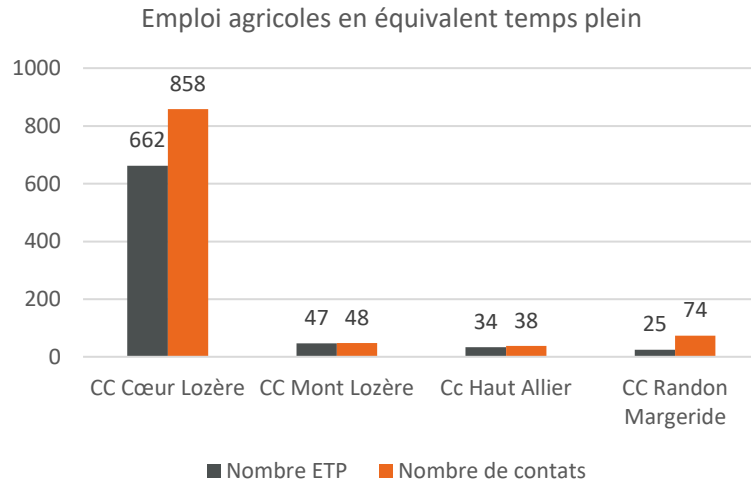
- Une étude PIVADIS de 2014, commandée par la CCI de Lozère, évaluer le poids du pôle commercial de Mende à 158 millions d'euros, dont 90,4 millions en besoins courants et 68,1 millions hors besoins courants.
- L'emprise de l'offre Mendoise ne couvre pas tout le département, mais s'étend sur une grande partie du territoire, notamment hors des besoins courants.
- Un vieillissement des chefs d'entreprises de ce secteur d'activité en Lozère induit par le non remplacement des départs à la retraite.
- La tendance actuelle en cas de fermeture des commerces est de développer avec l'appui des collectivités des points multi services. Toutefois une vigilance doit être apportée pour s'assurer de la viabilité économique de ces points.
- Le e-commerce ainsi que les grandes surfaces font concurrence aux commerces de proximité et de centre-ville. Des projets commencent à émerger localement, ainsi sur Langogne l'association des commerçants a mis en place une plate-forme d'e-commerce pour les commerçants du bassin de vie de Langogne : <https://langogneetvous.com/>



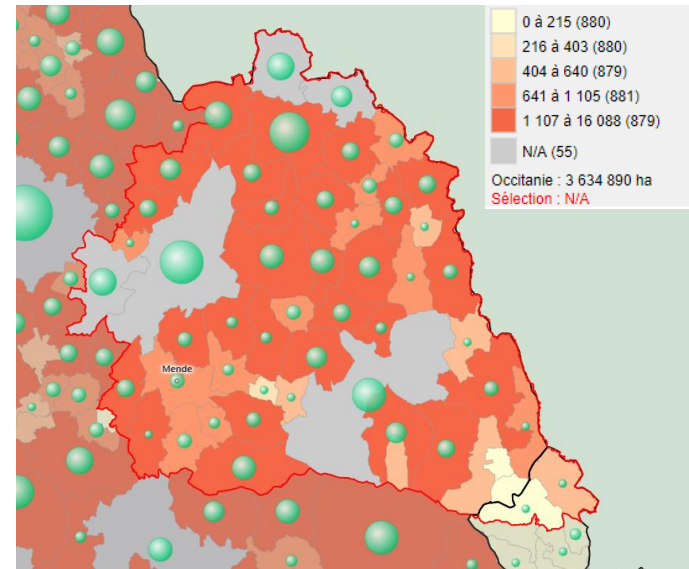
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Focus agriculture

- 768 emplois équivalents temps pleins sont comptabilisés par la MSA en 2019. Cela correspond à 1018 contrats. Depuis 2005, une centaine d'emplois ont été détruits.
- Ces 768 emplois représenteraient environ 5 % de l'emploi total du territoire et 10% du secteur marchand.



Nombre d'exploitation agricoles en 2016 - source Agreste (nb.)
et surface Agricole Utilisée (SAU) en 2016 - source Agreste (ha)



Source: AGRESTE, DREAL, Traitement terre d'Avance

- 909 exploitations agricoles sur le territoire
- Dont 337 petites exploitations (2010)

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Focus agriculture

- Il faut noter une dominante de l'activité d'élevage, contribuant ainsi par les pratiques de l'agropastoralisme à assurer la préservation des espaces et l'ouverture des milieux.
- La disponibilité du foncier agricole constitue un facteur limitant à l'installation en agriculture sur des systèmes d'élevage autonomes. La pression exercée sur le foncier agricole reste à un niveau élevé avec des besoins importants à satisfaire tant pour des exploitations déjà en place qui sont en situation de déficit fourrager que pour permettre de nouvelles installations. La diversification des revenus agricoles, en constante augmentation, reste cependant limitée tant au niveau des productions agricoles que des productions non agricoles. La structuration commerciale des opérateurs agro-alimentaires est insuffisante pour leur permettre de pénétrer des marchés extérieurs au département dans des conditions économiques acceptables.
- Certaines communes touchées par la déprise et soucieuses de l'entretien de leur territoire ont initié des projets de fermes de reconquête : projet ovin viande sur la Commune de Prévenchères (Alzons et Chalbos), projet caprin et châtaignier sur Saint-André-Capcèze, installation bovine à Chadeyrac, projet d'installation ovine sur le Causse de Changefège, réalisation à Malons et Elze. Dans le même objectif, certaines communes ont lancé des projets d'aménagement de leur territoire dans un objectif de développement rural et agricole: Aménagement foncier sur Chasseradès et Saint-Etienne du Valdonnez.
- L'agriculture se fragilise de plus en plus, notamment dans la filière ovine. L'arrivée du loup ou les ravages de chiens errants inquiètent les éleveurs.
- Pourtant, il existe un besoin d'installation en agropastoralisme. La transmission des exploitations agricoles reste compliquée, comme celle des laiteries et mais aussi la transmission des commerces de bouche susceptibles de donner un nouvel essor aux pratiques d'agritourisme.

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Focus agriculture

- Les agriculteurs sont souvent dépendants des contraintes financières et la pluriactivité reste une nécessité sur certaines parties du territoire.
- Une recherche de valeur ajoutée existe sur le territoire à travers la transformation, des filières viande, lait ou végétale. Suite à la crise laitière, la création d'un atelier technologique est en réflexion sur Langogne : son objectif est de permettre la formation des porteurs de projet de transformation en permettant la production locale de produits laitiers d'un collectif d'une dizaine d'agriculteurs. Les circuits courts restent toutefois peu nombreux et peuvent encore être développés. Il existe une clientèle pour les circuits courts d'autant que les productions lozériennes sont de qualité et très diversifiées. Cependant, les productions en circuits courts restent systématiquement insuffisantes et n'arrivent pas à satisfaire la demande.
- On relève un besoin en outils de transformation et de valorisation de ces productions. Ce type d'ateliers existe déjà sur le territoire, par exemple Verfeuille, Fariborne, fromageries, l'abattoir de Langogne, mais un renforcement s'appuyant sur ces savoirs faire locaux s'avère nécessaire. La difficulté de recruter des apprentis dans les métiers de bouche participe aux faiblesses de ces filières. La communauté de communes du Haut Allier s'est lancée dans une réflexion autour des circuits courts en répondant à l'appel à projet de l'Etat sur le programme alimentaire de territoire.
- Une dynamique existe dans la mise en place de signes officiels de qualité ou de démarches collectives de qualification des productions animales et végétales, notamment avec le fort développement de l'agriculture biologique avec un taux important de reconversion.
- Les exploitations s'ouvrent au public avec le développement de prestations agri-touristiques. Des journées portes ouvertes sont organisées pour rapprocher consommateurs et producteurs. Les exploitations participent à des manifestations touristiques : les Agricultrices à Langogne. Le projet « Le Grand Lac de Naussac » et le développement de la grande itinérance sont susceptibles de donner un nouvel essor aux pratiques d'agritourisme.

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Tourisme et patrimoine

- Le patrimoine vernaculaire est très dense et très varié, marquant une identité très forte.
- Le patrimoine bâti donne lieu à différentes actions de médiation, sous des formes diverses et en fonction des outils à disposition et des politiques intercommunales. Il n'existe pas actuellement de valorisation et de promotion à l'échelle du territoire, hormis dans sa partie sud-ouest avec le Pays d'art et d'histoire de Mende et Lot en Gévaudan.
- Le patrimoine naturel est l'un des principaux atouts touristiques du territoire. Un certain nombre de sites naturels et/ou historiques sont classés ou inscrits comme la muraille rocheuse dite "la Forteresse" à Langogne, « la Pierre Branlante » de Châteauneuf-de-Randon, « le Lion » de Balsièges, la ligne de partage des eaux au col de La Pierre Plantée (RN 88) entre la Loire, le Rhône, et la Garonne, etc. Les lacs font partie intégrante de l'offre : Charpal (plateau du palais du roy), Ganivet, Villefort, Naussac
- Les fonctions touristiques du patrimoine se révèlent principalement à travers le Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan et les chemins historiques (chemins de « la Régordane », de « Stevenson », Urbain V).
- Une étude réalisée en 2017 par le Cabinet Echelle et Territoire sur la Culture, les sports et les loisirs, indique que sur le secteur de Mende : L'offre est satisfaisante mais à optimiser et qu'il manque une offre plus riche le samedi et le dimanche.
- Sur le secteur de Langogne l'offre est portée par un grand nombre d'associations avec une diversité d'activités, grâce à un partenariat étroit entre les acteurs locaux et la Mairie. De nombreux équipements (piscine, gymnase, salle polyvalente...) existent mais il manque un équipement dédié aux activités culturelles.

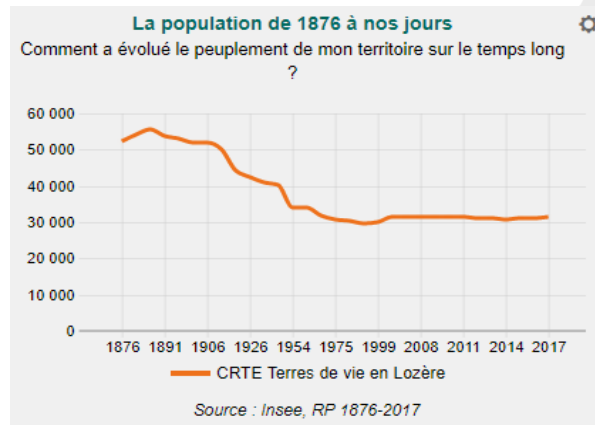
		capacité personne	Classement				
			0	1	2	3	4
Auberge de jeunesse	1	114					
Camping	35	Emplacement					
		1758	18	1	7	9	
Centre de vacances et de loisirs	4	capacité personne					
		260					
Chambres d'hôtes	50	capacité personne					
		441					
Gîte de groupe	32	capacité personne					
		405					
Hôtels	8	capacité chambre					
		161	6	1	1		
Hôtels - restaurant	32	capacité chambre					
		526	21		9	2	
Meublés	372	capacité personne					
		1825	23	4	6	6	
Total	534	Total	27	4	21	6	7
			9	23	6	6	3

- Si on compare les données INSEE par commune mise en ligne en 2015 et en 2021, il est possible de constater que l'offre d'hébergement hôtelière est en baisse. Cette offre est majoritairement concentrée sur Mende, Langogne et Bagnols-les-Bains. L'hôtellerie de plein air a une capacité stable, elle est un peu mieux répartie sur le territoire, avec cependant une offre en nombre d'emplacement concentrée sur la communauté de communes du Mont-Lozère et du Haut-Allier et dans une moindre mesure Cœur de Lozère.

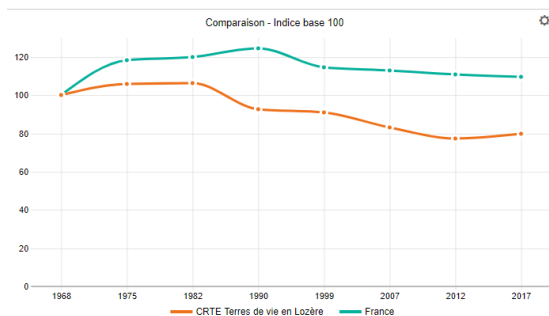
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Attractivité Territoriale : une population ancrée sur le territoire

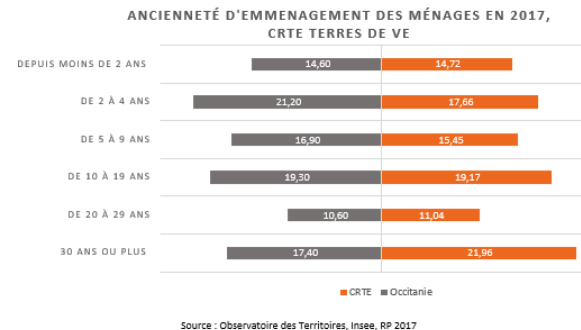
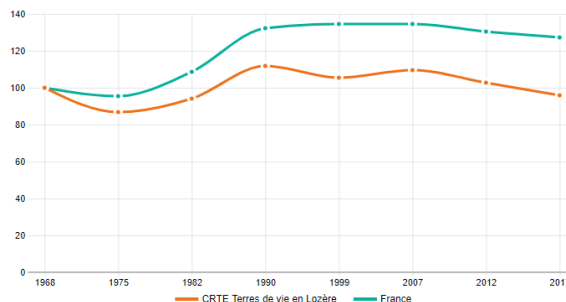
- Sur le temps long, on observe une baisse drastique de populations durant la première moitié du Xxème siècle. Si la baisse a stoppé, le territoire peine par contre à enclencher une dynamique forte de repeuplement.
- C'est notamment sur les tranches d'âge de 15 à 44 ans que l'écart se creuse.
- Le territoire accueille peu de nouveaux arrivants. La crise sanitaire pourrait cependant avoir fait naître un regain d'attractivité : de nombreuses ventes de maisons ont eu lieu en 2020, notamment à l'Est du territoire.
- **55% de la population a emménagé sur le territoire depuis plus de 10 ans contre 47% en Occitanie**



Evolution du nombre de 15-29 ans – Indice base 100



Evolution du nombre de 30-44 ans – Indice base 100

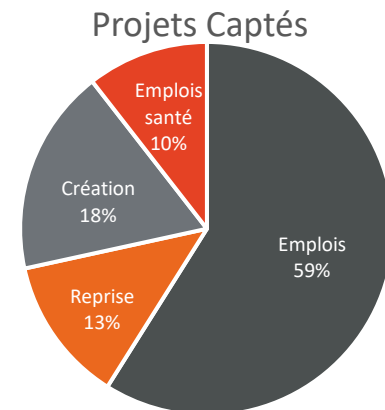
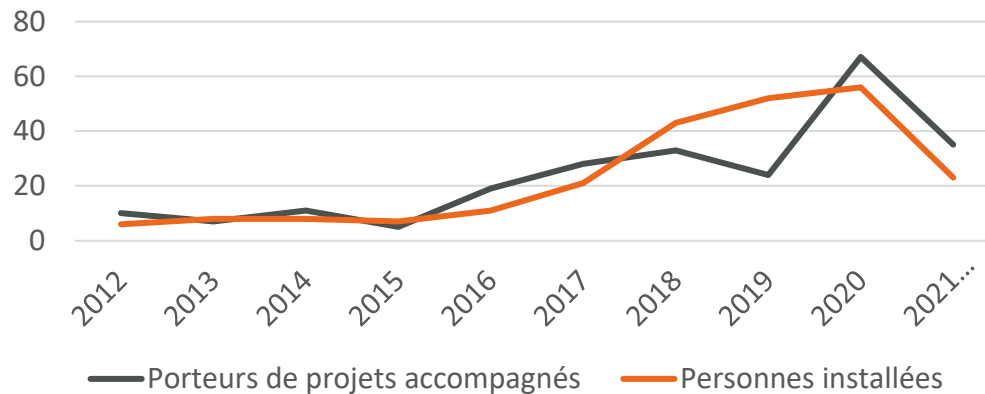


RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Attractivité Territoriale

- 239 porteurs de projets accompagnés en presque 10 ans
- 235 installations à la clé, soit une moyenne d'environ 1 porteur de projet par accompagnement
- Une tendance à la hausse depuis 5 ans et une année 2020 record avec 56 installations.
- Les projets captés concernent :
 - Une recherche d'emploi à 59%
 - Une reprise d'entreprises à 13 %
 - Un création d'entreprise à 18 %
 - Et des emplois dans la santé à 10 %

Les résultats de Lozère Nouvelle vie sur le territoire du CRTE



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

Ce que la concertation nous apprend



CONSTATS

✓ AGROALIMENTAIRES/ALIMENTATION LOCALE

Force l'industrie agroalimentaire – identité gastronomique – Quézac

✓ TOURISME

Le tourisme se développe, le local a compris qu'on en avait besoin pour vivre. Mais ne pas sacrifier l'écologie

✓ CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Beaucoup de TPE, pas de grosses industries, lié à l'enclavement
- Diversité des paysages
- Besoin d'adapter un projet pro plutôt que l'espace de vie
- Difficultés de recrutement, les jeunes sont partis.

PROJECTIONS/PROSPECTIVE

✓ NUMÉRIQUE

- Des opportunités dans ce secteur ?
- Miser sur le télétravail
- Développement de la fibre

✓ EQUILIBRE ÉCONOMIE/ÉCOLOGIE

Un équilibre à trouver entre développement et préservation des ressources

ACTIONS/ATTENTES

✓ ATTRACTIVITÉ

communication, accès à l'installation, aide télétravail, aide à l'insertion

✓ EMPLOI

Ne pas perdre les emplois qualifiés (publics, semi publics) : soins, éducation, juridique/judiciaire

✓ TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE

- Activité industrielle autour de la filière Bois
- Transformer l'agriculture : plus de transformation locale et de vente directe
- Diversification du tissu : commerces, start up, ENR

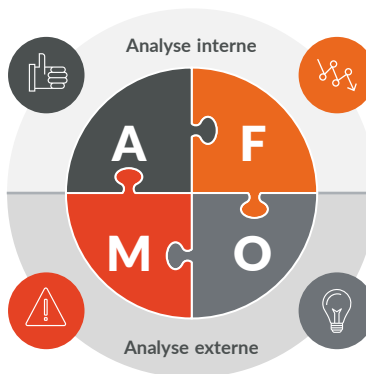
RELANCE ÉCONOMIQUE : SYNTHÈSE

CONTRIBUER À
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE



PRINCIPAUX ATOUTS

- Maillage du territoire via la RN88 et la RD 806 et proximité relative de l'A75
- Une concentration d'emploi élevée : pour 100 actifs résidents sur le territoire, 108 emplois sont offerts
- Un rythme de création d'emploi proche de la moyenne nationale
- Une dynamique du commerce : légèrement plus représenté qu'en région, le secteur du commerce continue de se développer sur la période 2014-2019 et demeure l'un des plus gros employeurs
- L'agriculture et en particulier l'élevage avec des « marques » et « labels » qui se développent
- Présence forte du tourisme vert notamment d'activités de pleine nature et de sites remarquables
- Développement de l'écotourisme (randonnée)



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une économie dépendante de l'emploi public et peu de filières spécifiques sur le territoire, notamment sur le plan productif
- Inadéquation de l'offre et la demande de main-d'œuvre (manque d'emplois qualifiés, de main d'œuvre artisanale). Difficultés en 2021 sur le secteur de l'hôtellerie/restauration, qui est pourtant fortement pourvoyeur d'emplois
- Faiblesse de l'offre d'accueil : difficulté d'accès au foncier à usage économique et un parc de commerces vacants ne correspondant plus aux besoins
- l'inadéquation entre l'offre et la demande du foncier d'entreprises : demande supérieur à l'offre
- Locaux commerciaux vacants, mal entretenus, trop petits, sans accessibilité
- Des jeunes qui se forment à l'extérieur, qui reviennent rarement par manque d'emploi.
- Une population de Bac + 5 faible qui peut former un cercle vicieux avec les emplois qualifiés proposés : 24,8% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine. Pose aussi peut-être la question de l'attractivité du territoire pour les emplois les plus qualifiés.
- Mobilité-accessibilité : territoire éloigné de l'A75

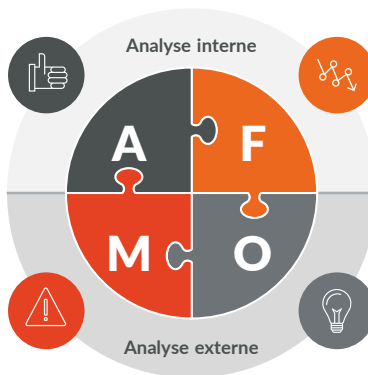
RELANCE ÉCONOMIQUE : SYNTHÈSE

CONTRIBUER À
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE



PRINCIPALES MENACES

- Difficultés à pourvoir les offres d'emplois
- Saisonnalité forte : risque de saturation des zones touristiques
- Un déséquilibre territorial qui pourrait menacer certains territoires plus hyper-ruraux : Mende capte 40% des établissements actifs et 60% des emplois – (10,5% des emplois sont offerts à Langogne)
- Baisse de l'emploi public : 200 emplois salariés en moins en 5 ans (2014-2019), qui s'explique en grande partie par la RGPP en 2017 – l'emploi public est une spécificité locale qui pèse 1,8 fois plus qu'en région



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Besoin d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles : 111 exploitations agricoles en agriculture biologique en 2018 (sur 909 exploitations)
- Accompagner, structurer et valoriser une ou des filières :
 - Ressource forestière, filière bois
 - FARINES
 - ...
- Des organismes qui accompagnent la création et la transmission d'entreprises
- Besoin de favoriser les approches transversales dans la culture et le tourisme
- Une économie présentielle à développer : La sphère productive représente seulement 20% des emplois du territoire, contre 80% pour la sphère présentielle. En France métropolitaine, la sphère productive représente 35% des emplois
- Des réflexions au sein des EPCI sur l'offre d'accueil d'entreprise à faire évoluer (zones d'activités, immobilier d'entreprises, tiers lieux)

ENCOURAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENCOURAGER ET
SOUTENIR LA
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE

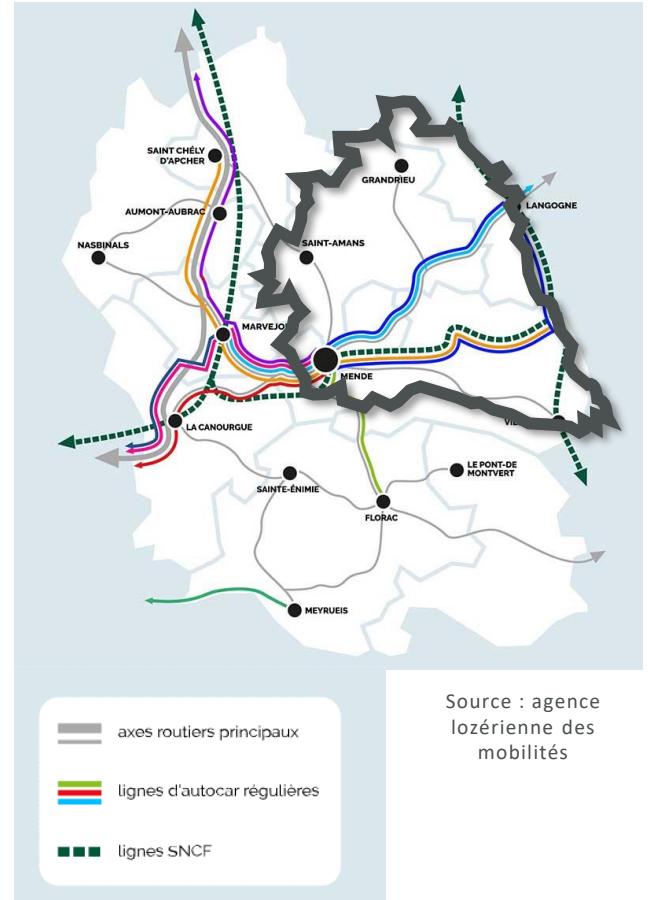
- Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements
- Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations
- Changement climatique et risques naturels
- Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations
- Agir via un urbanisme durable et responsable



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Mobilités / Démobilités

- L'enclavement du territoire est ressenti fortement, avec une accessibilité difficile, l'éloignement des grands axes routiers et axes ferroviaires ne favorise pas l'attractivité. Le réseau ferroviaire non seulement est faible, mais il est menacé. L'utilisation de l'infrastructure ferroviaire pour le fret bois pourrait être développée pour soutenir cet outil de communication.
- La mobilité des personnes est difficile car l'A75 est éloignée, les transports en commun peu structurés et les pratiques de covoiturage restent à développer. Le transport à la demande mis en place n'est pas forcément adapté aux besoins dans certains secteurs. Un même constat a été fait à plusieurs reprises : il est nécessaire d'avoir une voiture si l'on veut habiter sur le territoire. Les difficultés de mobilité ont un fort impact sur la vie sociale et favorise l'isolement des personnes.
- La ville de Mende concentre la plus grande partie des emplois, ce qui entraîne un fort flux domicile travail de ses communes limitrophes.
- Les flux domicile/travail relatifs à l'emploi sont importants, en 2020, 59 % des actifs du territoire travaillent dans la commune de résidence.
- Deux autorités organisatrices de la mobilité existent sur le territoire : une à Langogne et une autre à Mende.



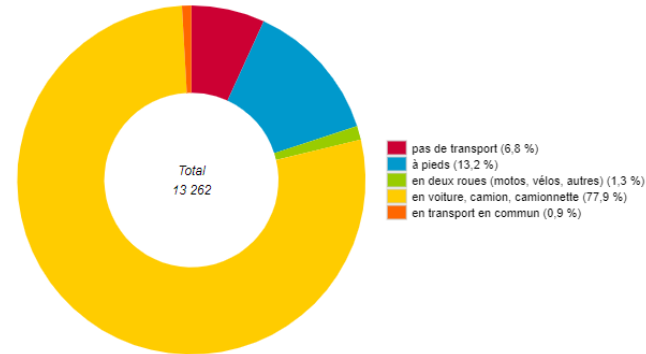
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Mobilités / Démobilités

Parmi les équipements en faveur de la mobilité sur le territoire :

- Un pôle multimodal est situé à Mende et un projet de création est en cours à Langogne.
- Actuellement, il n'existe pas de voies réservées au covoiturage ni de zone à faible émissions sur notre secteur sur le territoire.
- Automobile
 - Les collectivités commencent à acquérir des véhicules électriques ou hybrides dans leur parc automobile, mais ce n'est que le début
 - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public : onze bornes accélérées sont réparties sur le territoire sur les axes principaux, à ces équipements se rajoute une borne rapide sur Mende, ainsi que chez plusieurs concessionnaires automobiles et dans plusieurs hôtels. La mise à disposition de bornes par les particuliers n'est pas encore développée

Mode de déplacement domicile travail - source Insee RP



Source : INSEE, DREAL, 2017, Traitement Terre d'Avance

- En 2017, 77,9 % de la population active du CRTE utilisait la voiture pour se rendre au travail ce qui est légèrement moins que la moyenne nationale. Cependant, ce chiffre a augmenté depuis 2007 (73,5%), contre la tendance régionale et nationale.
- 13,2% s'y rendaient à pieds (en baisse : 17,4% en 2007) contre 5,9% en région
- Les transports en commun pour les déplacements domicile travail n'ont pas progressé en 10 ans, de 2007 à 2017 (1,2 et 0,9 %)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Mobilités / Démobilités

L'agence lozérienne des mobilités est une association (loi 1901) créée en 2008. Elle favorise le développement des mobilités durables et actives pour se déplacer sur le territoire lozérien. Ses principales missions sont les suivants :

- Le développement général des mobilités durables et actives, alternatives à la voiture individuelle
- L'accompagnement des collectivités dans leurs projets locaux de mobilité
- La mise en œuvre de solutions durables de déplacements des salariés au quotidien
- L'éducation à l'environnement à travers le prisme mobilité-santé



Source : agence
lozérienne des
mobilités

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Mobilités / Démobilités

SoLozère est un réseau professionnel d'échange et de partage. Il est ouvert à tous les télétravailleurs qui ont un lien avec la Lozère. Il propose la mutualisation d'outils, favorise le partage d'opportunités et la confrontation d'idées, et permet d'échanger sur les difficultés et les besoins des télétravailleurs.

SoLozère est une initiative portée par la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère et l'agence AD OCC, engagées, à travers une convention de partenariat à promouvoir le télétravail en Lozère.

Sur le périmètre du CRTE, 3 lieux sont identifiés dans le réseau So Lozère

1. La pépinière d'entreprise POLEN de Mende,
2. L'espace de coworking situé dans les locaux de la MCES de Langogne.
3. Un comptoir So Lozère à Rieutord de Randon

À cela, on peut citer la présence d'un tiers lieux / espace de coworking à Villefort qui fonctionne très bien.

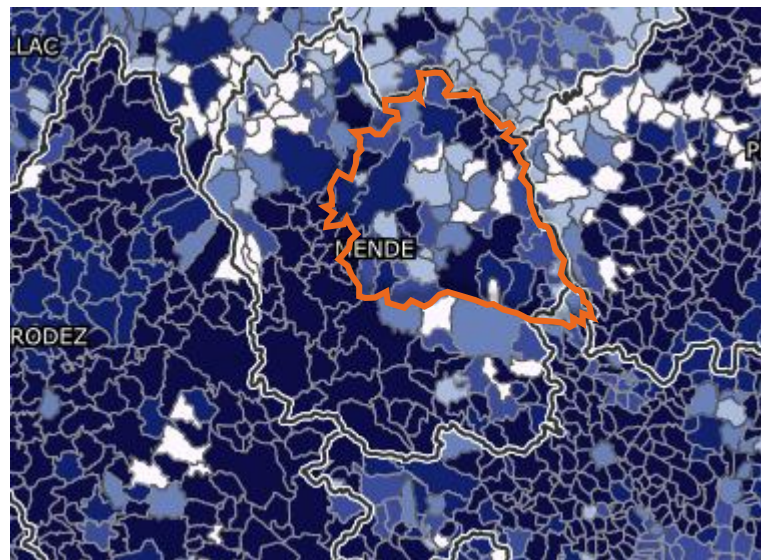


TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

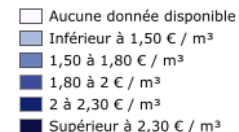
Eau

- La ressource en eau apparaît fragile, il faut la préserver sans oublier son potentiel de développement. Il existe des enjeux autour de la qualité de cette eau et de sa raréfaction, demandant la mise aux normes des captages et la sécurisation de la ressource. Des besoins en retenue collinaire et en petites irrigations ont été évoqués, ainsi que la nécessité d'aller vers le « zéro pesticide ».
- Ces enjeux autour de la qualité de l'eau reviennent dans le cadre du loisir et du tourisme, avec une difficulté pour trouver des zones de baignade répondant aux normes de qualité.
- On observe d'importantes disparités concernant le prix de l'eau sur le territoire

Derniers prix de l'eau (potable) renseignés en France



Source : Open.Date EAU France,
Traitement Terre d'Avance, 2021



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Ressources locales : le Bois

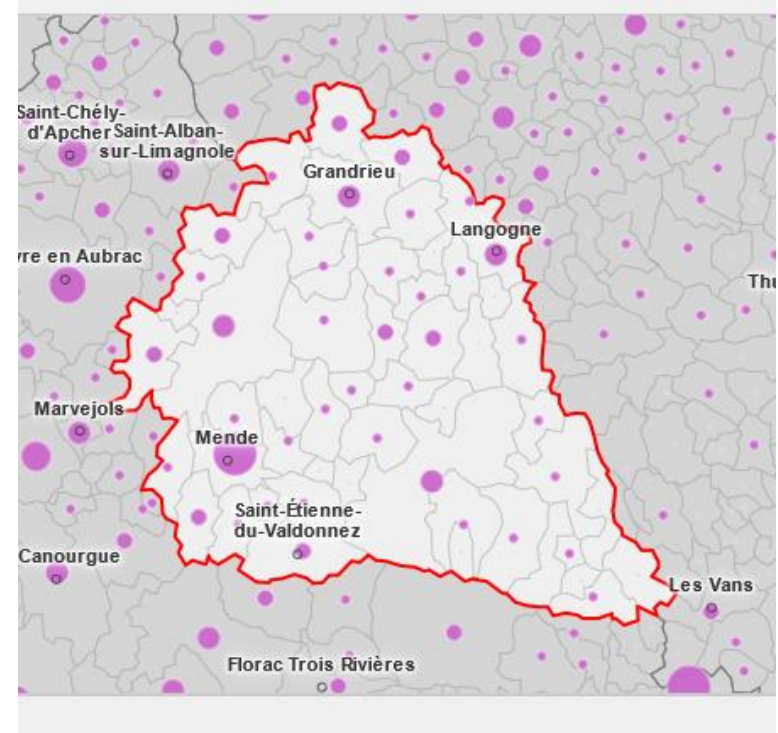
- La faible densité sur le territoire favorise une prédominance d'espaces naturels significativement façonnés par l'activité agricole et forestière. Un climat rigoureux, un relief accidenté et des sols superficiels à faibles potentiels agronomiques sont synonymes d'un territoire ayant des fortes contraintes pour les productions fourragères, culturales et sylvicoles. Le parcellaire agricole et forestier est très morcelé, ce qui constitue un handicap pour la viabilité économique des activités agricoles et forestières. La concurrence sur les surfaces agricoles est très importante.
- La forêt Lozérienne constitue un espace naturel très apprécié au regard de son utilité sociétale : stabilisation des sols en zones instables à fortes déclivités, aménités, pratiques des activités de pleine nature, capture de carbone, etc. La forêt est aussi un atout économique pour le territoire qui fait vivre de nombreuses entreprises. La valorisation du bois est répartie entre le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois énergie avec une montée en puissance de cette dernière filière, notamment au travers le co-générateur de la ville de Mende qui a la capacité d'absorber 90 000 m3 de bois par an pour produire de l'électricité et alimenter le réseau de chaleur sur la ville, présence également d'une unité de granulation.
- Il faut noter un manque de gestion de la ressource forestière, du fait d'une absence de professionnalisation des propriétaires forestiers, d'un foncier morcelé et d'accès à la ressource forestière difficile dans certains secteurs du territoire. Il reste nécessaire de maintenir et conforter les unités forestières en place et d'accompagner leur reprise en cas de départ à la retraite. La disparition progressive des scieries, demande de soutenir les structures existantes et de développer de nouvelles compétences.
- Le besoin de conforter cette filière bois d'œuvre et la construction bois reste une nécessité. Cela suppose de monter en gamme, d'acquérir du matériel pour capter les marchés de construction. La maturité de la forêt actuelle va permettre de développer cette stratégie. Il n'y a plus de Charte forestière sur le territoire. Les deux précédentes (Châteauneuf-de-Randon et Villefort) se sont arrêtées par manque d'animation. Il serait cohérent de mettre en place une Charte forestière à l'échelle du territoire de Terres de vie en Lozère.

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Air - Rejets Co2

- 498 milliers de tonnes équivalent Co2 étaient relâchées dans l'atmosphère en 2012.
- Par comparaison, sur le périmètre du CRTE Gevaudan (Marvejols, Saint Chely), 365 milliers de tonnes étaient rejetées sur la même période.
- Rapporté à la population, le territoire rejette 3,7 teqCO2 (tonne équivalent carbone) par habitant contre 3,5 en Occitanie

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) (milliers de tonnes équivalent CO2) 2012



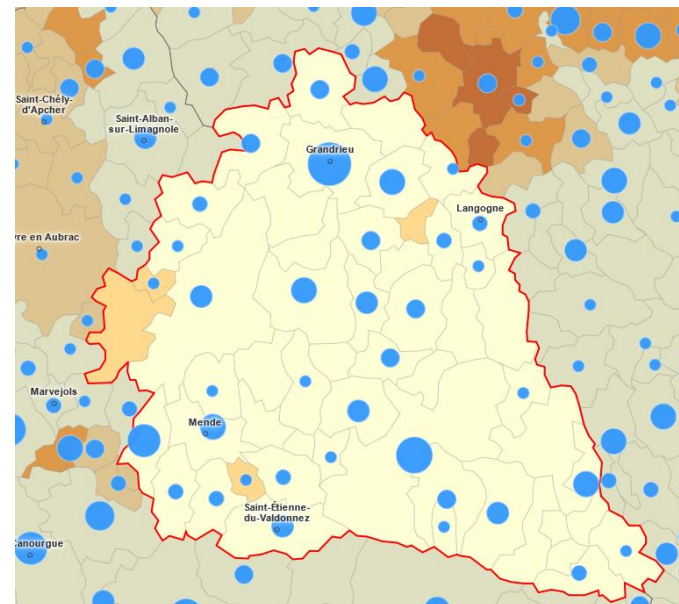
Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012, observatoire des territoires, traitement Terre d'avance

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Agriculture et alimentation locale & responsable

- 27,3 % du territoire est occupé pour de l'usage agricole (moyenne française à 51,1%).
- Le territoire compte 111 exploitations agricoles en agriculture biologique en 2018 (sachant que près de 900 exploitations étaient recensées en 2010) sur le territoire)
- Existence d'un projet alimentaire territorial : la communauté de communes du Haut Allier a répondu à un appel à projet et va porter un projet alimentaire territorial. Le Département de la Lozère répond à un autre appel à projet à l'échelle du département
- Nombre de producteurs vendant en circuit court / de marchés de producteurs ou d'AMAP : 119 producteurs identifiés en vente directe (magasin, caissettes de viande, transfo fromagère, apiculture, boulanger, pisciculture, ...)

Part des surfaces destinées à l'usage agricole en 2018 et nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique

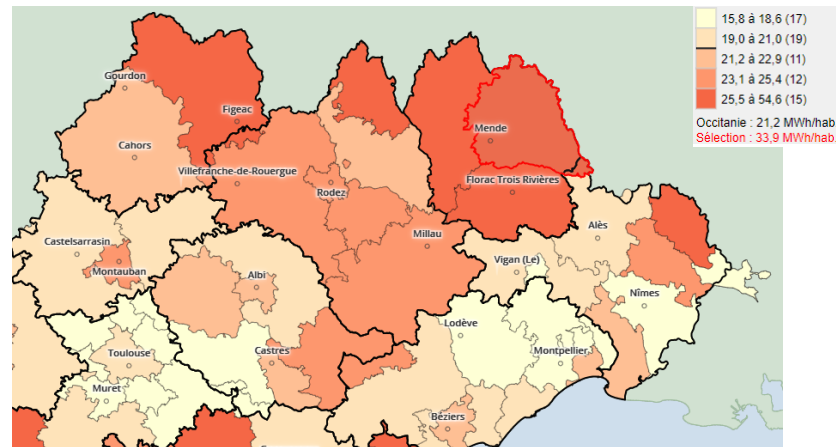


TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Energies

- Le territoire du CRTE consomme 33,9 MWh/habitant contre 21,2 en Occitanie
- Le Conseil départemental de la Lozère a accompagné la mise en place d'une structure (Lozère énergie) au service à la fois des populations et des élus. Lozère Énergie a été labellisé Espace Info Énergie par l'ADEME. Elle est par ailleurs labellisée Point Rénovation Info Service. L'agence est localisée à Mende.
- Les élus, les habitants du territoire veulent que le territoire évolue vers de nouveaux types d'énergies notamment pour faire des économies d'énergie et créer de la plus-value économique (éolien, photovoltaïque, réseau de chaleur, méthanisation, etc.).
- Des potentiels en énergie renouvelable existent sur le territoire : notamment la géothermie, le bois énergie.
- Il est constaté un potentiel de développement sur la filière bois et bûche, autour de l'isolation et de l'habitat en bois. Les nouveaux modes de consommation en énergie, comme les nouveaux modèles économiques, font apparaître un besoin de structuration afin qu'il y ait un accompagnement au changement et à l'innovation.

Consommation d'énergie par habitant (communes Occitanes) - source OREO (MWh/hab.)2017



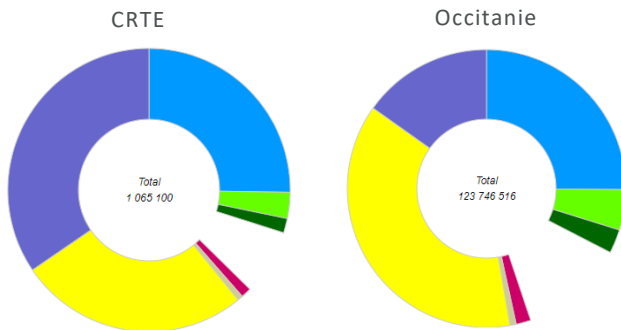
Source : OREO, DREAL, Traitement Terre d'Avance

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Facture énergétique

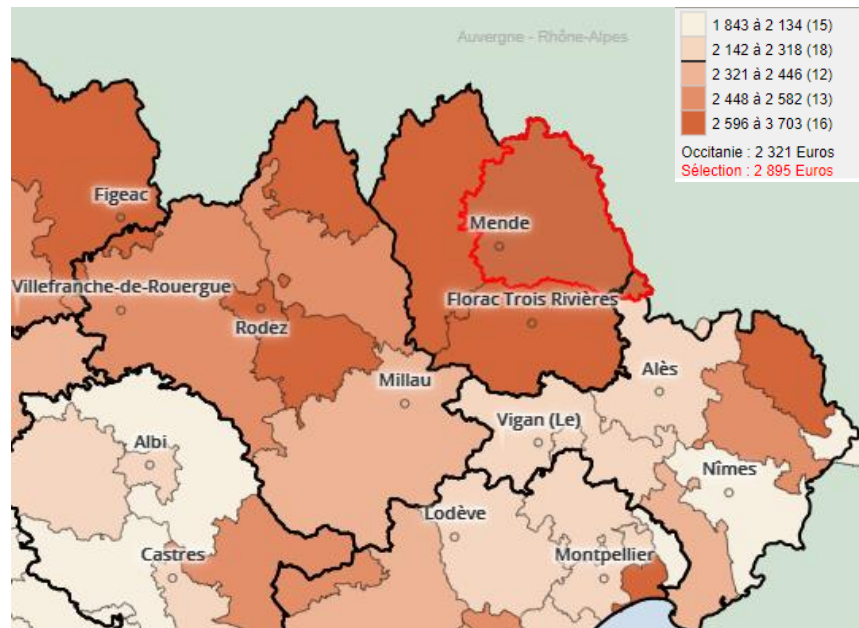
- La facture énergétique par habitant est plus élevée de 25% sur le territoire du CRTR que qu'au niveau de la moyenne régionale (de 2895 € au niveau du CRTE contre 2321 € en Occitanie)

Consommation d'énergie par usage (communes Occitanes) - source OREO (MWh)2017



■ chauffage ■ eau chaude sanitaire ■ cuisson ■ spécifique ■ climatisation
■ autres usages ■ transport routier ■ non défini

Facture énergétique par habitant (communes Occitanes) - source OREO-DREAL (Euros)2017



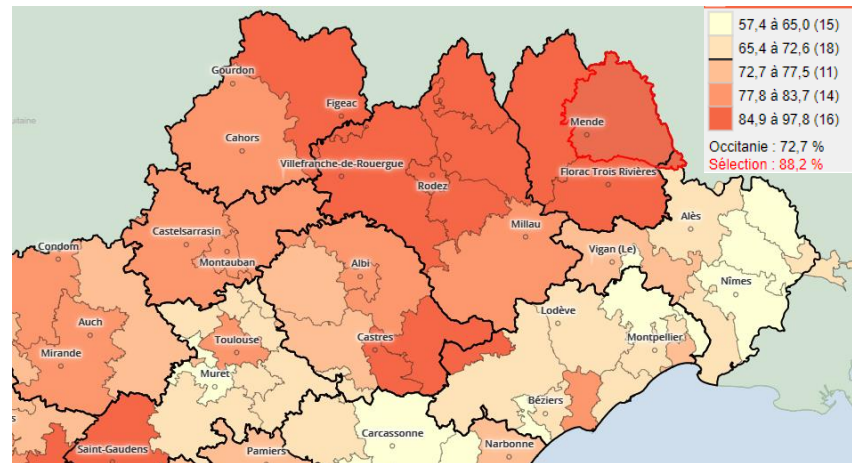
Source : OREO, DREAL, Traitement Terre d'Avance

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Logements énergivores

- 88,2% des logements étaient énergivores dans la base DPE contre 72,7% en Occitanie
- A noter 3,5% des logements du territoire ont un DPE contre 10,9% en Occitanie. Ces chiffres donnent donc une tendance mais doivent être interprétés avec prudence
- Si l'on se concentre uniquement sur les logements très énergivores (F ou G), ce taux passe à 33,5% sur le territoire du CRTE contre 9,7% en Occitanie

Part des logements énergivores dans la base DPE - source : ADEME (exploitation DREAL) (%)

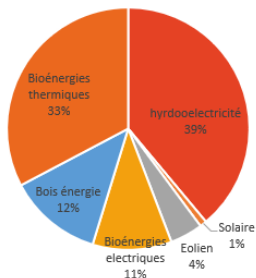


Source : ADEME, DREAL, traitement terre d'Avance

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

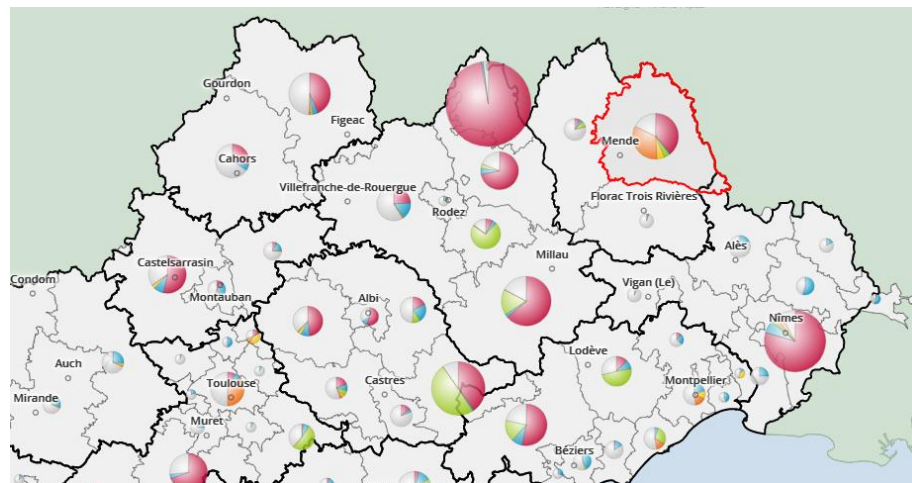
ZOOM Energies renouvelables

Part des énergies renouvelables par source, CRTE, 2018

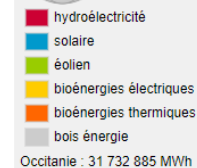


- Le Territoire produisait en 2018 un total de 958 597 Mégawattheure soit 30 MWh par habitant (contre 5 MWh par habitant en Occitanie)

Production EnR par source (communes Occitanes) - source OREO (MWh)2018 et Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (communes Occitanes) - source OREO (%)2017



Source : Picto-Occit, 2018, Traitement TA

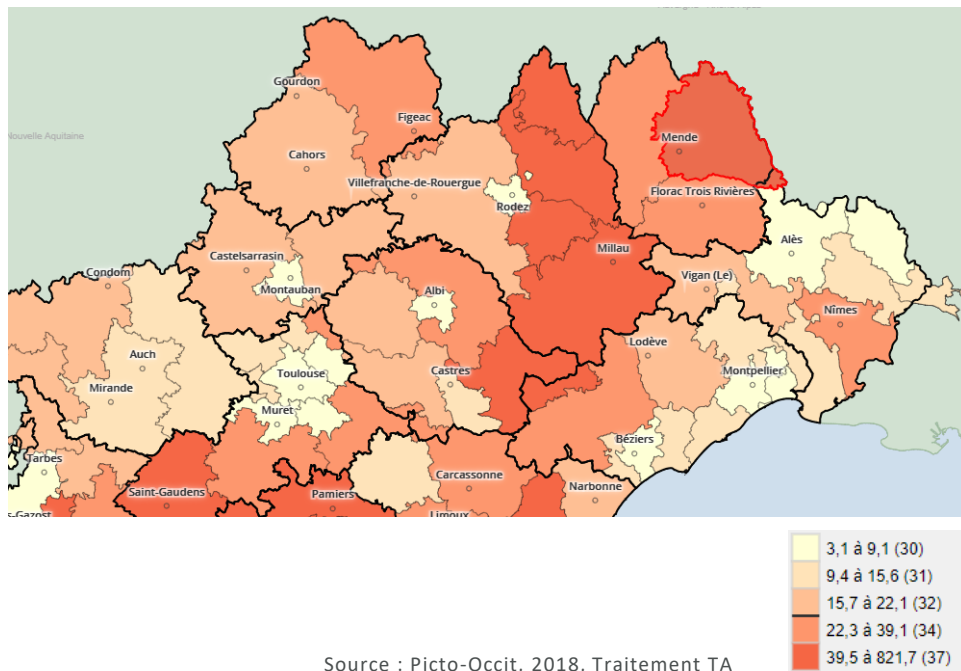


TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

ZOOM Energies renouvelables

- Le territoire du CRTE produisait en 2017 l'équivalent de 74,3 % de sa consommation d'énergie en ENR
- Ces chiffres positifs cachent des disparités territoriales
- Ce taux était de 159% dans la CC Mont Lozère contre 36% pour la CC du Haut-Allier

Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (communes Occitanes) - source OREO (%)2017

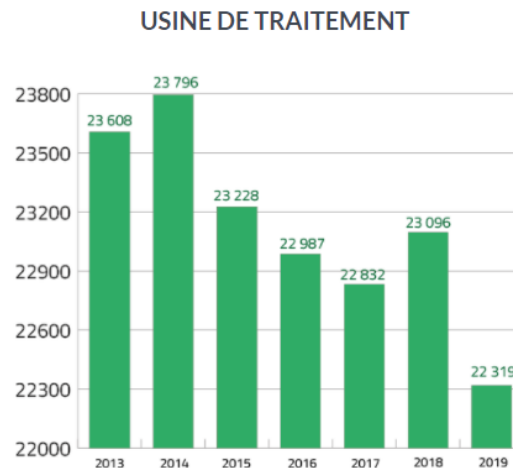


TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Economie circulaire, gestion des déchets

- Le service de gestion des déchets est géré par une coordination entre le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) qui s'occupe du traitement et les collectivités intercommunales (Communautés de communes et SICTOM) qui ont en charge l'organisation locale de collecte des déchets et des programmes de prévention.
- Les déchetteries complètent les outils au service et la gestion des déchets. Ces lieux sont gérés par les collectivités intercommunales, le SDEE s'occupant du transfert et du traitement des déchets (dangereux et non dangereux). 14 centres de stockages d'inertes autorisés sont ouverts sur le département. Toutefois ce maillage fait apparaître un déficit sur le secteur de Mende et le Nord Est de la Lozère.
- Le potentiel de recyclage des déchets semble encore insuffisamment exploité.
- Depuis janvier 2017 l'ensemble du territoire bénéficie ou a bénéficié d'un programme local de prévention des déchets afin d'organiser la réduction des déchets
- En 2017, une association d'insertion L'Arekup a été créée, elle collecte et donne une deuxième vie aux objets.

ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉ, Lozère



Source : Observatoire départemental des déchets, 2019,

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Economie circulaire, gestion des déchets

Tonnage de déchets produits par le territoire (données SDEE 2020). Pour le traitement des déchets le syndicat départemental d'énergie et d'équipement donne les indicateurs suivants :

- Le Sictom du Haut Plateau qui intervient sur la communauté de commune du Haut Allier et Chateauneuf de Randon traite 1 984.89 Tonnes de déchets
- Le Syndicat mixte Lozère Centre traite 816.30 tonnes de déchets pour la communauté de communes de Randon Margeride,
- La communauté de communes du Mont-Lozère traite en régie :1 159.48 Tonnes
- Le traitement des déchets pour la communauté de communes Cœur de Lozère est réalisé par l'entreprise Nicolin 3289.29 Tonnes pour Mende et 538.12 tonnes pour les autres communes de l'EPCI

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

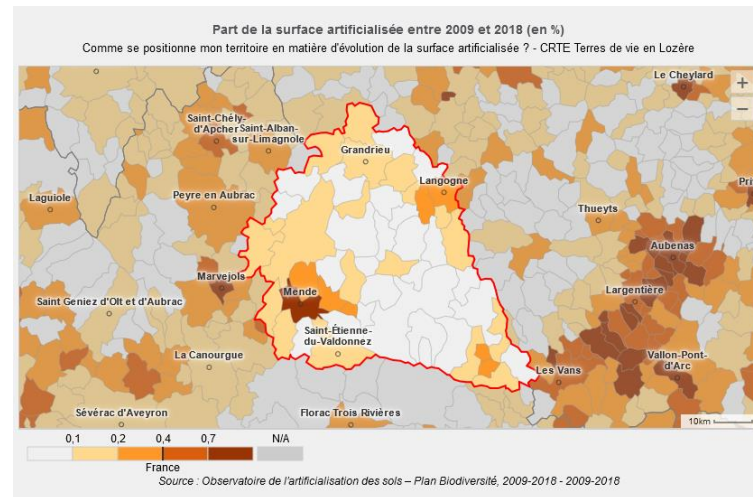
Economie circulaire, gestion des déchets

- 8 déchetteries sont équipées aux normes anti-chutes : 5 totalement aux normes, Mende à moitié, Châteauneuf-de-Randon et Langogne mise aux normes en cours.
- En moyenne sur le territoire de Terres de vie en Lozère, les habitants trient :
 - 23.31 Kg/hab de verre
 - 14.18kg/hb de papier
 - 19.39kg/hab d'emballage.
- La moyenne départementale est de 26.86 kg/Hab , 15,50kg/hab et 16, 99kg/hab.
- Si les habitants du territoire sont en dessous de la moyenne départementale pour le tri du verre et du papier, ils sont plus performants en ce qui concerne les emballages.

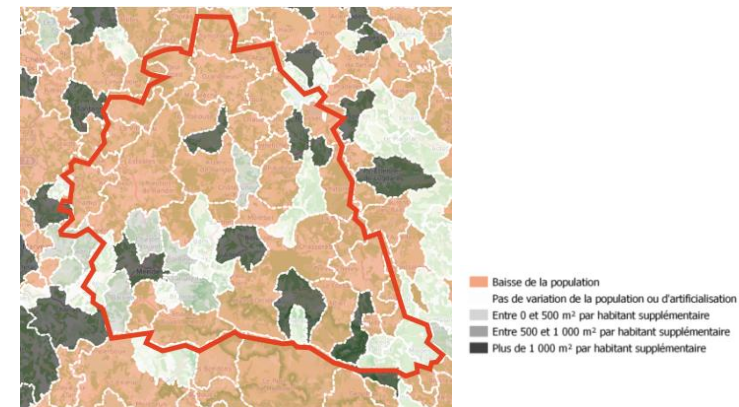
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Urbanisme

- Malgré une croissance démographique faible, l'urbanisation s'est fortement développée et a entraîné une consommation de l'espace non négligeable.
- On observe une consommation foncière accrue entre 2009 et 2018, 0,1% du territoire a été artificialisé (moyenne nationale à 0,4%) soit 153,7 ha. Mende atteint 1,1% et Langogne 0,2%
- Un habitat nouveau répondant aux normes d'accessibilité et d'efficacité énergétique actuelles apparaît mais sans aucune continuité ou adaptation avec le bâti traditionnel existant. De nombreuses communes ne sont pas encore pourvues d'un document d'urbanisme, toutefois, les collectivités qui disposent de documents d'urbanisme expriment la difficulté de mettre en œuvre ces règlements. Les élus du territoire remarquent que ces règlements sont peut-être adaptés pour les zones très urbanisées mais mettent en difficulté le développement des villages dans nos zones rurales.



M² artificialisés / variation population (2012 à 2017)



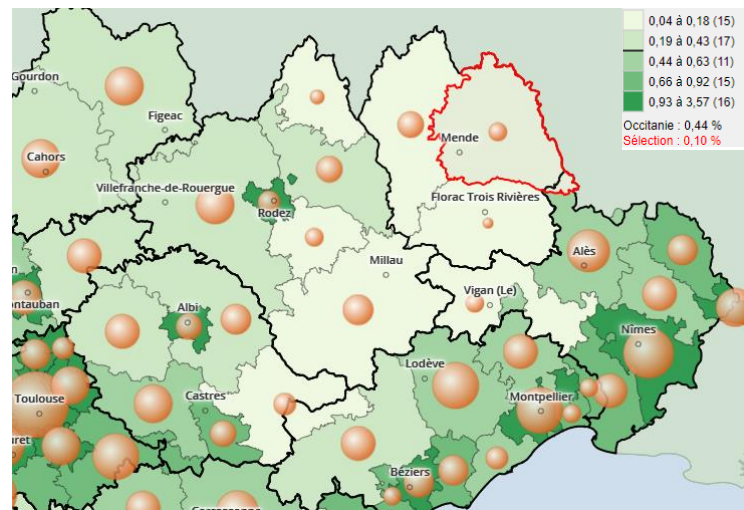
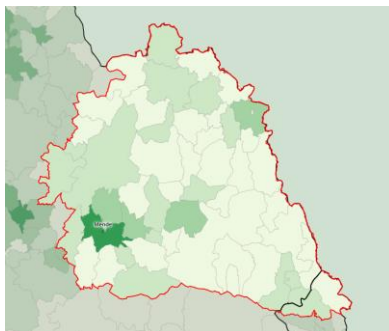
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Lutte contre l'artificialisation des sols – réinvestissement urbain

- 180 HA Artificialisés entre 2009 et 2019
- Cela signifie que 0,10 % du territoire a été artificialisé entre 2009 et 2019 (contre 0,44% en Occitanie)
- Mende est la commune qui a le plus artificialisé (42 HA et 1,15% de sa surface) entre 2009 et 2019 sur le CRTE
- L'artificialisation ralentie plus vite sur le CRTE qu'en région sur cette période
- 26,2 % de la surface artificialisée sur cette période l'était pour de l'activité contre 19,8% en Occitanie. .
- Inversement, 61,6 % de la surface artificialisée sur cette période l'était pour de l'habitat contre 72,1% en Occitanie
- Il a été consommé en moyenne sur le territoire du CRTE 694,9m² par logement supplémentaire entre 2012 et 2017 contre 485,8m² en Occitanie

Flux d' artificialisation entre 2009 et 2019 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (ha) et Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2009 et 2019 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (%)

ZOOM sur les communes sur CRTE



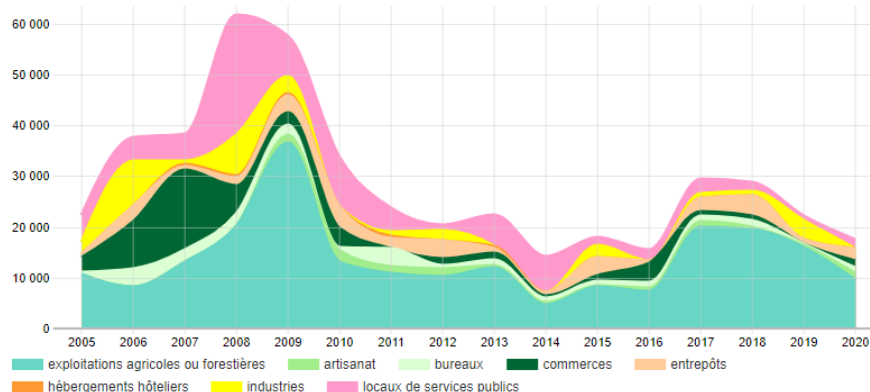
Source : Observatoire de l'artificialisation des sols, Traitement Terre d'Avance

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Lutte contre l'artificialisation des sols – réinvestissement urbain

- Le principal poste de construction de locaux sont ceux associés à des exploitations agricoles ou forestières (53% de constructions sur 10 ans)
- Une période 2005-2009 qui a été propice à la construction de locaux d'activités, puis un fort ralentissement entre 2009 et 2016 (effet crise ?). Depuis 2016, les rythmes sont contrastés d'une année à l'autre.
- En 2020, un peu moins de 20 000 m² de locaux d'activités construits – 114 133 sur 10 ans

Répartition de la surface de plancher totale des locaux commencés, par secteur (m²) 2005-2020



Tableaux 2010-2020 des m² SP par activités (total des 10 années) hors agriculture

Source : Sital, ODT, Traitement Terre d'Avance

	Artisanat	Bureaux	Commerces	entrepôts	hébergements hôteliers	industries	locaux de services publics	Total
2020	1349	1129	1295	2492	0	0	1685	7950
2019	269	356	15	854	0	3749	754	5997
2018	643	1321	691	3997	0	1020	1681	9353
2017	1011	1180	949	2559	109	891	2888	9587
2016	808	999	3819	382	0	25	2099	8132
2015	290	873	1091	3523	0	2565	1397	9739
2014	562	880	379	690	0	0	6943	9454
2013	411	1195	1301	979	282	133	6103	10404
2012	1689	671	1259	3520	0	1920	1117	10176
2011	1355	3422	40	2013	351	1026	4567	12774
2010	2129	745	3697	4264	0	0	9732	20567
Total sur 10 ans	10516	12771	14536	25273	742	11329	38966	114133
	9%	11%	13%	22%	1%	10%	34%	

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Ce que la concertation nous apprend

CONSTATS



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET MOBILITÉ

Budget chauffage et budget gasoil



CADRE DE VIE

Un laboratoire pour préserver
l'environnement, un espace test pour
l'avenir de la France, pour
consommer local, vivre en autonomie



TRANSPORTS EN COMMUN

Exemple cité d'une personne qui fait
60KM/jour en voiture sans possibilité
de prendre les transports en commun

PROJECTIONS/PROSPECTIVE

ACTIONS/ATTENTES



PROTECTION DES PAYSAGES

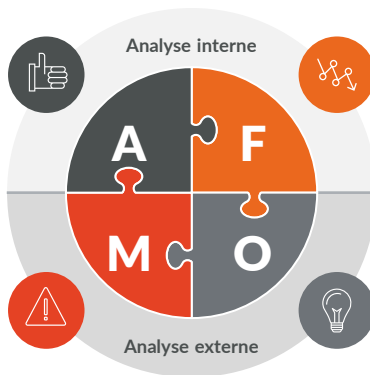
Pas de constructions incohérentes
avec le paysage

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE

ENCOURAGER ET
SOUTENIR LA
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE

PRINCIPAUX ATOUTS

- Développement du covoiturage
- Présence d'une Agence de la mobilité
- Production d'ENR : Le Territoire produisait en 2018 un total de 958 597 Mégawattheure soit 30 MWh par habitant (contre 5 MWh par habitant en Occitanie) – Usine de Cogénération de Biomasse à Mende
- Ligne SNCF en cours de rénovation entre Marvejols et La Bastide Puylaurent
- Une filière bois déjà travaillée :
 - Une forêt importante qui arrive à maturité
 - Engagement des collectivités à travers la charte du Parc National des Cévennes
- Une réserve internationale de Ciel étoilé pour les communes dans le périmètre du PNC
- Plusieurs sites Natura 2000 et l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes (bien UNESCO)
- Département des sources : 437 cours d'eau sur près de 2700 kms de linéaire



PRINCIPALES FAIBLESSES

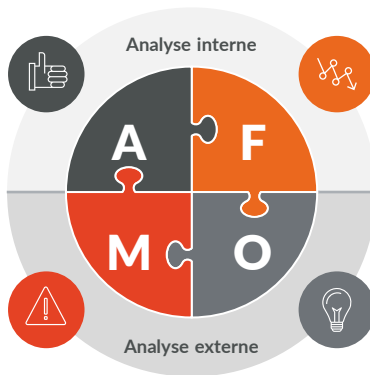
- Une densité de population, une topographie et une géographie qui ne favorisent pas les Mobilités collectives (et individuelles)
- Dépendance à la voiture : 77,9 % de la population active du CRTE utilisait la voiture pour se rendre au travail ce qui est légèrement moins que la moyenne nationale. Cependant, ce chiffre a augmenté depuis 2007 (73,5%), contre la tendance régionale et nationale.
- Dépense énergétique et pollution : Le territoire du CRTE consomme 33,9 MWH/habitant contre 21,2 en Occitanie - 3,7 teqCO2 (tonne équivalent carbone) par habitant contre 3,5 en Occitanie
- Faiblesse ponctuelle de la qualité de l'eau
- Absence de démarche intercommunale d'urbanisme

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE

ENCOURAGER ET
SOUTENIR LA
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE

PRINCIPALES MENACES

- La disparition progressive du transport ferroviaire
- Précarité énergétique
- Le débit des cours d'eau en période d'étiage est de plus en plus faible. Les périodes d'étiage s'allongent et sont plus fréquentes
- L'accélération de l'artificialisation pour répondre à la demande pour de l'habitat ou de l'activité : 180 HA Artificialisés entre 2009 et 2019 - Cela signifie que 0,10 % du territoire a été artificialisé entre 2009 et 2019 (contre 0,44% en Occitanie)
- Difficultés à préserver du foncier agricole : 27,3 % du territoire est occupé pour de l'usage agricole (moyenne française à 51,1%).
- Développement d'un tourisme non éco-responsable : bivouac
- Une agriculture à accompagner : économies d'eau, diversification des productions au regard du climat etc...
- Intensification des périodes de sécheresses : pertes piscicoles (impact sur la biodiversité et sur la pêche) - alimentation en eau potable - fragilisation de la forêt et disparition de certaines essences entraînant une mutation des paysages et des ressources (maladies, parasites, feux, inondations)



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Un léger regain démographique, et des résultats encourageants sur la politique d'attractivité. Un accompagnement nécessaire pour allier développement démographique & équilibres environnementaux
- Des télécentres sur le territoire
- Contournements de Mende et de Langogne
- Politique régionale Tarif à 2 euros (Mise en place de ligne de bus pour rejoindre Mende, Montpellier)
- Innovation en matière d'isolation et de l'habitat en bois
- Développer de nouvelles énergies et de nouvelles organisations comme la chaufferie collective, les réseaux de chaleurs, géothermie etc
- Dynamique autour des produits locaux et des circuits courts : 119 producteurs identifiés en vente directe (magasin, caissettes de viande, transfo fromagère, apiculture, boulanger, pisciculture, ...)
- Engager des démarches d'urbanisme partagées
- S'ouvrir à de nouvelles cultures agricoles, notamment celles qui viennent d'un climat méditerranéen (cultures sèches, permaculture, cultures plus économes en eau)

TERRE D'AVANCE

Mathieu ALBOUY



06 24 22 22 85



m.albouy@terredavance.com

Retrouvez-nous ici :



www.terredavance.com



<https://www.linkedin.com/company/terredavance/>





TERRE D'AVANCE
Construisons demain

Annexe II

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE **DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE***

Enjeux, Orientation, Armature

Territoire Bénéficiaire



Association
Terres de Vie en Lozère



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA **COHÉSION**
DES **TERRITOIRES**

* Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique

Client :

OCTOBRE 2021

m.albouy@terredavance.com



PARTIE 1

ENJEUX

LES ENJEUX

Les enjeux thématiques **spécifiques** au territoire



ARMATURE TERRITORIALE

Préserver et consolider une armature territoire adaptée à la faible densité du territoire.

- **Petites centralités** : maintien, voire Redynamisation des centres :
- Par les **niveaux des équipements publics**
- par **l'animation, le soutien aux commerces & services de proximités**
- Trouver des solutions d'usages **aux résidences secondaires**
- **Infrastructures majeures** de transport : RN88



SERVICES PUBLICS

Renforcer l'accès aux services et maintenir, voire développer les emplois associés. 2 PILIERS FORTS

- **Santé** (favoriser les reprises, attirer de nouveaux professionnels de santé, nouveaux pôle médicaux, solutions digitales)
- **Services publics** (pôles de services ruraux, solutions digitales,, éducation)



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

Favoriser et vendre une terre d'opportunités.

- **Formation et Insertion dans l'emploi**, problématiques **de recrutement**
- Transmission reprise/**entrepreneuriat**, capacité à innover
- **Diversification productive**, problématique d'animation des filières
- Formes **adaptées d'immobilier d'entreprise** : tiers lieux, transformation agro-alimentaire
- Montée en gamme et **innovation touristique**

LES ENJEUX

Les enjeux fortement partagés avec le reste du territoire lozérien



EAU

Trouver des solutions aux problématiques liées à l'eau

- Qualité des **réseaux**
- **Accès à l'eau** en période estivale
- *Valorisation du **potentiel économique et touristique des lacs** (spécifique à Terre de vie)*



TRANSITION & PARADOXES

Concilier les paradoxes liés à la transition écologique et à l'attractivité

- **Habitat pavillonnaire Vs Habitat en ville** (précarité énergétique)
- **ENR / Consommation foncière**
- **Vouloir accueillir, mais vouloir être "tranquilles"** et peu chers (logement, impôts etc....)
- Beaucoup de **résidences secondaires**, avec différents types de propriétaires, difficile d'y voir les avantages et les inconvénients



JEUNESSE

Avoir **des actions spécifiques et transversales pour la jeunesse**

- Emploi/ Formation/Insertion
- Animations culturelles, sportives, festives
- Mobilités
- Logement
- Entrepreneuriat/Transmission
- Attractivité, à la fois le maintien, mais aussi les retours au Pays, les nouvelles vies



MOBILITÉS

Renforcer **l'accessibilité au territoire, à ses activités, à ses services**

Travailler des solutions de mobilités à 360° (plusieurs publics : habitants, actifs, touristes, jeunes) (plusieurs problématiques : mobilités départementales voire régionales, et mobilités de proximités en milieu peu denses)

- Solutions "de niches" pour desservir des secteurs peu denses
- Solutions d'accessibilité et de dessertes des grandes villes et infrastructures extérieures au territoire
- Non mobilités : limitation des déplacements, téléservices, télé-travail
- Mobilités douces : identifier les besoins et esquisser des solutions par cibles (touristes, habitants, actifs etc...)



PARTIE 2

L'ARMATURE DU PROJET DE
TERRITOIRE

LES ORIENTATIONS



ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

- Axe 1 : **ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS** (CHANGEMENT CLIMATIQUE, RISQUES, NOUVEAUX USAGES DU TERRITOIRE)
- Axe 2 : FAIRE DES **RESSOURCES LOCALES** DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT



IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS (SOCIAL, SOCIÉTAL, ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE)

- Axe 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE **PROJETS COLLECTIFS** ET LA STRUCTURATION DE **FILIERES LOCALES**
- Axe 4 : **STIMULER L'ENTREPRENEURIAT** ET OFFRIR DES OPPORTUNITES ÉCONOMIQUES AUX PORTEURS DE PROJETS
- Axe 5 : **MONTER EN GAMME ET EN NOTORITE TOURISTIQUE** EN MISANT NOTAMMENT SUR L'INNOVATION



ÊTRE ATTRACTIF VIA TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL, SOLIDAIRE ET INNOVANT

- Axe 6 : DISPOSER DE **VILLES ET DE VILLAGES ACCUEILLANTS** AVEC UN MAILLAGE DU TERRITOIRE SOLIDAIRE
- Axe 7 : SE DISTINGUER PAR **UNE OFFRE DE SERVICES** PERFORMANTE, INNOVANTE ET ACCESSIBLE
- Axe 8 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES EFFORTS FAITS EN MATIÈRE D'ATTRACTIVITÉ
- Axe 9 : SAISIR LES **OPPORTUNITÉS** OFFERTES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION

1



ACCOMPAGNER UN
TERRITOIRE EN PLEINE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DANS UN ENVIRONNEMENT
DURABLE

Axe 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

- **URBANISME** - Avoir une politique d'urbanisme et développer des formes urbaines innovantes . Prendre en compte le caractère rural et très contraint du territoire, et disposer de marges de manœuvre urbanistiques
- **MOBILITES** - Développer des solutions de mobilité et démobilités adaptées au caractère rural et peu dense du territoire. Travail sur plusieurs publics habitants, actifs, touristes, en réfléchir à des solutions de double, voire triple usages entre ces publics.
- **ENERGIES** - Favoriser les économies d'énergies, soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement.
- **RISQUES** - Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, notamment, pour ce territoire, la prise en compte du risque de chutes de pierres
- **CITOYENNETE** - développer l'éducation à l'environnement



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION

1



ACCOMPAGNER UN
TERRITOIRE EN PLEINE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DANS UN ENVIRONNEMENT
DURABLE

Axe 2 : FAIRE DES RESSOURCES LOCALES DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

- **ENR** - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables. Faire en sorte que les collectivités mettent en place des opérations "gagnant/gagnant" avec les opérateurs, y compris sur le plan financier.
- **EAU** - Avoir une politique globale autour de l'eau alliant préservation & qualité de la ressources. Créer des zones humides, voire des retenues d'eau souterraines en levant les conflits d'usages avec le monde agricole. Améliorer la connaissance de la ressource eau.
- **LACS ET RIVIERES**— développer une approche globale de valorisation économique, sociale et environnementale des lacs et rivières présents sur le territoire
- **BOIS**- Soutenir une gestion durable de la forêt, compatible avec le développement de filières de production liées au bois. Lutter contre le développement des maladies des arbres. S'inscrire dans les réseaux régionaux d'animation de la filière Bois pour pallier aux difficultés d'animation d'une filière localement (manque de moyens)
- **ECONOMIE CIRCULAIRE** - soutien aux recycleries, valorisation déchets etc...
- **BIODIVERSITE**: - Favoriser la biodiversité du territoire



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION 2

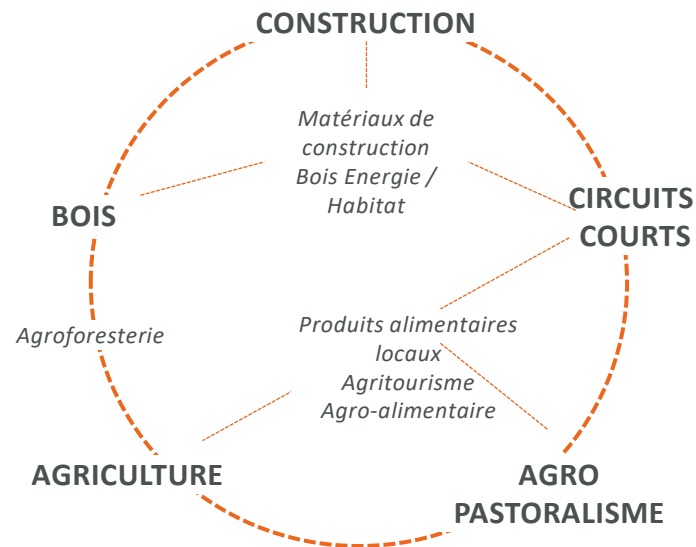


IMPULSER ET SOUTENIR DES
PROJETS ENTREPRENEURIAUX
MULTI-IMPACTS

(SOCIAL, SOCIÉTAL,
ENVIRONNEMENTAL,
ÉCONOMIQUE)

Axe 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COLLECTIFS ET LA STRUCTURATION DE FILIÈRES LOCALES

- **BOIS** - Poursuivre les efforts de structuration autour de la filière
- **CONSTRUCTION** - Développer des projets à triple impacts (économique, social, environnemental) sur la filière des matériaux de construction
- **CIRCUITS COURTS** - Encourager la transformation des produits locaux et accompagner la structuration des circuits courts en faveur du tissu économique rural. Nota : une action est en cours sur les farines.
- **AGRICULTURE** - Amplifier la transition vers des modèles agricoles plus durables d'un point de vue sociétal et environnemental (notamment la filière bio) et inciter au développement des labels et marques territorialisées. Étudier l'opportunité de développer des espaces de petites productions agro-alimentaires. Mener des actions d'anticipation au changement climatique auprès des agriculteurs.
- **AGROPASTORALISME** - Soutenir les actions en faveur de l'agropastoralisme



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION 2



IMPULSER ET SOUTENIR DES
PROJETS ENTREPRENEURIAUX
MULTI-IMPACTS

(SOCIAL, SOCIÉTAL,
ENVIRONNEMENTAL,
ÉCONOMIQUE)

Axe 4 : STIMULER L'ENTREPRENEURIAT ET OFFRIR DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES AUX PORTEURS DE PROJETS

- **FONCIER ET IMMOBILIER** - Adapter l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises du territoire. Développer une offre à destination des artisans notamment (en peine de solutions d'implantations). Étudier le développement de tiers lieux ruraux.
- **ENTREPRENEURIAT** - Favoriser l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise, notamment les projets structurants. Continuer, voire amplifier les dispositifs d'accompagnement aux transmissions/reprises d'activités, dans tous les secteurs.
- **CENTRE VILLE ET VILLAGES** - Soutenir les nouvelles pratiques et organisations relatives aux mutations de la société (e-commerces, circuits courts, achats responsables). Aider les entrepreneurs en cœur de village en agissant sur l'immobilier d'entreprises (maintien du dernier commerces, multiservices ruraux, boutiques à l'essai)
- **INNOVATION**- Soutenir les nouvelles pratiques et organisations relatives aux mutations de la société. Soutenir l'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire.



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION 2



IMPULSER ET SOUTENIR DES
PROJETS ENTREPRENEURIAUX
MULTI-IMPACTS

(SOCIAL, SOCIÉTAL,
ENVIRONNEMENTAL,
ÉCONOMIQUE)

Axe 5 : MONTER EN GAMME ET EN NOTORITÉ
TOURISTIQUE EN MISANT NOTAMMENT SUR
L'INNOVATION

- **ACTIVITÉS** - Développement le tourisme autour des activités de pleine nature et de l'agritourisme, et du sport. Travailler sur la promotion de l'offre.
- **HEBERGEMENT** - Soutenir et qualifier l'offre d'hébergement touristique. Lier l'offre d'hébergement à l'offre d'activités, notamment lorsque la météo ne permet pas la pratique d'APN (activités de pleine nature)
- **INNOVATION** - Développer un tourisme innovant dans son offre et sa structuration. Favoriser l'éco-tourisme



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION

3



ETRE ATTRACTIF VIA
TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL,
SOLIDAIRE ET INNOVANT

Axe 6 : DISPOSER DE VILLES ET DE VILLAGES ACCUEILLANT AVEC UN MAILLAGE DU TERRITOIRE SOLIDAIRE

- **CENTRES-** Revitaliser les cœurs de ville et de village par des dispositifs dédiés (notamment Bourg centre Occitanie, Petites Villes de demain, Actions cœur de ville), favorisant une approche transversale des problématiques & des solutions
- **INFRASTRUCTURES TRANSPORT-** Développer la RN 88, la RD 106 et l'offre ferroviaire
- **SERVICES-** Maintenir l'offre de services de proximité, notamment les services à la population
- **HABITAT-** Adapter le bâti vacant ancien aux usages d'aujourd'hui / Soutenir les programmes d'amélioration de l'habitat. Proposer des produits accessibles à la propriété pour les nouveaux arrivants (notamment locatif supérieur aux T2/T3). Lutte contre la précarité énergétique
- **PATRIMOINE-** Développer des outils de maîtrise foncière et de valorisation du patrimoine bâti
- **AMENAGEMENTS URBAINS-** Soutenir les projets d'amélioration du mobilier urbain et petit aménagement dans le cadre d'un projet global pour rendre attractif les cœurs de villages



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION

3



ETRE ATTRACTIF VIA
TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL,
SOLIDAIRE ET INNOVANT

Axe 7 : SE DISTINGUER PAR UNE OFFRE DE SERVICES PERFORMANTE, INNOVANTE ET ACCESSIBLE

- **SANTE-** Maintenir, voire développer une offre de santé et d'accès aux soins adaptée à un territoire peu dense. Cela passe par plusieurs actions : développer les solutions de e-santé ,renforcer l'offre de transports sanitaires, décloisonner les lieux de soins, favoriser le renouvellement des praticiens face au vieillissement du personnel. Sur la thématique du vieillissement, agir sur la viabilisation et la modernisation des EHPAD du territoire.
- **ENFANCE & JEUNESSE-** Développer l'offre d'accueil et d'animation (culturelle, sportive, loisirs)
- **LOISIRS-** Structurer l'offre de sports et de loisirs autour de son capital nature



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION

3



ETRE ATTRACTIF VIA
TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL,
SOLIDAIRE ET INNOVANT

Axe 8 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES EFFORTS FAITS EN MATIERE D'ATTRACTIVITE

- **IMAGE-** Développer l'image du territoire en renforçant son capital nature et en accentuant l'image de territoire d'opportunités économiques (entrepreneuriat, emplois, secondes vie personnelles et professionnelles)
- **EMPLOI** - Pallier aux difficultés de recrutement, en anticipant les problématiques d'emplois et d'insertion. Etudier les pistes de développement de l'offre de formation, notamment autour des Activités de pleine nature, du numérique, des écoles préparatoires.
- **ACCUEIL** Créer des conditions d'accueil favorables à travers une offre territoriale innovante durable (culture, activités, services, etc.) . Poursuivre les efforts faits en matière de politique d'accueil de nouveaux habitants
- **COORDINATION ACCUEIL JEUNESSE** Travailler aux conditions d'attractivité DES jeunes (15/25 ans, 25/35 ans)



L'ARMATURE DU PROJET

ORIENTATION

3



ETRE ATTRACTIF VIA
TERRITOIRE D'ACCUEIL RURAL,
SOLIDAIRE ET INNOVANT

Axe 9 : SAISIR LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LE
DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE
NUMERIQUE

- **DIGITALISATION-** Renforcer des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
- **INCLUSION NUMERIQUE-** Renforcer les actions de médiation numérique



TERRE D'AVANCE

Mathieu ALBOUY



06 24 22 22 85



m.albouy@terredavance.com

Retrouvez-nous ici :



www.terredavance.com



<https://www.linkedin.com/company/terredavance/>





**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Association
Terres de vie en Lozère

Annexe III – Fiches mesures

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Fiche Mesure N° 1 : Favoriser la mise en œuvre de politique d'urbanisme. Soutenir le développement de formes urbaines innovantes

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

•Contexte général :

A l'échelle du CRTE, 180 HA ont été artificialisés entre 2009 et 2019, soit 0,10 % du territoire (contre 0,44% en Occitanie). Mende est la commune lozérienne qui a le plus artificialisé (42 HA et 1,15% de sa surface) entre 2009 et 2019.

Cependant, le département de la Lozère se caractérise par une faible densité de 15 habitants par km² en moyenne (à comparer à 79 hab/km² pour la région Occitanie). La densité de 12 logements par km² est comparable à celle des départements du Gers (17 logements/km²) mais aussi de l'Ariège et du Lot (22 logements/km²).

Il convient de rappeler le caractère rural et montagnard de la Lozère façonné par une agriculture d'élevage toujours présente au travers de fermes isolées, de hameaux agricoles disséminés.

Ainsi, il est nécessaire d'intégrer ces éléments dans l'analyse de la consommation d'espaces qui doit préserver la dynamique d'installation et de développement de l'agriculture.

Lors des ateliers de construction du projet de territoire de Terres de vie en Lozère, les élus ont souligné que les demandes d'installation, notamment des nouveaux habitants, sont très orientées vers le modèle pavillonnaire, avec jardin, en opposition avec leur vécu dans les centres urbains. Dans les secteurs pavillonnaires, un habitat nouveau répondant aux normes d'accessibilité et d'efficacité énergétique actuelles apparaît mais sans réelle continuité ou adaptation avec le bâti traditionnel existant.

De nombreuses communes ne sont pas encore pourvues d'un document d'urbanisme, toutefois, les collectivités qui disposent de documents d'urbanisme expriment la difficulté de mettre en œuvre ces règlements. Les élus du territoire remarquent que ces règlements sont peut-être adaptés pour les zones très urbanisées mais mettent en difficulté le développement des villages dans nos zones rurales.

Ainsi, l'enjeu de l'urbanisation est complexe à relever, car il demande, tout particulièrement sur ce territoire, de lever des paradoxes : limiter la consommation foncière, tout en permettant au territoire d'être attractif et répondre aux attentes sur le plan de l'habitat, et ainsi de proposer des solutions foncières et immobilières performantes pour de nouvelles populations.

Cette mesure permet de structurer le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière d'énergie, d'économie d'espace et d'adapter les mobilités au caractère rural et peu dense du territoire.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Optimisation de l'artificialisation des sols
- Augmentation de la part du foncier agricole
- Un foncier industriel et commercial en friches moins important

•Contenu de l'action :

- impulser, lorsque c'est justifié, la réalisation et la mise à jour réglementaire des documents d'urbanisme tel le SCOT, PLUI, PLU, Carte communale...
- Reconquérir les friches

- Soutenir les études d'aménagement urbain et cœur de village
- Soutenir les projets de fermes de reconquêtes
- Appuyer les projets d'acquisition de foncier industriel et commercial en friche pour les requalifier

• Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État : Documents d'urbanisme (DGD)
- Région / Europe : fermes de reconquête.
- Département : Aménagement de centre bourg.
- PNC : fermes de reconquête et autres programmes spécifiques
- EPCI : outils d'urbanisme
- Banque des Territoires : études
- L'Europe : documents d'urbanisme (LEADER)

Partenaires Techniques Potentiels

- État : les outils d'urbanisme
- Région / Europe : fermes de reconquête et outils d'urbanisme, aménagement de centre-bourg
- Département : aménagement de centre bourg
- CAUE : aménagement centre bourg
- PNC : ferme de reconquête...
- EPCI : documents d'urbanisme
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

• Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

• Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

**Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ?
quels liens avec d'autres orientations ?**

• Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de documents d'urbanisme mis à jour ou créé
- Surface de reconquête agricole
- Nombre de centres-bourgs aménagés
- Évolution de l'artificialisation du territoire

• Suivi annuellement par l'État

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Fiche MESURE N° 2 : Prévenir les risques naturels pour faire face au changement climatique -Développer l'éducation à l'environnement

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°2 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS**

• **Contexte général :**

Le débit des cours d'eau en période d'étiage est de plus en plus faible alors que ces mêmes périodes d'étiage s'allongent et sont plus fréquentes.

Une économie à accompagner dans l'économie d'eau, la diversification des productions au regard du climat etc...

L'intensification des périodes de sécheresse entraîne des pertes piscicoles, des difficultés dans l'alimentation en eau potable et la fragilisation de la forêt avec la disparition de certaines essences,..

Cette mesure permet de soutenir les investissements destinés à s'adapter au changement climatique et prévenir les risques naturels.

• **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Prévention adaptée à l'évolution des risques naturels
- Formation de la population aux évolutions environnementales
- Une pratique agricole adaptée aux changements climatiques
- Connaissance de l'impact du changement climatique sur les habitats naturels
- Une gestion de la ressource en eau mutualisée ainsi que son approvisionnement

• **Contenu de l'action :**

- Soutenir les projets d'éducation à l'environnement
- Aménager le territoire pour prévenir les risques naturels
- Repenser l'aménagement du territoire en prévision des risques naturels
- Accompagner les agriculteurs au changement climatique en se référant aux plans d'action 2020_2027 des assises de l'eau
- Soutenir les projets d'inventaires, d'études, d'observation des habitats naturels
- Accompagner les projets de mutualisation et d'approvisionnement de la ressource « Eau »

• **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État : Élaboration et mise à jour des documents sur les risques naturels
- Région / Europe : accompagnement des agriculteurs aux changements climatiques et aux études
- Département : éducation à l'environnement
- PNC : éducation à l'environnement et changement climatique
- EPCI : éducation à l'environnement
- Banque des Territoires
-

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC

- Le REEL (réseau d'éducation à l'environnement)
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de projets d'éducation à l'environnement autour des changements climatiques et à la transition écologique
- Nombre de projets d'aménagement étudiés et réalisés pour faire face aux risques naturels
- Nombre d'accompagnements d'agriculteurs
- Nombre de projets d'inventaires, d'études, ...

- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Axe 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Fiche mesure N° 3 : Favoriser la transition énergétique, soutenir les créations d'infrastructures et les actions autour de la mobilité pour renforcer l'accessibilité au territoire, à ses activités et à ses services

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°3 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

• Contexte général :

Le territoire du C2RTE consomme 33,9 MWH/habitant contre 21,2 en Occitanie. Si les conditions climatiques peuvent expliquer une partie du phénomène, elles ne sauraient être la cause de cette surconsommation. Il est par exemple intéressant de se pencher sur la qualité énergétique des logements : 88,2% des logements étaient énergivores dans la base DPE contre 72,7% en Occitanie. Si l'on se concentre uniquement sur les logements très énergivores (F ou G), ce taux passe à 33,5% sur le territoire du C2RTE contre 9,7% en Occitanie.

Le transport routier est aussi un poste de dépense énergétique important qui représente plus du quart de la consommation du C2RTE.

La facture énergétique par habitant est plus élevée de 25% sur le territoire du C2RTE qu'au niveau régional (de 2895 € / an au niveau du CRTE contre 2321 € en Occitanie en 2017).

Le Conseil départemental de la Lozère a accompagné la mise en place d'une structure (Lozère énergie) au service à la fois des populations et des élus. Lozère Énergie a été labellisé Espace Info Énergie par l'ADEME. Elle est par ailleurs labellisée Point Rénovation Info Service. L'agence est localisée à Mende.

L'enclavement du territoire est ressenti fortement, avec une accessibilité difficile, l'éloignement des grands axes routiers et axes ferroviaires ne favorise pas l'attractivité. Le réseau ferroviaire non seulement est faible, mais il est menacé. L'utilisation de l'infrastructure ferroviaire pour le fret bois pourrait être développée pour soutenir cet outil de communication.

La mobilité des personnes est difficile, car l'A75 est éloignée, les transports en commun peu structurés et les pratiques de covoiturage restent à développer. Le transport à la demande mis en place n'est pas forcément adapté aux besoins dans certains secteurs. Un même constat a été fait à plusieurs reprises : il est nécessaire d'avoir une voiture si l'on veut habiter sur le territoire. Les difficultés de mobilité ont un fort impact sur la vie sociale et favorise l'isolement des personnes. La ville de Mende concentre la plus grande partie des emplois, ce qui entraîne un fort flux domicile travail de ses communes limitrophes. Les flux domicile/travail relatifs à l'emploi sont importants, en 2020, 59 % des actifs du territoire travaillent dans la commune de résidence.

En 2017, 77,9 % de la population active du CRTE utilisait la voiture pour se rendre au travail, 13,2% s'y rendaient à pieds (chiffre en baisse, qui était de 17,4% en 2007). L'usage des transports en commun pour les déplacements domicile travail n'a pas progressé en 10 ans et reste très limité (1,2%).

Deux autorités organisatrices de la mobilité existent sur le territoire : une à Langogne et une autre à Mende.

Parmi les équipements en faveur de la mobilité sur le territoire :

- Un pôle multimodal est situé à Mende et un projet de création est en cours à Langogne.
- Actuellement, il n'existe pas de voies réservées au covoiturage ni de zone à faible émissions sur notre secteur sur le territoire.
- Les collectivités commencent à acquérir des véhicules électriques ou hybrides dans leur parc automobile, mais ce n'est que le début
- Onze bornes accélérées sont réparties sur le territoire sur les axes principaux, à ces équipements se rajoute une borne rapide sur Mende, ainsi que chez plusieurs concessionnaires automobiles et dans plusieurs hôtels. La mise à disposition de bornes par les particuliers n'est pas encore développée

Cette mesure permet de structurer le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière d'énergie, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ainsi que dans l'espace public.

Elle permet de structurer le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière de mobilités. Développer des solutions de mobilité adaptées au caractère rural et peu dense du territoire. Mettre en œuvre des services à double voire triple usages entre différents publics.

- **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre
- Développement de l'utilisation des véhicules électriques
- Optimisation de l'utilisation des transports en commun et du covoiturage
- Création d'infrastructure et de nouveaux moyens de transport
- Développement des mobilités douces

- **Contenu de l'action :**

- Impulser le développement de l'isolation des bâtiments
- Mettre en place des outils et des pratiques pour assurer la gestion intelligente de l'énergie durable et de sa production
- Soutenir le renouvellement des flottes avec des véhicules électriques
- Créer et conforter des Pôles d'échanges multimodaux
- Déployer des bornes de recharges électriques ou des équipements pour leur installation future
- Soutenir la création ou l'extension d'aires de covoiturage
- Impulser la mise en place d'infrastructures pour développer la mobilité douce
- Soutenir les campagnes de promotions et événements sur la mobilité
-

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État : Habitat, véhicule propre, mobilité
- Région / Europe : mobilité - transition énergétique
- Département : Habitat
- PNC :
- EPCI : Vélos électriques
- Banque des Territoires :
-

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Lozère Énergie :Habitat
- Agence de la mobilité :
- ADIL : Habitat
- CAUE : Habitat, urbanisme
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie : Garage
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Artisans RGE
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique

- Tissu associatif
- **Localisations spécifiques éventuelles :**
- Ensemble du territoire concerné
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
- Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

**Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ?
quels liens avec d'autres orientations ?**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**
 - Nombre de projet d'isolations de bâtiments
 - Nombre de mises en place d'outils et de pratiques pour assurer la gestion intelligente de l'énergie durable et de sa production
 - Nombre de projets de renouvellement des flottes automobiles et de leur équipement avec des véhicules électriques
 - Nombres de pôles multimodaux créés ou confortés
 - Nombre de déploiement de bornes de recharges électriques ou /et leur équipement pour leur développement
 - Nombre de création ou d'extension d'aires de covoiturage
 - Nombre d'infrastructures développant la mobilité douce
 - Nombre de campagnes de promotions sur la mobilité douce
- **Suivi annuellement par l'État**

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Fiche MESURE N° 4 : Soutenir les projets d'économie circulaire

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°5 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

•Contexte général :

Le service de gestion des déchets est géré par une coordination entre le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) qui s'occupe du traitement et les collectivités intercommunales (Communautés de communes et SICTOM) qui ont en charge l'organisation locale de collecte des déchets et des programmes de prévention.

Les déchetteries et les points de collecte sélective (verres, papier et emballages) complètent les outils au service et la gestion des déchets. Ces lieux sont gérés par les collectivités intercommunales. Le SDEE via parfois un prestataire, s'occupe du transfert et du traitement des déchets (dangereux et non dangereux) vers les filières ad hoc conformes. 14 centres de stockages d'inertes autorisés sont ouverts sur le département. Toutefois ce maillage fait apparaître un déficit sur le secteur de Mende et le Nord Est de la Lozère.

Le potentiel de recyclage des déchets peut être encore optimisé comme les déchets inertes encore insuffisamment captés, puis valorisés, ou encore les encombrants ménagers, les déchets électroniques électriques particulièrement volumineux dont une partie pourraient, après réparation minime, être remis en service.

Depuis janvier 2017 l'ensemble du territoire bénéficie ou a bénéficié d'un programme local de prévention des déchets afin d'organiser la réduction des déchets.

En 2017, une association d'insertion L'Arekup basée sur Mende a été créée, sa ressourcerie collecte, valorise et vend des objets et des matériaux d'occasion contribuant à l'économie circulaire et de fait donne une deuxième vie aux objets.

Cette mesure permet de structurer le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière d'adaptation de l'économie à travers les nouveaux usages du territoire ; à l'économie fonctionnelle impulsant un développement économique local et dans le soutien des filières.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Un territoire équipé pour donner une deuxième vie aux produits manufacturés
- Un tri à la source en amélioration
- Des collectivités et des ménages équipés pour mieux valoriser tous leurs déchets
- Un volume des déchets ultimes diminués
- Une économie fonctionnelle en développement

•Contenu de l'action :

- Soutenir la pérennité de la ressourcerie actuelle
- Soutenir la création de nouvelle ressourcerie sur le territoire
- Appuyer les projets de valorisation de tout type de déchets
- Soutenir des projets d'économie fonctionnelle
- Poursuivre et accompagner la diminution du volume des déchets ultimes
- Accompagner les innovations dans le recyclage des déchets générateurs de compléments de revenus

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- SDEE
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

●Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

●Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

●Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'actions de soutien de ressource
- Nombre d'appui aux projets de valorisation de tous types de déchets
- Nombre de projets d'économies fonctionnelles soutenues

●Suivi annuel par l'État

-

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

Fiche MESURE N° 1 : Appuyer les politiques globales autour de l'eau alliant préservation et qualité de la ressource

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

•Contexte général :

Le débit des cours d'eau en période d'étiage est de plus en plus faible alors que ces mêmes périodes d'étiage s'allongent et sont plus fréquentes.

Une économie à accompagner dans l'économie d'eau, la diversification des productions au regard du climat etc...

L'intensification des périodes de sécheresse entraîne des pertes piscicoles, des difficultés dans l'alimentation en eau potable et la fragilisation de la forêt avec la disparition de certaines essences

La mise en œuvre d'une politique globale autour de l'eau permet d'aborder tous les enjeux autour de l'eau à la fois en matière de préservation, de la qualité de la ressource et de sa connaissance, tout en assurant une modernisation de l'ensemble des réseaux.

La préservation et la restauration des zones humides participent à la bonne gestion de l'eau du territoire.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Les capacités en eau améliorées et une eau potable de qualité
- Des réseaux d'eau potable et d'assainissement conforme
- Des zones humides préservées
- Des pratiques agricoles durables
- Une ressource en eau en sécurisée

•Contenu de l'action :

- Identifier les zones humides et le potentiel de ressource en eau potable
- Impulser la rénovation des réseaux
- Soutenir les projets d'infrastructures (captage, station de traitement des eaux usées...)
- Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en lien avec le plan d'actions 2020-2027 définis dans le cadre des assises de l'eau
- Accompagner les collectivités au transfert de compétence « eaux et assainissement »
- Sécuriser la ressource en eau

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Agences de l'eau
- Établissement public Loire
- Entente Interdépartementale du Bassin du Lot
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Agences de l'eau
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

●Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

●Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

●Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'inventaires des zones humides et de ressources en eau potable
- Nombre de rénovations de réseaux
- Nombre de projets d'infrastructures relatives aux captages, stations de traitements des eaux usées,
- ...
- Nombre d'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques

●Suivi annuellement par l'État

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

Fiche MESURE N° 2 : Favoriser les projets autour des lacs et des rivières qui développent une approche globale de valorisation économique, sociale et environnementale

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°2 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

•Contexte général :

Le territoire bénéficie d'un chevelu hydrographique de ruisseaux et rivières et de nombreux lacs. Il a une ressource en eau tout à fait hors du commun, avec 437 cours d'eau répertoriés en Lozère, de nombreuses sources, mais aussi 8 lacs et 4 plans d'eau. Certains de ces lacs bénéficient déjà d'une attention particulière et font l'objet de projet de développement. D'autres lacs n'ont pas été valorisés pour des raisons climatiques, d'accessibilité, d'éloignement des grands foyers de peuplement, ou encore parce qu'ils font l'objet de dispositifs de protection. Les élus et les habitants conviennent de l'intérêt à stimuler le développement territorial économique dans sa globalité, de façon durable, à travers la valorisation de ses lacs et leur zone d'influence

C'est dans ce contexte local favorable que l'association Terres de vie en Lozère a répondu à l'appel à projet « Territoires de lac du Massif Central » pour porter une démarche et une stratégie de développement économique territorial global en plaçant les lacs au cœur d'un projet, fortement tourné vers un tourisme durable.

Cette mesure permet de développer le territoire en s'appuyant sur un patrimoine naturel très présent.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Des lacs du territoire valorisés
- Des activités touristiques de pleine nature en développement
- Une synergie autour du capital lac

•Contenu de l'action :

- Aménager des plages, des pontons, des embarcadères, des aires de loisirs, des sentiers pédestres, équestre et VTT
- Soutenir les structures développant l'économie autour des lacs et des rivières
- Accompagner les projets autour de l'accueil pêche

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Agences de l'eau
- Établissement public Loire
- Entente interdépartementale du bassin du Lot
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI : Communauté de communes Randon Margeride, Communauté de communes Cœur de Lozère (Natura 2000), Communauté de communes du Haut Allier, Communauté de communes Mont Lozère
- Agences de l'eau
- Agence Régionale de Santé (eau potable)
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique : prestataires du tourisme, du loisir, du sport et du plein air, mais aussi les services connexes : hébergeurs, restaurateurs, réparateurs, artisans, agriculteurs
- Tissu associatif
- Syndicat mixte des Monts de la Margeride, plateau du Palais du Roy, des Monts de la Margeride, Lot-Dourdou
- EDF
- Offices de tourisme
- Ville de Mende : Propriétaire et gestionnaire du barrage
- Fédération Départementale de la pêche
- Office National des Forêts
- Établissement Public Loire
- Syndicat mixte d'aménagement du Mont Lozère avec le Pôle de pleine nature du Mont Lozère
- Établissement Public Territorial du bassin versant de l'Ardèche
- Parc National des Cévennes

●Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

●Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

●Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'équipements touristiques et de loisirs soutenus autour des lacs et rivières
- Nombre de structures soutenues

●Suivi annuellement par l'État

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

Fiche MESURE N° 3 : Soutenir la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables.

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°3 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement**

• **Contexte général :**

Sur le plan de la production énergétique renouvelable, le territoire a déjà de nombreux atouts. Il produisait en 2018 un total de 30 MWh par habitant (contre 5 MWh par habitant en Occitanie), à 75% à partir d'hydro-électricité et de bio-énergies. Ainsi, le territoire produisait en 2017 l'équivalent de 74,3 % de sa consommation d'énergie en énergies renouvelables.

Les élus, les habitants du territoire souhaitent renforcer cette production en diversifiant les sources de production (éolien, photovoltaïque, réseau de chaleur, méthanisation, etc.). Des potentiels en énergie renouvelable existent sur le territoire : notamment la géothermie, le bois énergie. Il est aussi constaté un potentiel de développement sur la filière bois et bûche, autour de l'isolation et de l'habitat en bois.

Cette mesure permet de soutenir les collectivités portant des projets autour de production et de distribution d'énergie.

• **Objectifs de la mesure :**

- Du point de vue de la transition écologique :
- Une production et distribution d'énergie renouvelable développées
- Des infrastructures de production et de distribution de l'énergie renouvelable bénéficiant d'un accompagnement
- Une autoconsommation de l'énergie développée sur le territoire

• **Contenu de l'action :**

- Impulser la réalisation de projets utilisant les énergies renouvelables
- Soutenir les projets de réseaux de chaleur
- Favoriser l'autoconsommation énergétique

• **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Agences de l'eau
- Établissement public Loire
- Entente interdépartementale du bassin du Lot
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI

- Agences de l'eau
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de projets de production d'énergie renouvelable
- Nombre de projets de distribution d'énergie renouvelable

- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE

AXE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

Fiche MESURE N° 4 : Soutenir les projets valorisant le patrimoine naturel et la biodiversité - Soutenir une gestion durable de la forêt compatible avec le développement des filières de production liées au bois

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°4 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 2 : Faire des ressources locales des leviers de développement

• Contexte général :

71,2% du territoire était occupé en 2018 par des forêts et milieux semi-naturels (contre 0,6% en France).

Le territoire compte 57 100 ha de ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), soit 32% du territoire. On y compte quatre sites Natura 2000 : Le site du Plateau de Charpal, du Valdonnez, des falaises de Barjac et Causse des Blanquets et le site de la Montagne de la Margeride qui représentent 20 077 hectares dont environ 14 000 sur le périmètre de Terres de vie en Lozère.

A ces quatre sites se rajoute le site du Haut Val d'Allier qui relève de la directive oiseaux qui concerne environ 4 000 hectares sur notre territoire.

L'association Terres de vie en Lozère assure une prestation environnementale pour la communauté de communes Cœur de Lozère sur trois zones Natura 2000 : Le site de Charpal, des falaises de Barjac et Causse des Blanquets et du Valdonnez.

14 communes de Terres de vie en Lozère sont dans le périmètre du Parc National des Cévennes (Altier, Chadenet, Cubières, Cubierettes, Mont-Lozère et Goulet, Malons et Elze, Pontails et Brésis, Pourcharesses, Saint-André Capcèze, Villefort, Saint Etienne du Valdonnez, Lanuéjols, Brenoux, Saint Bauzile)

La faible densité sur le territoire favorise une prédominance d'espaces naturels significativement façonnés par l'activité agricole et forestière. Un climat rigoureux, un relief accidenté et des sols superficiels à faibles potentiels agronomiques sont synonymes d'un territoire ayant des fortes contraintes pour les productions fourragères, culturales et sylvicoles. Le parcellaire agricole et forestier est très morcelé, ce qui constitue un handicap pour la viabilité économique des activités agricoles et forestières. La concurrence sur les surfaces agricoles est très importante.

La forêt Lozérienne constitue un espace naturel très apprécié au regard de son utilité sociétale : stabilisation des sols en zones instables à fortes déclivités, aménités, pratiques des activités de pleine nature, capture de carbone, etc. La forêt est aussi un atout économique pour le territoire qui fait vivre de nombreuses entreprises. La valorisation du bois est répartie entre le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois énergie avec une montée en puissance de cette dernière filière, notamment au travers le co-générateur de la ville de Mende qui a la capacité d'absorber 90 000 m³ de bois par an pour produire de l'électricité et alimenter le réseau de chaleur sur la ville, présence également d'une unité de granulation.

Il faut noter un manque de gestion de la ressource forestière, du fait d'une absence de professionnalisation des propriétaires forestiers, d'un foncier morcelé et d'accès à la ressource forestière difficile dans certains secteurs du territoire. Il reste nécessaire de maintenir et conforter les unités forestières en place et d'accompagner leur reprise en cas de départ à la retraite. La disparition progressive des scieries, demande de soutenir les structures existantes et de développer de nouvelles compétences.

Il n'y a plus de Charte forestière sur le territoire. Les deux précédentes (Châteauneuf-de-Randon et Villefort) se sont arrêtées par manque d'animation. Il serait cohérent de mettre en place une Charte forestière à l'échelle du territoire de Terres de vie en Lozère.

Cette mesure permet de favoriser, maintenir et protéger la biodiversité du territoire, de développer les filières de production liées au bois, de lutter contre les maladies des arbres et

d'assurer l'animation de la filière bois.

- **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Une animation Natura 2000 dynamique et vivante
- De nombreuses animations autour de la biodiversité
- Des paysages et des milieux préservés et restaurés
- Une meilleure connaissance des milieux naturels
- Une filière bois durable, dynamique, structurée et animée
- Solutions pour lutter contre la fragilisation de la forêt
- La filière bois locale inscrite dans le réseau régional

- **Contenu de l'action :**

- Maintenir les projets autour des habitats naturels
- Poursuivre les projets d'éducation à l'environnement
- Accompagner les porteurs de projet qui maintiennent la qualité des paysages
- Maintenir une veille environnementale
- Réaliser et animer des chartes forestières
- Mobiliser des aides destinées à la plantation et à la mise en œuvre de travaux sylvicoles
- Améliorer ou /et créer des dessertes forestières
- Soutenir des projets permettant à la forêt de faire face à l'évolution climatique ou accompagner les projets d'adaptation au changement climatique

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Agences de l'eau
- Établissement public Loire
- Entente interdépartementale du Bassin du Lot
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Agences de l'eau
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre d'actions autour des habitats naturels
- Nombre d'actions autour de l'éducation à l'environnement
- Nombre de projets favorisant et protégeant la biodiversité du territoire
- Nombre de chartes forestières réalisées
- Nombre d'animations de charte forestière misent en place
- Nombre de dessertes forestières créées ou améliorées
- Nombre de coupes préventives réalisées
- Nombre d'actions menées pour adapter la forêt au changement climatique

- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS

AXE 3 : Soutenir les développements de projets collectifs et la structuration de filières locales

Fiche MESURE N° 1 : Développer des projets à triple impacts (économique, social et environnemental) sur la filière des matériaux de construction dont la filière bois. Accompagner la mise en place des filières agricoles locales et la structuration de circuits courts. Soutenir les projets en faveur de l'agro-pastoralisme.

❖ PRÉSENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 3 : Soutenir les développements de projets collectifs et la structuration de filières locales

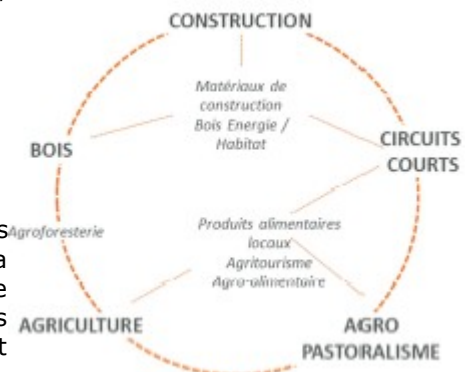
•Contexte général :

Au-delà de la gestion forestière, la question de pose de travailler sur l'aval de la filière bois, à savoir sa valorisation productive. Cela passe par le développement d'activités de première et de deuxième transformation.

Notamment, il serait opportun de **conforter la filière bois d'œuvre et la construction bois, au regard du secteur construction**, qui est dynamique sur le territoire. Cela suppose de monter en gamme, d'acquérir du matériel pour capter les marchés de construction. Mais cela suppose aussi de créer des liens plus globaux autour de la construction bois, en fédérant les acteurs (filière Bois, artisans de la construction, architectes, bureaux d'études, collectivités locales etc...).

Ce travail d'animation de filière pourrait s'inscrire dans un schéma plus global résumé ci-dessous, visant à créer des liens entre différents secteurs d'activités du territoire.

Sur le territoire, l'agriculture représentait 768 emplois équivalents temps pleins comptabilisés par la MSA en 2019. Cela correspondait à 1018 contrats. Depuis 2005, on observe une baisse d'une centaine d'emplois agricoles. Ces 768 emplois représenteraient environ 5 % de l'emploi total du territoire et 10% du secteur marchand.



L'agriculture locale connaît une dominante de l'activité d'élevage, contribuant ainsi par les pratiques de l'agropastoralisme à assurer la préservation des espaces et l'ouverture des milieux.

La disponibilité du foncier agricole constitue un facteur limitant à l'installation en agriculture sur des systèmes d'élevage autonomes. La pression exercée sur le foncier agricole reste à un niveau élevé avec des besoins importants à satisfaire tant pour des exploitations déjà en place qui sont en situation de déficit fourrager que pour permettre de nouvelles installations.

La diversification des revenus agricoles, en constante augmentation, reste cependant limitée tant au niveau des productions agricoles que des productions non agricoles. La structuration commerciale des opérateurs agro-alimentaires est insuffisante pour leur permettre de pénétrer des marchés extérieurs au département dans des conditions économiques acceptables.

Certaines communes touchées par la déprise et soucieuses de l'entretien de leur territoire ont initié des projets de fermes de reconquête : projet ovin viande sur la Commune de Prévencières (Alzons et Chalbos), projet caprin et châtaignier sur Saint-André-Capcèze, installation bovine à Chaudeyrac, projet d'installation ovine sur le Causse de Changefège, réalisation à Malons et Elze. Dans le même objectif, certaines communes ont lancé des projets d'aménagement de leur territoire dans un objectif de développement rural et agricole: Aménagement foncier sur Chasseradès et Saint-Etienne du Valdonnez.

L'agriculture se fragilise de plus en plus, notamment dans la filière ovine. L'arrivée du loup ou les ravages de chiens errants inquiètent les éleveurs. Pourtant, il existe un besoin d'installation en agropastoralisme. La transmission des exploitations agricoles reste compliquée, comme celle des

laiteries et mais aussi la transmission des commerces de bouche susceptibles de donner un nouvel essor aux pratiques d'agritourisme

Les agriculteurs sont souvent dépendants des contraintes financières et la pluriactivité reste une nécessité sur certaines parties du territoire. Une recherche de valeur ajoutée existe sur le territoire à travers la transformation, des filières viande, lait ou végétale. Suite à la crise laitière, la création d'un atelier technologique est en réflexion sur Langogne : son objectif est de permettre la formation des porteurs de projet de transformation en permettant la production locale de produits laitiers d'un collectif d'une dizaine d'agriculteurs. Les circuits courts restent toutefois peu nombreux et peuvent encore être développés. Il existe une clientèle pour les circuits courts d'autant que les productions lozériennes sont de qualité et très diversifiées. Cependant, les productions en circuits courts restent systématiquement insuffisantes et n'arrivent pas à satisfaire la demande.

On relève **un besoin en outils de transformation et de valorisation de ces productions**. Ce type d'ateliers existe déjà sur le territoire, par exemple Verfeuille, Fariborne, fromageries, l'abattoir de Langogne, mais un renforcement s'appuyant sur ces savoirs faire locaux s'avère nécessaire. La difficulté de recruter des apprentis dans les métiers de bouche participe aux faiblesses de ces filières. La communauté de communes du Haut Allier s'est lancée dans une réflexion autour des circuits courts en répondant à l'appel à projet de l'Etat sur le programme alimentaire de territoire.

Une dynamique existe dans la mise en place de signes officiels de qualité ou de démarches collectives de qualification des productions animales et végétales, notamment avec le fort développement de l'agriculture biologique avec un taux important de reconversion.

Les exploitations s'ouvrent au public avec le développement de prestations agri-touristiques. Des journées portes ouvertes sont organisées pour rapprocher consommateurs et producteurs. Les exploitations participent à des manifestations touristiques : les Agriculterelles à Langogne. Le projet « Le Grand Lac de Naussac » et le développement de la grande itinérance sont susceptibles de donner un nouvel essor aux pratiques d'agritourisme.

Cette mesure permet de soutenir les entreprises de l'économie sociale et solidaire s'appuyant sur des ressources locales et développant les circuits courts.

Cette mesure va permettre de soutenir la mise en place de filière locales et la structuration de circuits courts. D'amplifier les transitions vers des modèles agricoles plus durables d'un point de vue sociétal et environnemental. Cela passe par le développement d'espaces de petites productions agro-alimentaires (fruits et légumes, produits laitiers et céréales) , le développement de la filière bio, de labels et de marques territorialisées. Mais aussi par la pratique d'achat responsable – de Projet Alimentaire Territorial (PAT), Transition agro-écologique...

●Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition Économique :

- Existence de circuits courts
- Filières des matériaux de construction installées sur le territoire
- Des circuits courts développés autour des matériaux de construction notamment le bois
- Existence de circuits court autour de petites productions agro-alimentaires
- Filières locales autour des productions agricoles mise en œuvre et notamment en bio
- Un projet alimentaire territorial dynamique
- Un agro-pastoralisme et une agroforesterie développés
- Des labels et marques territorialisés
- Une filière bois structurée

●Contenu de l'action :

- Soutenir les projets de circuits courts
- Structurer les filières locales autour de la construction dans le cadre de triples impacts
- Accompagner les projets dans la filière bois (ex : les équipements de séchage du bois)
- Soutenir les projets de transformation des produits locaux et les circuits courts
- Accompagner l'opportunité de développer les espaces de petites productions agro-alimentaires notamment en bio
- Soutenir l'agro-pastoralisme et l'agroforesterie
- Accompagner la création et la promotion de labels et marques territorialisés

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État :
- ONF :
- Région / Europe :
- Département :
- PNC :
- EPCI :
- Banque des Territoires :

Partenaires Techniques

- État :
- Région / Europe :
- Département :
- CAUE :
- Lozère développement :
- CRPF :
- Forêt Privée :
- PNC :
- EPCI :
- CAPEB :
- FFB :
- Banque des Territoires :
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

•Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

•Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

**Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ?
quels liens avec d'autres orientations ?**

- XXX

•Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de projets de circuits courts réalisés
- Nombre de filières autour des matériaux de constructions soutenus
- Nombre de projet accompagnés dans la filière bois
- Nombre de projets de transformation des produits locaux et les circuits courts soutenus
- Nombre d'espaces de petites productions agro-alimentaires notamment en bio réalisés
- Nombre de projet d'agro-pastoralisme et d'agroforesterie réalisés
- Nombre de création de labels et marques territorialisés ou/et leur promotion

- Suivi annuellement par l'État

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS

AXE 4 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets

Fiche MESURE N° 1 : Appuyer l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins des entreprises du territoire. Venir en appui aux projets de requalification et de reconversion des friches artisanales et industrielles

❖ PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 4 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets

• Contexte général :

Sur le territoire, la période 2005-2009 a été propice à la construction de locaux d'activités, puis, on observe un fort ralentissement entre 2009 et 2016. Depuis 2016, les rythmes sont contrastés d'une année à l'autre. En 2020, un peu moins de 20 000 m² de locaux d'activités ont été construits.

	Artisanat	Bureaux	Commerces	entrepôts	hébergement s hôteliers	industries	locaux services publics	Total
Total sur 10 ans hors locaux agricoles	10516	12771	14536	25273	742	11329	38966	114133
	9%	11%	13%	22%	1%	10%	34%	

Les locaux de services publics représentent 34% des 114 133 m² de locaux d'activités (hors agricole) réalisés entre 2010 et 2020, et l'entreposage 22%. Les autres locaux d'activités se sont développés de manière plus modeste.

L'artificialisation de foncier pour le l'usage économique a représenté en moyenne 4 à 5 ha par an sur l'ensemble du CRTE, avec une forte concentration des espaces développés sur Mende. Les élus du territoire ont fait par, lors de l'élaboration du diagnostic, de la difficulté à trouver des solutions aux demandes d'implantation d'artisans et de petites activités de production, notamment sur des activités agro-alimentaires.

Notons que l'inadéquation entre l'offre et la demande du foncier d'entreprises, rend difficile de nouvelles installations, en effet, il y a plus de demandes que d'offres et il n'existe pas d'offre en bâtiment de type industriel sur le secteur. A contrario, il existe sur le territoire des locaux commerciaux vacants mais mal entretenus, trop petits, sans accessibilité ... d'autres échappent souvent au marché car les propriétaires ne souhaitent pas les louer. Les zones d'activités en projet font espérer un accueil imminent de nouvelles activités.

Par ailleurs, il existe en Lozère une dynamique territoriale autour des tiers lieux et espaces de coworking/ En effet, SoLozère est une initiative portée par la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère et l'agence AD OCC, engagées, à travers une convention de partenariat à promouvoir le télétravail en Lozère. Sur le périmètre du CRTE, 3 lieux sont identifiés dans le réseau So Lozère

- La pépinière d'entreprise POLEN de Mende,
- L'espace de coworking situé dans les locaux de la MCES de Langogne.
- Un comptoir So Lozère à Rieutord de Randon

Cette mesure permet de soutenir les projets de zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Tiers lieux ruraux, pépinières d'entreprises, requalification de bâtiments vacants, réinvestissement de friches artisanales,...

• Objectifs de la mesure :

- Du point de vue de la transition Économique :
- Offre de foncier d'entreprises répondant à la demande
- Un immobilier d'entreprises adapté
- Bâtiments vacants, friches industrielles et artisanales réduits

- **Contenu de l'action :**
 - Soutenir l'extension et la création de zones d'activités,
 - Soutenir la création d'immobilier d'entreprises, de tiers lieu et de pépinières d'entreprises
 - Requalifier les bâtiments vacants, les friches industrielles et artisanales

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- ONF
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Établissement Public Foncier
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- CAUE
- EPF
- CRPF :
- Forêt Privée
- PNC
- EPCI
- Lozère développement
- Agences de l'eau
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

○

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre d'extension et de création de zones d'activités,
- Nombre de création d'immobilier d'entreprises, de tiers lieu et de pépinières d'entreprises
- Nombre de bâtiments vacants, de friches industrielles et artisanales requalifiés

- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS

AXE 4 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets

Fiche MESURE N° 2 : Favoriser l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprises. Stimuler la reprise et la transmission des entreprises artisanales par des programmes de soutien collectif, soutenir le commerce de proximité Aider les entrepreneurs en cœur de village en agissant sur l'immobilier d'entreprise

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°2 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 4 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets**

• **Contexte général :**

2010 établissements étaient actifs sur le territoire en 2019. Mende en capte près de 40%.

Les commerces et transports représentent 32% des établissements actifs du CRTE. C'est une spécificité locale (la moyenne régionale est à 28%). L'industrie, avec 10% des établissements, est dans la moyenne régionale.

La répartition des établissements par taille est presque identique aux moyennes de la région ou du national. Ainsi, il n'y a pas plus de TPE sur le CRTE que sur le plan national. La présence d'établissements de santé et d'administration pourrait venir expliquer ce phénomène.

En termes de création d'entreprises, 194 entreprises ont été créées sur le territoire en 2019. Le taux de création d'entreprise s'établit autour des 10% depuis 2017, avec une amélioration par rapport à la période 2014-2017. Cependant, ce taux reste inférieur de 5 points à la moyenne nationale. En 2020, à l'échelle de la Lozère, le greffe du tribunal de commerce enregistre 433 créations pour 375 radiations, soit un solde positif de 58 entreprises.

Les chambres consulaires et le dispositif OCCTAV de l'inter-consulaire accompagnent les porteurs de projets dans la création ou la reprise d'entreprise. Aujourd'hui ce dispositif couvre l'ensemble du territoire.

La stimulation de l'entrepreneuriat est un enjeu local fort, car la baisse de l'emploi public est marquée, dans un territoire où jusqu'ici, il était 1,8 fois plus élevé que dans le reste de la Région. La création, le développement et la transmission des entreprises privés est devenu une nécessité pour compenser cette situation.

L'économie dite « présenteielle » concerne les activités économiques qui tirent un revenu lié à la présence de populations sur le territoire (habitants, touristes). Il s'agit des activités de commerce de détail, de services à la population, d'artisanat en direction des population (comme par exemple la construction). Elle représente 80% des emplois du territoire, soit le taux le plus élevé d'Occitanie. En 1975, ce taux était à 60%.

Cette économie présenteielle est bien souvent la sphère économique principale, voire exclusive présente dans les cœurs de villes et villages du territoire. La revitalisation des bourgs centres est une préoccupation majeure qui compte 2 pôles, Mende et Langogne, et 16 bourgs autonomes maillant le territoire en services et commerces. Ils concentrent non seulement les services essentiels du territoire mais aussi plus de 70% de sa population. Dans le cadre de la politique bourg-centre de la Région, 7 communes ont signées ou vont signer un contrat : Mende, Langogne, Mont-Lozère et Goulet, Saint-Etienne du Valdonnez, Grandrieu, Monts-de-Randon et Villefort. Notons que la commune de Bel air vient d'être lauréate de "Petites Villes de Demain (PVD) sans pour autant être classée "Bourg centre Occitanie"

Dans ces bourgs, et au sein du centre-ville de Mende, la question de la revitalisation commerciale est prégnante et rencontre plusieurs problématiques :

- Un vieillissement des chefs d'entreprises induit par le non-remplacement des départs à la retraite, qui, pour le commerce, peut entraîner des fermetures de boutiques et des ruptures de linéaire commercial. La tendance actuelle en cas de fermeture des commerces est de développer avec l'appui des collectivités des points multi services. Toutefois une vigilance doit être apportée pour s'assurer de la viabilité économique de ces points ;
- Le e-commerce ainsi que les grandes surfaces font concurrence aux commerces de proximité et

de centre-ville. Des projets commencent à émerger localement, ainsi sur Langogne l'association des commerçants a mis en place une plate-forme d'e-commerce pour les commerçants du bassin de vie de Langogne : <https://langogneetvous.com/>

Si le soutien aux activités commerciales est essentiel, une approche plus globale de l'économie présentielle est désormais de mise, notamment lorsqu'il s'agit de revitaliser des pas de portes en centre bourg, avec des activités de commerces, certes, mais aussi de services (publics ou privés). Cette démarche permet de raisonner avant tout en « activités » de cœur de ville, en sortant des schémas sectoriels classiques. Elle permet aussi de donner d'autres fonctions à des cœur de ville, et de raisonner aussi l'accueil d'activités dans des étages (activités tertiaires, culturelles & associatives, services publics). En ce sens, le secteur de l'économie sociale et solidaire peut être utilisé comme un des leviers de diversification des cœurs de villes et villages.

Cependant, cette économie présentielle a besoin d'être accompagnée, animée, et même parfois structurée.

Cette mesure permet de soutenir les entreprises dans leur création, développement et leur transmission. Elle va permettre également de soutenir les entrepreneurs projetant de créer, développer ou transmettre leur activité située en cœur de village. Cette mesure vise également un appui aux collectivités souhaitant restructurer leur centre-bourg afin d'adapter les cœurs de village aux mutations de la société.

- **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition économiques :

- Des entreprises maintenues ou créées sur le territoire
- Meilleure répartition des emplois sur le territoire
- Des offres d'emplois satisfaites dans des délais courts
- Une économie présentielle développée
- Augmentation du nombre d'entreprises en cœur de bourgs
- Un immobilier d'entreprises des bourgs-centres adapté à la demande
- Des bourgs-centres avec un ensemble de commerces dynamiques agrandis et restructurés répondant aux besoins

- **Contenu de l'action :**

- Mettre en œuvre des programmes de soutien au maintien et à l'installation d'entreprises
- Appuyer la création et le développement d'entreprises créatrices d'emplois notamment qualifiés
- Stimuler la reprise, la transmission d'entreprises artisanales et commerciales
- Accompagner le développement de nouvelles pratiques de commercialisation tel le e-commerce, les circuits courts et les achats responsables
- Accompagner les entreprises dans leurs recherches de salariés qualifiés
- Soutenir les programmes permettant de développer l'économie des bourgs-centres
- Développer l'immobilier d'entreprise situé dans les bourgs-centres
- Favoriser la restructuration des locaux commerciaux et artisanaux dans les centres

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État :
- ONF :
- Région / Europe :
- Département :
- PNC :
- EPCI :
- Banque des Territoires :
-

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- OCCTAV et RELANCE
- CAUE
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

**Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ?
quels liens avec d'autres orientations ?**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de programme de maintien ou/et d'installation d'entreprises soutenues
- Nombre d'entreprises créées, développées ou transmises
- Nombre de projets développants de nouvelles pratiques de commercialisation
- Nombre d'actions autour de la recherche de salariés qualifiés
- Nombre de programmes permettant de développer l'économie des bourgs-centres
- Nombre d'immobiliers d'entreprises situés dans les bourgs-centres
- Nombre de restructuration de locaux commerciaux et artisanaux situés dans un centre-bourg réalisé
- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : IMPULSER ET SOUTENIR DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX MULTI-IMPACTS

AXE 5 : Monter en gamme et en notoriété touristique en misant notamment sur l'innovation

Fiche MESURE N°1 : Soutenir les projets développant un tourisme innovant, dans son offre et sa structuration, s'appuyant sur son capital nature, en diversifiant son offre vers un tourisme 4 saisons.

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 5 : Monter en gamme et en notoriété touristique en misant notamment sur l'innovation**

• **Contexte général :**

Le territoire Terres de vie en Lozère comprend trois régions naturelles : La Vallée du Lot, La Margeride et les Cévennes dont le Mont-Lozère.

Ce territoire composite a donc du mal à se forger une image : avec La majeure partie de son territoire en Margeride mais qui reste méconnue du grand public, une frange en Cévennes et la zone de la Vallée du Lot qui voit son image partagée par quatre autres départements et enfin les Gorges de l'Allier qui ne concernent que Langogne.

Cette identité touristique pourrait peut-être s'affirmer, non pas via des destinations géographique (dont on voit la limite), mais plutôt par la philosophie touristique du territoire. En ce sens, plusieurs orientations pourraient être travaillées :

Le lien très fort à la nature de la plupart des activités touristique prône en faveur du développement de **projets éco-touristiques**, qui pourraient conforter demain une destination « green tourisme » autour :

- De l'hébergement respectueux de l'environnement
- D'activités de pleine nature éco-responsables
- D'offre de restaurations et de vente de produits alimentaires en circuits courts et éco-responsable
- De mobilités touristiques douces
- De manifestations de sensibilisation à l'environnement
- De développement d'offre de bien-être, utilisant les ressources naturelles (comme le thermalisme)

Le lien entre projet touristique et culture, qui peut passer par des actions

- De mise en valeur, d'animation, de mise en scène de sites naturels et patrimoniaux remarquables
- De mise en valeur et montée en gamme de sites archéologiques, en favorisant le développement d'offre de géo-tourisme

Une offre touristique qui s'appuie sur un patrimoine aux multiples facettes

- Le patrimoine vernaculaire est très dense et très varié, marquant une identité très forte.
- Le patrimoine bâti donne lieu à différentes actions de médiation, sous des formes diverses et en fonction des outils à disposition et des politiques intercommunales. Il n'existe pas actuellement de valorisation et de promotion à l'échelle du territoire, hormis dans sa partie sud-ouest avec le Pays d'art et d'histoire de Mende et Lot en Gévaudan.
- Le patrimoine naturel est l'un des principaux atouts touristiques du territoire. Un certain nombre de sites naturels et/ou historiques sont classés ou inscrits comme la muraille rocheuse dite "la Forteresse" à Langogne, « la Pierre Branlante » de Châteauneuf-de-Randon, « le Lion » de Balsièges, la ligne de partage des eaux au col de La Pierre Plantée (RN 88) entre la Loire, le Rhône, et la Garonne, etc. Les lacs font partie intégrante de l'offre : Charpal (plateau du palais du Roy), Ganivet, Villefort, Naussac.
- Les fonctions touristiques du patrimoine se révèlent principalement à travers le Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan et les chemins historiques (chemins de « la Régordane », de « Stevenson », Urbain V).

Une offre d'activités de pleine nature et de tourisme vert

On note une présence forte du tourisme vert notamment d'activité de pleine nature et de sites remarquables.

Par ailleurs, ce territoire comprend beaucoup de lacs, de sources et de rivières inégalement valorisés. Outre, les rivières, les sites naturels halieutiques sont nombreux : le lac de Villefort, de Charpal, de Naussac, etc. De nombreux lacs ont été aménagés pour proposer des activités nautiques. On pratique également des sports d'eaux vives, en saison estivale, sur les rivières et des activités de bien-être avec la station thermale de Bagnols-les-Bains. Le potentiel touristique autour des nombreux lacs du territoire pourrait être bien plus exploité.

Le territoire est par ailleurs reconnu pour ses activités nordiques et de randonnée avec des activités de pleine nature à fort potentiel. La majorité des stations nordiques de Lozère sont situées sur le territoire : Laubert « Plateau du Roy », « Mas de la Barque », « Les Bouviers », le Bleymard Mont-Lozère. Ces stations intéressent une clientèle locale et ont conservé une activité scolaire importante. Elles ont cependant des difficultés à diversifier leurs activités sur les quatre saisons et à fonctionner en complémentarité, notamment du fait d'un problème d'enneigement.

Une étude réalisée en 2017 par le Cabinet Echelle et Territoire sur la culture, les sports et les loisirs, indique que sur le secteur de Mende : « l'offre est satisfaisante mais à optimiser et qu'il manque une offre plus riche le samedi et le dimanche ».

Trois parcs animaliers sont installés sur le territoire et la richesse faunistique est valorisée par les accompagnateurs de montagne et le Parc National des Cévennes.

De nombreux chemins de grandes randonnées (6 chemins de grandes randonnées et 130 en petites randonnées) avec notamment le chemin de Stevenson (13 000 randonneurs par an) et la voie Régordane auquel il faut aujourd'hui rajouter le chemin Urbain V.

Forte saisonnalité

L'offre touristique s'appuyant fortement sur les espaces naturels, un des principaux enjeux pour le territoire est de développer un tourisme 4 saisons, proposant notamment des activités et des solutions d'hébergement lorsque les conditions climatiques ne permettent pas de pratiquer en extérieur.

Une illustration de ce phénomène est le parc de loisirs « Le vallon du Villaret » constitue un véritable moteur dans la vallée du Lot mais son activité reste saisonnière.

Le C2RTE a en moyenne une capacité d'accueil de 177 lits pour 100 habitants permanents ce qui signifie qu'il peut multiplier par 2,77 sa population en période touristique. (cf carte ci-contre)

Si on compare les données INSEE par commune mise en ligne en 2015 et en 2021, il est possible de constater que l'offre d'hébergement hôtelière est en baisse. Cette offre est majoritairement concentrée sur Mende, Langogne et Bagnols-les-Bains.

L'hôtellerie de plein air a une capacité stable, elle est un peu mieux répartie sur le territoire, avec cependant une offre en nombre d'emplacement concentrée sur la communauté de communes du Mont-Lozère et du Haut-Allier et dans une moindre mesure Cœur de Lozère.

On observe par ailleurs une faiblesse de l'accueil touristique, notamment parce que l'offre d'hébergement de qualité reste insuffisante. La mise en réseau des hébergeurs touristiques et des structures d'animation et de loisirs est faible. La rénovation et la montée en gamme des hébergements touristiques deviennent une priorité pour le territoire.

Cette mesure permet de monter en gamme les équipements/infrastructures : Thermalisme, requalification d'un village de vacances, Eco-musée, site archéologique, sites bâti remarquables, sites naturels remarquables. Elle doit également permettre de structurer le territoire pour répondre à la demande touristique 4 saisons et à valoriser le territoire en s'appuyant sur son capital « nature », son activité agricole et les sports de pleine nature. Enfin, elle permet de faire monter en gamme les hébergements et infrastructures couvertes du territoire et de développer l'offre d'activité « indoor » (en salle).

- *Objectifs de la mesure :*

Du point de vue de la transition Économiques :

- Une offre d'activités eco-responsable autour du thermalisme et du patrimoine
- Une offre touristique dynamique, nouvelle et diversifiée, notamment en lien avec la culture et l'éco-tourisme
- Un patrimoine bâti remarquable rénové et entretenu
- Le capital nature valorisé et des activités de pleine nature diversifiées
- Des infrastructures adaptées aux nouvelles pratiques touristiques et sportives
- Une offre touristique 4 saisons et adaptée à toute météo
- Des lieux d'attractivité en intérieur

• **Contenu de l'action :**

- Développer une offre touristique « 4 saisons » autour des mobilités douces
- Soutenir les projets d'activités éco-responsable autour du thermalisme et du patrimoine
- Développer l'éco-tourisme
- Impulser les projets de rénovation et d'aménagement du patrimoine bâti
- Soutenir la formation des acteurs de l'éco-tourisme, l'accueil, ...
- Impulser le développement du tourisme d'affaire
- Développer l'offre d'activité touristique autour des activités de pleine nature, de l'agri-tourisme et du sport
- Faire émerger des projets d'infrastructures autour d'une offre touristique 4 saisons et notamment avec des lieux d'attractivité en intérieur
- Soutenir les projets diversifiant l'offre sportive et de loisirs 4 saisons
- Créer, développer les hébergements touristiques de qualité pour les gîtes et es hébergements insolites et de 2 étoiles pour les campings.
- Créer des équipements ou infrastructures élargissant la saison touristique du territoire
- Promouvoir et structurer l'offre touristique (signalétique,...)
- Repenser l'accès aux sites touristiques, naturels remarquables, ...
- Accompagner la restructuration de l'hôtellerie et sa transmission

• **Acteurs à mobiliser :**

•

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région
- Europe : (LEADER- FEDER)
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- CAUE
- CDOS
- CDT
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

• **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
Toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

● **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de projets touristiques 4 saisons créés
- Nombre d'hébergements touristiques créés ou rénovés
- Nombre d'activités nouvelles notamment dans la culture et l'éco-tourisme
- Nombre de projets de rénovation et d'aménagement du patrimoine bâti
- Nombre de formation des acteurs de l'éco-tourisme, l'accueil, ...
- Nombre d'offre d'activités touristiques créés autour des activités de pleine nature, de l'agri-tourisme et du sport
- Nombre de projets d'infrastructures autour d'une offre touristique 4 saisons
- Nombre les projets diversifiant l'offre sportive et de loisirs 4 saisons
- Nombre d'hébergements touristiques de qualité (gîtes, hébergements insolites et camping d'au minimum 2 étoiles).
- Nombre de promotion et de structuration de l'offre touristique du territoire
- Nombre de projets autour de l'accessibilité des sites touristiques et naturels remarquables, ...

● **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Être attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 6 : Disposer de villes et de village accueillant avec un maillage du territoire solidaire

Fiche MESURE N°1 : Accompagner et soutenir les projets de revitalisation des cœurs de villes et de villages dans le cadre d'un projet global en s'appuyant sur des outils de maîtrise foncière, en requalifiant les espaces urbains et en mettant en œuvre des programmes autour de l'habitat

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 6 : Disposer de villes et de village accueillant avec un maillage du territoire solidaire**

• **Contexte général :**

Depuis 1968, la population du territoire a connu cinq périodes distinctes :

- Période 1 – 1968/1982 : Un ralentissement de la baisse de la population : l'exode rural, encore massif, et une population vieillissante sont tout de même compensés par l'arrivée de néo-ruraux 1ère génération d'après 68.
- Période 2 – 1982/1990 : Une accentuation de la diminution de la population. une partie de la population locale quitte le territoire sans être renouvelée par de nouvelles populations.
- Période 3 – 1990/1999 : Une hausse de la population. Cette hausse est due à l'augmentation du solde apparent des entrées sorties puisque dans le même, le solde naturel devient négatif. L'exode rural perd de l'ampleur, la population du territoire vieillit toujours mais ce vieillissement est totalement compensé par l'arrivée de nouvelles populations, le territoire devient attractif.
- Période 4 – 1999/2009 : La hausse de la population se poursuit. Le solde naturel se redresse progressivement et l'attractivité du territoire perdure, bien que l'on doive noter de fortes disparités entre communes.
- Période 5 - 2009 à aujourd'hui : La croissance a tendance à se ralentir à partir de 2009, voir se stabiliser avec aujourd'hui une tendance à la reprise depuis 2015.

En matière de localisation, un large secteur du territoire est polarisé autour de la ville-centre de Mende, préfecture, centre administratif, économique, sanitaire et scolaire du département. Langogne joue également un rôle de polarité intermédiaire, quand Villefort, Monts de Randon et Grandrieu peuvent être qualifiés de pôles de proximité.

Au-delà des villes de Mende et de Langogne, 16 bourgs autonomes maillent le territoire en services et commerces. Ils concentrent non seulement les services essentiels du territoire mais aussi plus de 70% de sa population. 47 % de la population des habitants du territoire résident à Mende ou à Langogne.

Dans le cadre de la politique bourg-centre de la Région, 7 communes ont signées ou vont signer un contrat : Mende, Langogne, Mont-Lozère et Goulet, Saint-Etienne du Valdonnez, Grandrieu, Monts-de-Randon et Villefort. Notons que la commune de Bel air vient d'être lauréate de "Petites Villes de Demain (PVD) aux cotés de Langogne sans pour autant être classée "Bourg centre Occitanie". La Lozère ne compte aucun quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

On dénombre sur le territoire 24 003 logements en 2017 dont 60,3% de résidences principales, et 30.6% de résidences secondaires. 9.1% des logements sont vacants. Les résidences secondaires sont très nombreuses sur le territoire, ce qui explique la forte augmentation de population en période estivale. Cependant, leur évolution (2012-2017) reste désormais faible (+0,06% / an)/

63% des occupants de logement sont propriétaires, 9,4% sont locataire sociaux et 27,1% dont locataires du parc privé. (nb : en France, 15,1% des logements sont sociaux).

Le rythme de construction de logement est modéré (2,8 pour 1000 habitants contre 4,5 en France). Cependant, la taille moyenne des logements commencés, 101,6 m² est supérieure de loin à la moyenne nationale (81,2 m²). On observe une baisse générale des logements commencés entre 2005 et 2020. 69 logements commencés en 2020 sur le territoire du CRTE dont 55 « individuels purs ». Les logements collectifs sont moins nombreux sur le territoire depuis 2015 au profit des habitats des logements individuel groupés.

Les hivers froids et l'altitude moyenne élevée du territoire sont une préoccupation car cela a des conséquences à la fois sur le budget des ménages et sur le type de logement. Ils ne sont pas forcément équipés et adaptés.

Le territoire bénéficie d'un dispositif départemental « Habiter mieux » qui permet de répondre à ces enjeux auprès d'un certain public, mais cela reste insuffisant. Il ressort donc un manque de logements disponibles de qualité ne favorisant pas l'accueil et le maintien des populations et un parc locatif vieillissant.

Afin de répondre à ce besoin une OPAH-RU et une OPAH de droit commun ont été mises en place en 2016 sur la communauté de communes Cœur de Lozère et sont toujours en cours. Un projet d'OPAH est en cours d'élaboration sur le Haut-Allier.

Le territoire se trouve face à un véritable défi qui consiste à inventer un nouvel habitat répondant aux modes de vie d'aujourd'hui tout en préservant l'identité de ce territoire afin d'éviter sa banalisation. Ce nouvel habitat bioclimatique lozérien, basé sur les savoir-faire locaux, permettrait de renforcer le tissu artisanal local et de favoriser le développement de circuits courts.

Cette mesure permet de soutenir des projets d'aménagement des cœurs de villes et de village liés à Action Cœur de ville sur Mende, Petites villes de demain sur Langogne et Bel Air Val d'Ance, ORT, programmes d'appui spécifique mis en place par l'État pour favoriser la revitalisation des centres bourgs : Urbanismes, mobiliers urbains, lieux de convivialités, signalétiques,... conservation du patrimoine vernaculaire, patrimoine bâti - Aménagements urbains dans le cadre de projets d'amélioration du mobilier urbain et petit aménagement dans le cadre d'un projet global.

La requalification de l'armature urbaine et de l'espace public ainsi que l'accessibilité du territoire nécessite de développer des outils de maîtrise foncière et de valorisation du patrimoine bâti, (Finaliser les ADAP, ou /et mettre en œuvre les Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces).

Favoriser la mise en œuvre de programmes autour de l'habitat, afin d'adapter le bâti vacant aux usages d'aujourd'hui et favoriser l'accueil de nouveaux arrivants (OPAH, programme Façade, PLH dispositifs fiscaux,...Lutte contre la précarité énergétique).

- **Objectifs de la mesure :mesure**

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Des réserves foncières des collectivités adaptées aux besoins actuels et futurs
- Un patrimoine bâti valorisé
- Requalification de l'espace public communal
- Des villes et villages accueillants
- L'offre d'hébergement permanent en augmentation
- Une précarité énergétique en diminution
- Une offre d'hébergement adaptée à la demande des nouveaux arrivants
- Des commerces de proximité présents dans les centres-bourgs

- **Contenu de l'action :**

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes : Action Cœur de ville, Petites villes de demain, Bourg-Centre Occitanie, ...
- Soutenir la requalification de l'espace public des cœurs de village
- Appuyer les projets de conservation du patrimoine vernaculaire et bâti
- Accompagner la finalisation des Agendas d'accessibilité programmée, ou /et mettre en œuvre les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Poursuivre les programmes en cours et en développer de nouveaux : Opération programmée d'amélioration de l'habitat, programme Façade, dispositifs fiscaux, ...
- Promouvoir les actions contre la précarité énergétique
- Soutenir les rénovations et aménagements répondant aux besoins en hébergement dans les secteurs non couverts par les programmes
- Accompagner les collectivités dans leur maintien des derniers commerces de proximité café, restaurants, multiples-ruraux,

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- État
- Région :
- Europe : (LEADER- FEDER)
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- CAUE
- ADIL
- Lozère Énergie
- PNC
- EPCI
- Association Terres de vie en Lozère
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de programmes : Action Cœur de ville, Petites villes de demain, Bourg-Centre Occitanie soutenus
- Nombre d'espaces publics et de cœurs de village requalifiés
- Nombre de patrimoines vernaculaires et bâtis rénovés
- Nombre d'Agendas d'accessibilité programmée finalisés
- Nombre de Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics élaborés et mis en œuvre

- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Être attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 6 : Disposer de villes et de village accueillant avec un maillage du territoire solidaire

Fiche MESURE N°2 : Accompagner la dynamique en faveur de l'amélioration de l'accessibilité du territoire en particulier le routier et le ferroviaires

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°3 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 6 : Disposer de villes et de village accueillant avec un maillage du territoire**

• **Contexte général :**

Le maintien des services est une vraie difficulté quand la population est trop diffuse et dispersée. La faiblesse démographique entraîne la désertification des certains villages, la réduction des services publics, des services de proximité, l'insuffisance d'équipements sportifs, la faible démographie médicale et de l'offre de soins.

Au-delà de l'offre de services présente, la question de l'accessibilité à ces derniers se pose. Notamment sur le plan de l'accessibilité routière sur un territoire où 80% des déplacements s'opèrent par la route en voiture individuelle.

L'enclavement du territoire est ressenti fortement, avec une accessibilité difficile, l'éloignement des grands axes routiers et axes ferroviaires ne favorise pas l'attractivité d'entreprises et de nouvelles populations. Le réseau ferroviaire non seulement est faible, mais il est menacé. L'utilisation de l'infrastructure ferroviaire pour le fret bois pourrait être développée pour soutenir cet outil de communication.

Cette mesure permet de soutenir des projets d'infrastructures de transports majeures, à la fois routières et ferroviaires.

• *Objectifs de la mesure :*

- Du point de vue de la cohésion sociale :
- Un territoire désenclavé
- Des infrastructures routières adaptées au développement de l'activité économique

• **Contenu de l'action :**

- Soutenir les projets de désenclavement routier
- Adapter les infrastructures routières pour développer l'activité économique du territoire
- Soutenir les aménagements connexes à la RN 88 et RN 106

• **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région
- Europe : (FEDER)
- Département
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- EPCI

- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

toute la période

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de projet d'infrastructure routière
- Nombre de projet d'accessibilité créé pour développer l'activité économique

- **Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Être attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 7 : Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible

Fiche MESURE N°1 : Soutenir dans un objectif de cohésion sociale, les projets d'équipements intergénérationnels -Soutenir l'offre d'accueil à destination de la jeunesse

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 7 : Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible**

•Contexte général :

La part des seniors de plus de 75 ans est plus élevée de 2 à 4 points sur le territoire CRTE que sur l'ensemble du territoire français. Cependant, cette tendance n'est pas nouvelle et il n'existe pas décrochage de la courbe Lozérienne dans le temps. Au contraire, les 75 ans et plus, et même les 65 ans et plus ont tendance à peser un peu moins dans la population totale.

De même, l'équilibre entre personnes âgées et jeunes est relativement correct : en 2018, pour 100 jeunes de moins de 20 ans, il y a 102 personnes de plus de 65 ans vivant sur le territoire. (la moyenne nationale est de 85 seniors pour 100 juniors).

Derrière le mot « jeunesse », plusieurs catégories de populations sont concernées.

- D'une part, les moins de 20 ans, souvent rattachés à la compétence « petite enfance & jeunesse ». Contrairement à certaines idées reçues, leur part dans la population n'est pas en décrochage avec la moyenne nationale (22,5% contre 24% en France).
- D'autre part, les 20/30 ans, qui, quand à eux, sont en légère sous représentation sur le territoire (9% sur le territoire contre près de 12% en France), avec une tendance à l'affaiblissement de cette catégorie dans le temps.

Pour le secteur de la petite enfance/jeunesse, de nombreuses actions sont opérées par les communes et EPCI du territoire.

Pour la catégorie des 20/30 ans (et même un peu plus jeunes), la concertation menée en 2021 lors de l'élaboration du CRTE (avec les habitants, en séance de travail avec les élus) a mis l'accent sur la jeunesse avec une attente exprimée : avoir **des actions spécifiques et transversales pour la jeunesse** sur de nombreux thèmes : emploi/ formation/insertion, animations culturelles/sportives/festives, mobilités, logement, entrepreneuriat, transmission, attractivité.

Malgré la faiblesse démographique du territoire et le vieillissement de la population, une dynamique associative importante existe. Cette offre associative est très diversifiée, elle s'appuie majoritairement sur du bénévolat, mais elle est aussi pourvoyeuse d'emplois. Parmi toutes ces associations, il faut noter, la forte présence d'associations culturelles, socio-culturelles, sportives et de loisirs (28 foyers ruraux présents sur le territoire, des associations familiales, de nombreuses compagnies de théâtre, danse,...) qui favorisent le lien social entre les habitants et développent des projets intergénérationnels.

En matière de sport, avec 33 licenciés pour 100 habitants, le territoire connaît un des plus forts taux d'adhésion sportif de l'espace national.

Malgré cette forte dynamique associative l'offre sportive, culturelle et de loisirs montre certaines disparités d'un centre bourg à l'autre. Les difficultés de transport et la faible densité du territoire participe à une offre diffuse et ne répondant pas totalement à la demande de la jeunesse.

Cette mesure permet de soutenir de créer, maintenir ou développer des équipements intergénérationnels en lien avec les publics scolaires et extra-scolaires et les publics en perte d'autonomie adapté à un territoire peu dense (ALSH, Crèches, Écoles, Espaces périscolaires, cantines,...). Elle va permettre d'intervenir sur la viabilisation et la modernisation des Ehpad , Maisons de l'autonomie...

Cette mesure va permettre également de soutenir, de créer, agrandir ou réhabiliter des équipements et services à destination de la jeunesse : Médiathèques, aires de jeux, terrains multi-sport, équipements sportifs et de loisirs et favoriser l'accès à la culture.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Une offre de service et des structures adaptées pour les jeunes, les personnes âgées et les pathologies spécifiques, ...
- Une offre en équipement sportifs, culturelles et de loisirs adaptés à toutes les tranches d'âge de la jeunesse
- Des activités sportives, culturelles et de loisirs diversifiées s'appuyant sur le capital nature du territoire

•Contenu de l'action :

- Créer, maintenir ou développer des Accueils de loisirs sans hébergement, crèches/maisons d'assistance maternelle, écoles, espaces périscolaires, cantines, ...
- Appuyer la création et la modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons de l'autonomie, ...
- Soutenir l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs adaptés à toutes les tranches d'âges
- Maintenir et développer des équipements et services : Médiathèques, aires de jeux, terrains multi-sports, équipements sportifs et de loisirs...

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- ARS
- Région
- Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Caisse commune de la sécurité sociale
- Région / Europe
- Département (PMI)
- CAUE
- CDOS
- Association Terres de vie en Lozère
- Lozère Énergie
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

•Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

•Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

● Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'accueil de loisirs sans hébergement, crèches/MAM, écoles , espaces périscolaires... créés, maintenu ou développés
- Nombre d'Ehpad ou d'hébergements à destination des personnes âgées modernisés
- Nombre d'équipements sportifs, culturelles, et de loisirs adaptés créés
- Nombre d'activités sportives développées

● Suivi annuellement par l'État

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Être attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 7 : Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible

Fiche MESURE N°2 : Appui au maintien et à la création de service de proximité notamment les services à la population

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°3 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 7 : Se distinguer par une offre de services performante, innovante et accessible**

• **Contexte général :**

Le maintien des services est une vraie difficulté quand la population est trop diffuse et dispersée.

La faiblesse démographique entraîne la désertification des certains villages, la réduction des services publics, des services de proximité, l'insuffisance d'équipements sportifs, la faible démographie médicale et de l'offre de soins.

7 communes concentrent la majorité des services : Mende, Grandrieu, Langogne, Villefort, Mont-Lozère-et-Goulet, Châteauneuf-de-Randon et Monts-de-Randon. Mende, ville préfecture, concentre l'ensemble des services à la population nécessaire (tout en supportant des charges de centralité), alors que les autres concentrent des services de façon moins importante et moins diversifiée.

Si la plupart des administrations de l'État présentes en Lozère se trouvent à Mende, une présence en dehors de la ville chef-lieu perdure pour certaines d'entre elles afin de maintenir un contact de proximité avec les usagers et les collectivités territoriales (Permanence d'un conseiller de la DGFIP dans les communautés de communes).

Dans un nombre croissant de situations, les usagers peuvent s'adresser à l'une des maisons de France Services où les animateurs pourront les accompagner et les conseiller dans leurs démarches administratives sur papier ou en ligne. Les services administratifs du Département se répartissent pour la plupart dans la ville de Mende.

Cette mesure permet de soutenir de créer, maintenir ou développer des services de proximité par exemple une Maison France Service.

• **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Des services de proximité présents et adaptés

• **Contenu de l'action :**

- Conforter les Maisons France Services existantes
- Soutenir les projets permettant le maintien de service à la population

• **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- la Poste
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

•Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

•Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Toute la période

❖CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

•Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de maisons France Services confortées
- Nombre de services à la population maintenus et développés quel que soit le mode usité.

•Suivi annuellement par l'État

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Etre attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 8: Poursuivre et amplifier les efforts faits en matière d'attractivité

Fiche MESURE N°1 : Appui au maintien et au développement de l'offre de santé et d'accès au soins adapté à un territoire peu dense.

❖PRESENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 8 : Poursuivre et amplifier les efforts faits en matière d'attractivité

•Contexte général :

En 2020, la moyenne nationale du nombre de médecins est de 8.8 pour 10 000 habitants (source Conseil national de l'ordre des médecins 2020).

Pour la Lozère, ce chiffre est de 8,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Le département connaît une perte de médecins entre 2010 et 2020 (-12%, soit un des départements les plus touchés, le plus important étant la Creuse avec - 22%). 26% des médecins retraités sont toujours actifs en Lozère, soit un des plus forts taux national. Avec un âge moyen de 52,9 ans, les médecins généralistes de la Lozère font partie des plus âgés de France (en 10ème position)

Sur le territoire de Terres de vie en Lozère, il faut compter 18 médecins généralistes pour 30 000 habitants. Avec quatre départs à la retraite à prévoir (médecins ayant plus de 60 ans).

Ce chiffre global masque des inégalités territoriales, notamment au centre du périmètre CRTE, dans les communes les plus éloignées de pôles de services et de santé. 16,8% de la population du CRTE est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2% en région.

Cette mesure permet d'attirer de nouveaux professionnels de santé et soutenir et stimuler les projets autour de la santé et de l'accès coordonné aux soins. Maison de santé pluridisciplinaire, Accueil de jeunes médecins, Équipements hospitaliers, consultation à distance...

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Une offre de santé adaptée pour toute la population
- Une structuration du territoire pour accueillir de nouveaux professionnels de santé et notamment de jeunes médecins
- Dynamique d'installation de professionnels de santé sur le territoire
- Un territoire impliqué dans une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), dans une dynamique de coordination territoriale de santé et développant entre autres des contrats locaux de santé (CLS).

•Contenu de l'action :

- Poursuivre l'aide à la création ou à l'extension de maisons de santé pluridisciplinaires,
- Accompagner l'installation et la modernisation des structures et équipements de santé
- Soutenir les projets d'équipements et d'investissement liés aux formations de santé et autour de la santé
- Soutenir les projets de consultation à distance
- Impulser la mise en place de contrat local de santé

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État

- ARS
- Région
- Europe : (LEADER- FEDER)
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- CAUE
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

•Localisations spécifiques éventuelles :

- Ensemble du territoire concerné

•Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

- Toute la période

❖CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

•Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de création ou d'extension de maisons de santé pluridisciplinaires
- Nombre d'installations et de modernisation de structures et équipements de santé
- Nombre d'équipements et d'investissements liés aux formations de santé et autour de la santé

•Suivi annuellement par l'État

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Etre attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 8: Poursuivre et amplifier les efforts faits en matière d'attractivité

Fiche MESURE N°2 : Développer l'image du territoire en renforçant son capital nature et en développant son attractivité par une politique d'accueil dynamique

❖ **PRESENTATION DE LA MESURE N°2 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 8 : Poursuivre et amplifier les efforts faits en matière d'attractivité**

• **Contexte général :**

Sur le temps long, on observe une baisse drastique de populations durant la première moitié du XXème siècle. Si cette baisse a stoppé, le territoire peine cependant à enclencher une dynamique forte de repeuplement. C'est notamment sur les tranches d'âge de 15 à 44 ans que l'écart se creuse.

Le territoire accueille peu de nouveaux arrivants. 55% de la population a emménagé sur le territoire depuis plus de 10 ans contre 47% en Occitanie. Cependant, le contexte est plutôt encourageant :

• La politique d'accueil menée en Lozère, et animée au niveau de l'association Terre de vie porte désormais ses fruits. A l'échelle du CRTE, 239 porteurs de projets ont été accompagnés en presque 10 ans, correspondant à 235 installations, soit une moyenne d'environ 1 porteur de projet par accompagnement. On observe une tendance à la hausse des projets captés depuis 5 ans avec une année 2020 record avec 56 installations. Les projets captés concernent :

- Une recherche d'emploi à 59%
- Une reprise d'entreprises à 13 %
- Une création d'entreprise à 18 %
- Et des emplois dans la santé à 10 %

• La crise sanitaire pourrait avoir fait naître un regain d'attractivité : de nombreuses ventes de maisons ont eu lieu en 2020, notamment à l'Est du territoire.

Un autre élément de contexte est un constat partagé par les élus lors des ateliers de préparation du projet de territoire : l'image du territoire est très forte autour du capital nature, mais demeure faible sur le plan des opportunités économiques qui peuvent être offertes.

Au 31 décembre 2017, le territoire offrait 14 075 emplois dont 60% à Mende et 10,5% en Langogne. L'indice de concentration d'emploi est élevé, à 108, ce qui signifie que pour 100 actifs résidents sur le territoire, 108 emplois sont offerts.

En termes de dynamiques de long terme, le rythme de création d'emplois est sensiblement le même qu'au niveau national avec un léger décrochage depuis 2007.

La sphère productive représente seulement 20% des emplois du territoire, contre 80% pour la sphère présentielle. En France métropolitaine, la sphère productive représente 35% des emplois.

Le taux de chômage se mesure à l'échelle du bassin d'emplois, qui englobe toute la Lozère. Il était de 5,1% en 2019, soit le second taux le plus faible de la région après la zone d'emplois de Rodez (4,9%). Ce chiffre en apparence très positif masque une réalité plus complexe : la part plus faible de « jeunes actifs » (notamment des 20/35 ans) sur le territoire diminue artificiellement le taux de chômage puisque ces populations vont trouver du travail et habiter en dehors du territoire.

Le niveau de formation de la population active est légèrement plus faible que la moyenne nationale : 28,11% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine.

Le territoire "Terres de vie en Lozère" bénéficie d'une offre d'enseignement supérieur diversifiée à Mende, à savoir

- une antenne de l'Université de Perpignan Via Domitia qui propose différentes licences professionnelles et un Master en tourisme et hôtellerie,

- l'IFSIL une école d'infirmière et d'aide-soignante,
- l'IUFM l'institut de formation des maîtres, mais aussi des antennes du CNAM (Différents enseignements : Bac + 2, Bac + 4)
- un GRETA et un AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)

Plusieurs BTS sont portés par lycées de Mende ou de Langogne

Cette mesure va permettre d'attirer de nouvelles populations sur le territoire en s'appuyant sur son image et à travers un politique d'accueil qui s'appuie sur le capital nature du territoire, en développant une offre culturelle, sportive et de loisirs innovante et durable ainsi que des services.

Une politique d'accueil nécessite pour maintenir la population sur le territoire notamment la jeunesse de développer une offre de formation. Cette offre va s'appuyer notamment sur les atouts du territoire en matière d'activités de pleine nature mais aussi du numérique et en créant des écoles préparatoires et ainsi renforcer les conditions d'attractivité des jeunes.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue du développement économique :

- Un territoire reconnu pour son capital nature exceptionnel
- Une politique d'accueil de nouveaux arrivants innovante et durable
- Un territoire à l'offre de formation structurée et diversifiée
- Un accès facilité à la formation
- Des services aux étudiants liés à l'offre de formation
- Une image de la Margeride valorisée

•Contenu de l'action :

- Soutenir les projets mettant en avant l'offre d'activités de pleine nature
- Poursuivre la politique d'accueil de nouveaux arrivants en leur proposant une offre territoriale diversifiée (habitats adaptés, cultures, activités sportives et de loisirs, services)
- Aider au développement de nouveaux cursus notamment en écoles préparatoires
- Impulser des formations autour des activités de pleine nature et du numérique
- Soutenir les équipements et infrastructure permettant de diversifier l'offre de formation
- Développer localement des formations qualifiantes notamment dans le bâtiment et l'informatique
- Anticiper les problématiques d'emploi et d'insertion en adaptant les formations aux besoins
- Soutenir les projets valorisant le territoire et notamment la Margeride

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région
- Europe : (LEADER- FEDER)
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- PNC
- EPCI
- Prestataires de la formation
- Association Terres de vie en Lozère
- Banque des Territoires

- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

●**Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du territoire concerné

●**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

Toute la période

❖**CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

●**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de projets mettant en avant l'offre d'activités de pleine nature
- Nombre d'actions proposant une offre territoriale diversifiée (habitats adaptés, cultures, activités sportives et de loisirs, services)
- Nombre des nouveaux cursus et formations créées
- Nombre d'équipements et de formation soutenus pour diversifier l'offre de formation
- Nombre de formations qualifiantes développées notamment dans le bâtiment et l'informatique
- Nombre de formations créées pour s'adapter au besoin du territoire

●**Suivi annuellement par l'État**

C2RTE Terres de vie en Lozère

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Être attractif via le territoire d'accueil rural, solidaire et innovant

AXE 9 : Saisir les opportunités offertes par le développement de l'infrastructure numérique

Fiche MESURE N°1 : Structurer le territoire autour de nouveaux besoins numériques au service des liens-Renforcer les actions de médiation numérique - Soutien aux projets collectifs d'adaptation des entreprises traditionnelles et filières aux nouveaux usages numériques

❖ PRÉSENTATION DE LA MESURE N°1 EN LIEN AVEC L'AXE STRATEGIQUE 9 : Saisir les opportunités offertes par le développement de l'infrastructure numérique

•Contexte général :

Le maintien des services est une vraie difficulté quand la population est trop diffuse et dispersée. La faiblesse démographique entraîne la désertification des certains villages, la réduction des services publics, des services de proximité, l'insuffisance d'équipements sportifs, la faible démographie médicale et de l'offre de soins.

Si la plupart des administrations de l'État présentes en Lozère se trouvent à Mende, une présence en dehors de la ville chef-lieu perdure pour certaines d'entre elles afin de maintenir un contact de proximité avec les usagers et les collectivités territoriales (Permanence d'un conseiller de la DGFIP dans les communautés de communes).

Les espaces ruraux sont de plus en plus précarisés au niveau des revenus, de l'accès aux services et des dépenses énergétiques :

•Le territoire affiche une grande disparité de revenus.

○Le secteur de Mende et ses communes périphériques affichent des indicateurs des médianes de revenus bien supérieurs au reste du territoire, et équivalents aux moyennes nationales (entre 20 000 et 21 000 € / an / UC selon les communes)

○Autour de Langogne, les médianes oscillent entre 19 000 et 20 000 € / an / UC. Les secteurs Nord Ouest et Sud Ouest du périmètre ont des revenus médians bien plus faibles.

○Sur le périmètre du CRTE, on comptabilise 402 allocataires du RSA en 2019.

•La facture énergétique par habitant est plus élevée de 25% sur le territoire du CRTE qu'au niveau régional (de 2895 € au niveau du CRTE contre 2321 € en Occitanie)

Par conséquent, maintenant que le territoire progresse en termes d'équipements numériques et d'accès aux réseaux (fibre, 4G), un enjeu fort est d'éviter de créer une fracture numérique, qui viendrait fragiliser encore plus certains publics déjà précaires.

Le déploiement de la fibre optique est en cours. 47% des logements et locaux à usage professionnels étaient raccordables à la FTTTH (fibre optique) en 2020 (contre 12,6% en 2019).

87,5 % du périmètre du CRTE est couverte à minima par un opérateur 4G en 2020 (contre 22,2% en 2017).

Notons trois particularités du territoire sur le plan du numérique

•L'existence de la pépinière d'entreprise POLEN sur Mende, qui cible particulièrement l'accueil de porteurs de projets de l'économie numérique.

•L'ouverture depuis déjà 4 ans de l'école régionale du numérique, permettant l'insertion de jeunes éloignés dans l'emploi en les formant en direction des métiers du numérique.

•Le réseau des tiers lieux et télécentres SO LOZERE

•l'accompagnement aux usages du numérique par quelques structures existantes et par un programme développé en 2021 par l'État (conseillers numériques, les aidants connect) ou qu'il soutient financièrement.

Cette mesure permet de structurer le territoire autour de nouveaux besoins numériques au service des liens et de renforcer les actions de médiation numérique afin d'éviter la fracture numérique.

Elle permet également, la transformation des entreprises traditionnelles et filières aux nouveaux usages numériques afin d'assurer leur pérennisation et modernisation.

•Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la cohésion sociale :

- La population est accompagnée à la numérisation de la société
- Des centres de médiation numérique sur l'ensemble du territoire
- Existence de solutions pour répondre aux besoins de population en matière numérique
- Des entreprises ayant intégré le numérique dans leur fonctionnement
- Des formations sur le territoire pour permettre aux salariés de s'adapter à la numérisation des services publics, des entreprises et de la société.
- Un territoire à l'ère du numérique par son offre diversifiée et de qualité

Contenu de l'action :

- Soutenir les projets de création, de développement et d'extension de lieux de médiation numérique et son équipement
- Développer les structures et équipements pour le co-working, le travail nomade, la télésanté, télécentre, les tiers lieu, ...
- Poursuivre le déploiement de la fibre optique chez tous les abonnés
- Soutenir les projets d'adaptation numérique des entreprises et des services publics
- Accompagner aux nouveaux usages numériques les entreprises traditionnelles et les filières
- Venir en appui aux actions de formation sur le numérique, à destination du grand public et des entreprises, en soutenant les projets d'équipement et d'animation dans des lieux de formation

•Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- État
- Région
- Europe : (LEADER- FEDER)
- Département
- PNC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques Potentiels

- État
- Région / Europe
- Département
- Lozère développement
- PNC
- EPCI
- Association Terres de vie en Lozère :
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique
- Tissu associatif

•Localisations spécifiques éventuelles :

○Ensemble du territoire concerné

●**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

○Toute la période

❖**CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

●**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

○Nombre de création, de développement et d'extension de lieux de médiation numérique et son équipement

○Nombre de structures et équipements pour le co-working, le travail nomade, la télésanté, télécentre, tiers lieu, ...créés

○Nombre de zones rendues accessibles à la fibre optique

○Nombre de personnes accompagnées aux usages du numériques

○

●**Suivi annuellement par l'État**

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT				
				Acquis				
				DETR	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	fonds plan de relance 2021
1 : accompagner un territoire en pleine transition écologique dans un environnement durable								
	Communauté de communes Cœur de Lozère	Acquisition d'un compacteur porteur pour la déchetterie	83 000,00	49 800,00				
	Commune de Pelouse	Aménagement d'un point de tri sélectif	12 032,00	7 219,20				
	Communauté de communes Cœur de Lozère	Réfection de l'éclairage de l'enceinte sportive du gymnase Piencourt à Mende	46 491,00	27 894,60				
	Commune de Mende	Modernisation du réseau d'éclairage public	650 000,00	325 000,00				
	commune de Villefort	Changement de la chaudière à bois de l'école de Villefort	80 115,00				48 069,00	
	Conseil départemental de la Lozère	Raccordement au réseau de chaleur communal de l'ensemble immobilier collège Bourrillon Chaptal à Mende	27 115,00		21 692,00			
	Communauté de communes Randon Margeride	Rénovation énergétique école privée Châteauneuf de Randon	72 682,00			43 609,00		
	Commune de Prévencières	Rénovation thermique logements et bâtiments communaux	289 260,00			173 556,00		
	commune de Monts de Randon	Création du réseau de chaleur bois en remplacement du mode de chauffage des bâtiments communaux	1 190 810,00		370 078,00			
	commune de Villefort	Isolation de l'école	215 970,00		172 776,00			
	commune de Barjac	rénovation du bâtiment communal de la mairie (salle des fêtes)	470 000,00		282 075,00			
	commune de Monts de Randon	Rénovation de l'école et de la salle des fêtes de Saint Amans	174 700,00			104 820,00		
	commune de Saint Etienne du Valdonnez	Rénovation du bâtiment communal La Poste	261 713,00		152 055,00			
	commune de Châteauneuf de Randon	Réfection des menuiseries du village de vacances	35 882,00			7 176,00		
	Communauté de communes Randon Margeride	Rénovation énergétique du domaine de Coulagnettes	258 634,00	79 317,11				
	Commune de Mende	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	448 688,00			269 213,00		
	Commune de Villefort	Isolation et changement des équipements de chauffage du centre technique	61 007,00			36 604,00		
	Communauté de communes Cœur de Lozère	Amélioration du système de chauffage du gymnase de la Vernède	110 456,00	50 003,43				
	Commune de Mende	Sécurisation des falaises de l'Ermitage	22 760,00	13 656,00				
	SARL Morangies	Aménagement du campring en faveur de la transition écologique et le tourisme durable : achat de vélo cargo électrique, changement du système sanitaire avec économie d'eau...	9 509,00					7 453 €

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT				
				Acquis				
				DETR	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	fonds plan de relance 2021
	commune de Villefort	Dernière tranche assainissement collectif place du Bosquet rue des jardins route de Mende	524 017,09	217 519,49				
	commune de Monts de Randon	Travaux de protection du captage de la Truyère et opérations foncières	30 000,00	18 000,00				
	Commune de Laubert	Traitement UV réservoir d'eau	23 497,00	11 748,50				
	Commune de Monts de Randon	AEP et aménagement du village de Malassagne	298 600,00	119 440,00				
	Commune d'Allenc	Travaux de connexion du réseau d'eau potable de l'Altaret avec le réseau d'Allenc	160 000,00	80 000,00				
	Commune de Pourcharesses	Mise en place d'un UV au réservoir de Pourcharesses	6 353,41	1 270,68				
	commune de Saint Etienne du Valdonnez	Interconnexion AEP Pruneyrolles/Molines	26 950,00	8 085,00				
	Communauté de communes Randon Margeride	Construction d'une station d'épuration à Saint Gal	216 000,00	129 600,00				
	Commune de Saint Sauveur de Ginestoux	Travaux de renforcement du réseau existant en eau potable sur le village de St Sauveur de Ginestoux	34 001,65	20 400,99				
	Commune du Chastel Nouvel	Aménagement de l'alimentation en eau potable du hameau du Coulagnet	442 000,00	198 900,00				
	Entreprise Environnement Massif Central – Mende	Investissement complémentaire en faveur du recyclage des déchets	1 042 500,00					404 729 €
	Association l'Areup à Mende	Aménagement de la ressourcerie + action en faveur de réemploi	320 000,00					69 978 €
2 : impulser et soutenir des projets entrepreneuriaux multi-impacts								
	Communauté de communes Mont Lozère	Extension du centre de télétravail à Villefort	59 588,94	29 794,47				
	Commune de Balsièges	Réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente	527 000,00	263 500,00				
	Commune de Bel Air Val d'Ance	Acquisition et rénovation restaurant Modern Hôtel	211 154,00			99 272,00		
	Commune de Langogne	Modernisation de l'abattoir de Langogne	1 807 754,15	723 101,66				
	commune de Monts de Randon	Aménagement de deux gîtes à Tartaronne	235 400,00	141 240,00				
	Commune du Cheylard l'Evêque	Réfection de la toiture de l'église	38 696,00	9 348,00				
	Commune d'Arzenc de Randon	Création d'un cadran solaire sur la façade méridionale de l'église à l'emplacement d'un cadran solaire disparu	3 408,00	2 044,80				
	Entreprise Ynergie/Néofor	Installation d'une chaufferie biomasse bas carbone	13 821 000,00					4 100 000 €
3 : être attractif via un territoire d'accueil rural, solidaire et innovant								
	Communauté de communes Cœur de Lozère	Transformation de 4 courts de tennis à Mende et Rouffiac	79 792,75	47 875,65				

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT				
				Acquis				
				DETR	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	fonds plan de relance 2021
	Communauté de communes Cœur de Lozère	Acquisition de matériel pour le chauffage et la régulation de l'eau de la piscine Marceau Crespin	6 278,83	3 767,30				
	Commune de Badaroux	Installation de filets autour du terrain de sport (Le city) – rue de la Coustète	19 400,00	10 670,00				
	Communauté de communes du Haut Allier	Aménagement de locaux pour l'accueil du centre médico psychologique	652 229,00	326 114,50				
	Communauté de communes Mont Lozère	Construction de locaux pour les ALSH (accueil de loisir sans hébergement) et d'une maison intercommunale	1 269 822,25	634 911,13				
	Commune de Balsièges	Rénovation et accessibilité du centre accueil Bec de Jeu	330 000,00			198 000,00		
	Commune de Lanuéjols	Construction d'un espace périscolaire	870 000,00	435 000,00				
	Commune de Mende	Aménagement de locaux associatifs au Pré Vival	149 170,61	89 502,37				
	Commune de Mende	Aménagement d'aires de jeux	34 568,77	20 741,26				
	Commune de Pelouse	Création d'une aire de jeux à Pelouse	41 940,00	18 482,96				
	commune de Saint Etienne du Valdonnez	Réalisation d'une aire de jeux au lotissement communal les Serres	40 865,00	18 389,25				
	Communauté de communes Cœur de Lozère	Réhabilitation du petit patrimoine rural	218 932,83	87 573,13				
	Commune de Grandrieu	Réfection de la toiture de la mairie de Grandrieu	65 280,00				39 168,00	
	Commune de La Panouse	rénovation de l'ancienne vicairie	42 932,00			25 759,00		
	Commune de Naussac Fontanes	Rénovation de l'église de Naussac	27 658,88	16 595,33				
	Commune de Saint Bonnet de Laval	Rénovation de l'église de Saint Bonnet de Montauroux	136 767,00				82 060,00	
	Commune de Saint Denis en Margeride	Réfection du four à pain de Mézery	10 767,00	6 460,20				
	commune de Saint Etienne du Valdonnez	Réhabilitation de la chazelle sise place du Couderc	10 149,05	3 044,72				
	Communauté de communes du Haut Allier	Projet de valorisation et de promotion des produits locaux dans la restauration collective (cantines, établissements de santé notamment)	143 000,00					10 000 €
	Commune d'Auroux	Camping d'Auroux : réaménagement et mise en sécurité du camping de la Gravière	65 381,70	25 097,83				
	Commune de Mont Lozère et Goulet	Travaux de mise en sécurité de l'église de Belvezet	197 746,08	118 647,65				
	Commune de La Bastide Puylaurent	Création de mezzanines et transformation d'un gîte traditionnel en gîte cabane à la Bastide Puylaurent	77 040,00				42 372,00	
	Commune de La Panouse	Réhabilitation et accessibilité de la mairie	194 066,85	116 440,11				

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT				
				Acquis				
				DETR	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	fonds plan de relance 2021
	Commune de Lachamp Ribennes	Aménagement et sécurisation du village de Lachamp	194 964,85	99 461,00				
	Commune de Mende	Aménagement de la rue de l'Epine et de la rue du Théâtre – opération Action coeur de ville	188 370,00	90 003,19				
	Commune de Montbel	Aménagement de la place du village	38 890,00	23 334,00				
	Commune de Prévenchères	Réfection de logements communaux	50 100,89	25 050,45				
	Commune de Saint André Capcèze	Acquisition et rénovation d'une maison d'habitation à Vielvic, avec aménagement d'une cour pour l'école	172 452,27	86 226,14				
	Commune de Saint Bazile	Aménagement du vieux village de Rouffiac	239 490,00				143 694,00	
	commune de Saint Etienne du Valdonnez	Rénovation salle polyvalente	770 760,00			308 304,00		
	Commune de Saint Jean la Fouillouse	Réhabilitation du logement de l'ancienne école du Cellier	103 240,00	51 620,00				
	Commune de Saint Paul le Froid	Aménagement du village de Combes	323 530,00	113 235,50				
	commune des Laubies	Réhabilitation de l'ancienne cure en vue de la création d'une espace culturel	265 944,00		134 385,00			
	SA HLM Polygone	Construction de 49 logements sociaux en location/accession	9 282 000,00					427 554 €
	Secours catholique -Mende	Création de jardins partagés (acquisition, mise en exploitation, gestion...)	2 116,00					1 600,00 €
	Association la Traverse	Création de jardins partagés (acquisition, mise en exploitation, gestion...)	25 000,00					14 000,00 €
	Association Savoir en Sol	Création de jardins partagés (acquisition, mise en exploitation, gestion...)	9 883,00					7 800,00 €
	SCEA La ferme de Pipo – Pierrefiche	Production alimentaire certifiée bio en autoconsommation au sein du foyer de vie et distribués au secours populaire de Langogne	43 453,00					9 000,00 €
	Epicerie solidaire – Mende	Réaménagement du local de vente	5 000,00					3 000,00 €
	Les restos du Coeur – Mende	Réaménagement et agrandissement de la chambre froide	16 261,00					3 000,00 €
	Communauté de communes du Haut Allier	Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective						10 000,00 €
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Refonte du site internet, formation des agents, mise en conformité RGPD	34 805,00					34 805,00 €
	Communauté de communes du Haut Allier	France services installation d'un système de visio conférence pour les usagers	9 354,00					9 354,00 €
	Communauté de communes Mont Lozère	Diagnostic dématérialisation des services aux usagers et formation des agents	2 270,00					2 270,00 €
	Commune de Mende	Refonte du site internet, formation des agents et mise en conformité RGPD	36 205,00					36 205,00 €

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT				
				Acquis				
				DETR	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	fonds plan de relance 2021
	Commune d'Allenc	Mise en conformité RGPD	700,00					700,00 €
	Commune d'Arzenc de Randon	Création d'un site internet, formation des agents et mise en conformité RGPD	6 070,00					6 070,00 €
	Commune du Chastel Nouvel	Numérisation de l'état civil, diagnostic dématérialisation et formation des agents	4 974,00					3 340,00 €
	Commune de Chateauneuf de Randon	Numérisation de l'état civil	2 470,00					2 470,00 €
	Commune de Chaudeyrac	Création d'un site internet, formation des agents et mise en conformité RGPD	6 070,00					6 070,00 €
	Commune de Cultures	Mise en conformité RGPD, restructuration des outils numériques de la commune et formation des agents	2 795,00					2 795,00 €
	Commune de Mont Lozère et Goulet	Accompagnement dans la gestion électronique des documents, formation des agents	8 755,00					3 510,00 €
	Commune de Saint Bauzile	Création d'un site internet, formation des agents et mise en conformité RGPD	3 035,00					3 035,00 €
	Commune de Saint Gal	Création d'un site internet, formation des agents et mise en conformité RGPD	6 120,00					6 070,00 €
	Commune de Sainte Hélène	Mise en conformité RGPD	700,00					700,00 €
Opérations à dimension départementale								
	Conseil départemental de la Lozère	Aménagement de la maison départementale des sports à Mende	1 292 000,00		1 033 600,00			
	Etat	Rénovation des toitures et huisseries de la cathédrale St Privat	350 000,00					350 000,00 €
	SDEE	Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	430 000,00					430 000,00 €
	ONF	Reboisement des forêts communales (310 ha)	1 220 000,00					1 220 000,00 €
	12 GAEC	Opération « plantons des haies »	55 000,00					55 000,00 €
	Le secours populaire	Production, transformation, distribution, marchés solidaires	43 281,00					25 000,00 €
	Conseil départemental de la Lozère	Mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (restauration collective et cantine scolaire pour le développement d'une alimentation bio et locale)						100 000,00 €
	Association ALOES	Mise en place de solutions innovantes de mobilité pour les demandeurs d'emploi (mise à disposition de véhicules, réparation, co-voiturage, frais de déplacement)						62 875,00 €

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT				
				Acquis				
				DETR	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	fonds plan de relance 2021
	SDEE	Mise en conformité RGPD, formation des agents, installation d'un logiciel de suivi des interventions en matière d'éclairage public, de gestion de l'eau et des déchets	42 910,00					42 879,00 €
	Entreprises (97 bénéficiaires)	Inclusion numérique des entreprises - « chèque France Numérique »						44 000,00 €
	Agence Lozère développement	Inclusion numérique des entreprises						150 000,00 €
	Conseil départemental	Création d'un portail téléservices à la Maison départementale des personnes handicapées	27 639,00					27 639,00 €
	Exploitants agricoles	Action en faveur du plan protéines végétales (filiale protéine amont, acquisition de matériel et conversion)						2 075 865,00 €
	Exploitants agricoles	Opération pour lutter contre les aléas climatiques						28 000,00 €



Analyse et synthèse du compte-rendu de l'enquête audiovisuelle auprès des habitant-e-s

Démarche d'écoute et de dialogue lancée par
Terres de Vie en Lozère

« Imagine Nos Terres de Vie en Lozère »

Juin 2021



Les élus de Terres de Vie en Lozère ont souhaité mettre en place une démarche de concertation en direction des habitants de leur territoire.

L'enquête audiovisuelle est la première étape de cette concertation citoyenne et ré-ouvre le dialogue entre décideurs et habitants du territoire autour de son projet et du CRTE. Cette enquête permettra de lancer et animer la rencontre publique.

À partir de la prise de plus de 200 contacts sur l'ensemble du département, un échantillon représentatif de 32 personnes a été interviewé.

Les questions posées portaient sur :

- *« Q1/ Si je vous dis le monde, la France, la Lozère, les communautés de communes de Terres de vie, et vous ? »*
- *« Q2/ Compte-tenu de ce que vous venez de me dire, où va le territoire de Terres de vie en Lozère ? »*
- *« Q3/ Pour mieux vivre dans votre territoire, pour vous et vos proches on va parler de ce qu'il faut garder et ce qu'il faut changer mais d'abord...
 - *Pour mieux vivre dans votre territoire, pour vous et vos proches, qu'est-ce qu'il faut garder (un atout fort pour se développer, pour mieux vivre) ?*
 - *Pour mieux vivre dans votre territoire, pour vous et vos proches, qu'est-ce que faut-il changer en priorité ? Pourquoi c'est important pour mieux vivre aujourd'hui et demain ?**
- *« Q4/ Une rencontre publique (avec les habitants, les élus, des experts...) pour discuter de l'avenir de « Terres de vie en Lozère » va se tenir fin mai...Pour que tout ce dont nous venons de parler soit possible, quelle est la question décisive dont il faut absolument parler ?*

Au total, 15 heures d'interview ont permis de réaliser un montage de 50 minutes et de 20 minutes dont nous vous proposons ici la synthèse et l'analyse.

Synthèse

L'enquête réalisée sur le territoire de Terres de Vie en Lozère délivre des enseignements utiles et intéressants sur l'attachement des citoyens à leur territoire, sur les questions qu'ils se posent pour l'avenir comme sur les points de vigilance et les atouts qu'ils pourraient mobiliser pour eux-mêmes et pour leur territoire.

- Les habitants expriment un attachement fort et profond à l'endroit où ils vivent. A leurs yeux, leur territoire offre un mode et cadre de vie privilégiés où *"on vit confortablement"*, *"on est bien ici, parce que c'est un coin perdu et qu'on est un peu tranquilles"*. C'est par ailleurs un territoire préservé de l'urbanisation et de la pollution du fait de l'environnement montagneux et de la rudesse du climat. *"C'est un terrain accidenté, une terre pauvre, beaucoup de cailloux et de rochers"* et *"avec les plus gros écarts de température : l'hiver il fait très, très froid, ici, on peut descendre à moins vingt, et l'été on peut monter à trente-cinq, quarante, c'est pour ça qu'on l'appelle la petite Sibérie."*
- Les habitants notent que la situation démographique du territoire est stagnante depuis quelques décennies. Ils observent en effet un départ des jeunes du territoire qui les préoccupe : *"on a déjà le taux de chômage le plus faible de France mais ça masque quoi ? Ça masque que les jeunes sont partis"*. Ils notent cependant que ces départs sont compensés par le retour de certains et par l'arrivée de nouvelles populations qui choisissent de s'installer sur le territoire pour y développer un projet de vie : *"il y a des jeunes par exemple, qui viennent de s'installer sur une petite commune à côté de Grandrieu, qui vont se lancer dans la permaculture"*. A leurs yeux, cette dynamique assure la stabilité du territoire et évite sa déprise démographique. Certains nouveaux arrivants évoquent parfois des difficultés pour se faire accepter car *"les gens vraiment natifs du pays ont une espèce de méfiance par rapport à tout ce qui arrive un petit peu de l'extérieur, qu'il y ait des nouveautés"*.
- De manière générale, cette situation permet aux habitants d'être sereins quant à leur avenir et celui du territoire. En plus du maintien des populations, ils notent la conservation des services de base à proximité ainsi que la possibilité de se rendre facilement à Montpellier ou Clermont-Ferrand de manière exceptionnelle pour le reste. Ils observent que le territoire possède un certain nombre d'atouts : *"Le plus gros revenu économique du territoire, ça va être quand même l'agriculture"*, le secteur médico-social avec *"des structures accueillants des personnes handicapées."*, *"le tourisme, qui se développe"*, *"le monde de l'industrie qui est relativement présent sur ce département"*, *"les emplois qualifiés, de public, ou semi-public"* et les *"métiers de l'artisanat"*. Ils sont confiants dans leur capacité



collective à s'en saisir et à capitaliser dessus pour proposer un modèle de développement propre au territoire. Le fait que celui-ci soit resté préservé et qu'il n'ait pas connu le même développement que d'autres territoires est pour eux une chance et une opportunité. Le territoire peut trouver un modèle qui ne reproduirait pas les erreurs commises par le passé et ailleurs, voire *"devenir un laboratoire de ce qu'il faut faire"*.

- Les habitants voient leur territoire comme relativement isolé voire menacé par le désengagement de l'Etat : *"c'est important de garder des tribunaux de proximité, que ce soit les tribunaux de commerce, de prud'homme"*. Le manque de vision commune est à leurs yeux ce qui le place en position de faiblesse pour obtenir le soutien nécessaire de l'Etat. Ce faisant, ils attendent que les élus *"sachent surtout écouter et après entendre et de là en tirer effectivement des leçons"* pour travailler ensemble à trouver un modèle de développement, notamment à l'échelle départementale qui est très présente dans leurs représentations : il faut *"Que chaque, chaque réflexion menée au niveau d'une communauté de communes, ait sa réponse sur le département"*. L'idée est de permettre à celui-ci d'être en phase avec les enjeux de l'époque et de se positionner à la pointe des futurs modèles de territoire. Ils pensent que la définition collective d'un projet de territoire et la capacité des élus à coopérer entre eux et avec les habitants sont des éléments essentiels pour assurer la possibilité de ce développement. Ils se sentent prêts à initier ce chantier avec les élus.

Analyse détaillée

I. Un attachement très fort à un territoire offrant un cadre de vie agréable et privilégié

Les habitants décrivent un territoire peu densément peuplé où *“il n’y a pas beaucoup d’hommes, mais on vit confortablement”* ce qui les pousse à dire qu’ils vivent dans *“un petit coin perdu au milieu de la France, on est bien ici, parce que c’est un coin perdu, et qu’il n’y a pas trop de monde, et qu’on est un peu tranquilles”*. Ce sentiment de tranquillité est renforcé par le fait d’être entouré par une nature préservée : *“Il y a les Causses, la Margeride, l’Aubrac, c’est des paysages totalement différents, mais c’est magnifique, tout est magnifique. On se balade un petit peu, on monte sur les crêtes, on regarde, on voit loin, c’est vallonné. On est plus tranquilles ici, on est peinards, c’est bien comme ça. On est bien ici.”* Ces éléments naturels et paysagers apparaissent à leurs yeux comme spécifiques à ce territoire et sources de bien vivre : *“Pour moi c’est une chance de pouvoir voyager à trois quarts d’heures de chez soi. Je veux dire, il y a d’autres départements qui n’ont pas cette richesse là, au niveau environnement.”*

L’agriculture et la gastronomie apparaissent à leurs yeux comme des fondements de l’identité du territoire grâce à la prédominance traditionnelle de l’élevage extensif. D’abord parce qu’elle participe à l’aménagement de celui-ci *“parce que le pastoralisme ça permet de garder le milieu ouvert. C’est un terrain accidenté, une terre pauvre, beaucoup de cailloux et de rochers, enfin c’est compliqué pour les agriculteurs de travailler cette terre là, mais ils sont absolument indispensables, parce que c’est eux qui font les paysages.”* Mais aussi à la préservation du territoire *“On n’a pas attendu qu’il y ait des problèmes de réchauffement climatique pour préserver notre territoire. Je crois que nos ancêtres nous l’ont inculqué, on a toujours été très attentifs à ça.”* Cette agriculture offre aussi un patrimoine gastronomique important : *“il y a des supers produits lozériens : l’aligot, ensuite la saucisse de Lozère, la saucisse sèche, le saucisson”*, et qui permet au département de rayonner : *“Cette gastronomie pour moi amène de l’identité, aux qualités de vie que l’on a, en fait, c’est-à-dire que pour nous, on aime le vendre à l’extérieur.”*

A côté de cela, ils notent la présence sur le territoire d’un patrimoine bâti riche et préservé avec *“Le centre-ville de Mende, avec une vieille architecture dans son jus, qui est très, très jolie, les rues en pavés c’est vraiment très beau”* et notamment *“la cathédrale de Mende, qui est un, un monument incontournable”*. Ainsi, la ville préfecture est identifiée par beaucoup comme le lieu qui concentre le plus de patrimoine historique même *“s’il y a plein de petits détails qui sont à voir”* sur l’ensemble du territoire.

Par ailleurs, ils se sentent *“vivre dans un endroit qui est encore à taille humaine”* où *“il y a encore des valeurs humaines par rapport à ce que l’on peut entendre de personnes qui vivent en ville et je crois que l’on a un petit avantage.”* Ils identifient ainsi un territoire qui



fonctionne sur l'interconnaissance : *“Les gens ici se connaissent, les gens se disent bonjour, et ça je trouve que c'est important”* et surtout sur une ambiance *“d'authenticité et d'honnêteté, et aussi beaucoup de respect dans l'humain. Le fait d'avoir cette humanité-là, cette solidarité-là, au quotidien, pour moi ça a créé mon équilibre, ce que j'attends de ma vie personnelle.”*

Ces éléments, tout particulièrement les liens forts et humains, permettent de compenser un certain nombre de faiblesses, notamment le caractère montagneux de *“la Lozère qui est le plus haut département de France avec plus de mille mètres d'altitude de moyenne”* et donc un climat particulièrement rude *“avec les plus gros écarts de température : l'hiver il fait très, très froid, ici, on peut descendre à moins vingt, et l'été on peut monter à trente-cinq, quarante, c'est pour ça qu'on l'appelle la petite Sibérie.”*

Ils reconnaissent que ces atouts qu'ils identifient ne peuvent être suffisants pour tout le monde et affirme que vivre sur ce territoire est un véritable choix de vie : *“Habiter ici, c'est une volonté, un choix, une envie, un besoin. Ça demande d'adapter son projet professionnel quand on habite ici, parce qu'on a pas forcément les mêmes choses que sur des grandes métropoles”*. Cela sous-entend une certaine volonté et un certain investissement personnel : *“Le cadre de vie que l'on a ici, je pense qu'on se le crée. On se le crée parce que l'on sait que l'on va éventuellement baisser en salaire. On gagne en confort de vie, on gagne en qualité de vie, en sérénité, et il ne faut pas que ce soit une fuite en avant, il faut que ce soit un vrai choix de vie, et je pense que tous ceux qui le font ne le font pas par défaut.”*

II. Une inquiétude quant au départ des jeunes du territoire qui est compensée par les nouveaux arrivants qui font le choix de s'installer sur le territoire

Les habitants pointent le risque de déprise démographique du département mais ils observent aussi que l'arrivée de nouveaux arrivants vient compenser le départ des jeunes.

Pour eux *“il faut réussir à garder les jeunes sur le territoire sinon il va y avoir un désert, ça va se désertifier et la population sera trop vieillissante pour pouvoir développer mieux le territoire”*. Cette problématique induit des **difficultés**, *“en tant que chef d'entreprise, on s'aperçoit que c'est, c'est très difficile, parce que on a déjà le taux de chômage le plus faible de France mais ça masque quoi ? Ça masque que les jeunes sont partis. Et quand ils sont partis, c'est difficile de les, de les faire revenir. On se sent de plus en plus dépouillés.”*

Cependant pour beaucoup, alors que *“la Lozère se désertifiait, que la population était vieillissante, qu'il y avait de moins en moins de personnes, finalement, je me rends compte, on est pas mal à venir d'ailleurs.”* **Le retour de certains et l'arrivée de nouvelles populations qui choisissent de s'installer sur le territoire pour y construire des projets de vie et professionnels vient compenser les départs** : *“Je vois qu'il y a de plus*



en plus de trentenaires, quarantenaires, qui reviennent s'installer dans ce village et aux alentours. Et encore plus depuis le Covid, tout ce qui était à louer, à vendre, est en train de partir comme des petits pains. Donc ça va se développer, et les villages restent bien dynamiques. Les élus font en sorte d'attirer les gens, avec notamment le développement de la fibre et ça c'est pour attirer tous les jeunes travailleurs en télétravail." L'arrivée de la fibre est par ailleurs perçue comme un levier important "À l'heure du numérique, de l'échange d'informations très rapide, je pense qu'il y a plein d'activités autour des services qui pourraient, qui pourraient se développer, qui peuvent se faire aisément à distance". Cet enjeu est d'ailleurs déjà bien identifié dans le cadre des missions du Groupement d'Action Locale.

Les contraintes géographiques du territoire devraient tout de même limiter l'afflux de ces nouvelles personnes et assurer la préservation de celui-ci puisque *"Maintenant, on ne pourra pas déplacer les montagnes, on ne pourra pas faire ce qu'on ne peut pas faire."* et que *"La barrière physique, et la barrière du relief feront que l'on restera toujours sur des communes ou des villages avec des petites populations."*

Si la déprise démographique n'est plus le sujet d'inquiétude central, sauf pour ceux qui souhaitent maintenir les jeunes nés sur le territoire, **la question qui se pose plus frontalement est celle de l'accueil et de l'intégration des nouvelles populations.** Certains pointent les potentielles difficultés pour celles-ci car *"les gens vraiment natifs du pays ont une espèce de méfiance par rapport à tout ce qui arrive un petit peu de l'extérieur, qu'il y ait des nouveautés. On a eu ce souci pendant très longtemps avec le tourisme."* Le futur projet de territoire *"doit garder une rigueur au niveau du développement et de l'insertion de ces gens-là, parce que je pense qu'il faudra aussi les insérer, il ne faudra pas les mettre à part, qu'il n'y ait pas des différences énormes"*. Mais ils s'inquiètent aussi de l'impact que ces arrivées peuvent avoir sur les locaux notamment en termes de prix : *"Il y a de plus en plus de gens qui arrivent, de plus en plus de maisons qui se vendent, les prix qui augmentent, au niveau des loyers, c'est assez impressionnant. Si tout augmente, il va falloir que nous aussi on augmente nos salaires et nos tarifs horaires par exemple, ce serait dommage parce que les gens viennent ici parce que c'est pas cher."* **La question qui se pose est donc celle des conditions d'accueil de ces populations, tant sur le plan matériel que sur celui de l'intégration.**

La plupart des nouveaux arrivants interviewés disent cependant avoir été bien accueillis et s'être bien intégrés : *"J'ai été super bien accueillie, et j'ai tout de suite créé des liens, rencontré des gens, tout le monde parle à tout le monde, c'est, c'est beaucoup plus facile"*. Ils s'inscrivent pour la plupart dans **une démarche de création de projets qui répond bien au fait que l'installation sur le territoire est un véritable choix pour une vie, pour travailler ici, pour fonder quelque chose. Ce renouvellement de générations permettrait la survie de ce territoire, parce qu'il y a tellement de personnes âgées". Cette dynamique est perçue comme une véritable opportunité car *"une fois qu'ils se sont installés, qu'ils ont développé"***



leur activité, les gens restent. Si les gens savent pourquoi ils se lèvent le matin, savent pourquoi ils partent travailler, et dans le cadre de vie dans lequel on est, c'est jackpot."

Certains attendent cependant **un peu plus d'écoute, de soutien et d'accompagnement de la part des acteurs locaux** pour pérenniser ces installations et ces projets de vie : *"Les élus locaux sont quand même centrés sur une dynamique qui leur est propre. Ils sont ici implantés depuis longtemps, ils se sont déjà construits, ils ont des maisons, des terrains, des terres. Nous on arrive ici, c'est pas du tout acquis, on a tout à construire. Il faut juste que l'on nous donne une petite chance et qu'on nous ouvre un peu plus les portes."*

III. Une projection sereine vers l'avenir d'un territoire qui ne va pas être en déprise totale ou aux prises avec un développement incontrôlé.

Ils se vivent loin mais pas à l'écart des grands centres urbains comme *"Montpellier, Toulouse, Clermont"* auxquels ils peuvent recourir de manière exceptionnelle puisque *"si on trace un cercle imaginaire on voit que la Lozère est au milieu, c'est-à-dire que pour tout ce qui est magasins, médical, si besoin on a le choix entre toutes ces villes"*. Leur principale échelle de référence pour leur vie quotidienne reste très locale du fait du maintien des services essentiels dans les différentes communes : *"On est dans un village, Villefort, où il y a des, quand même tout, il y a les écoles, il y a un collège, il y a la pharmacie, il y a des médecins, etc., il y a des crèches, il y a tout plein de magasins, des restos, et tout ça, en pleine forêt de châtaigniers"* notamment en ce qui concerne les soins médicaux, *"Au niveau des spécialistes, que ce soit pour les yeux, que ce soit pour les oreilles, on a ce qu'il faut aussi."* Cette présence de tout ce dont ils ont besoin au quotidien fait du local leur principale échelle de référence quotidienne, les grands centres urbains hors département représentent leur deuxième référence pour les besoins plus exceptionnels. L'échelle intermédiaire que représente Terres de Vie en Lozère n'est pas identifiée à leurs yeux et ne revient que très rarement lors des entretiens.

Ils sont conscients des **atouts économiques du territoire**. **L'agriculture déjà mentionnée mais aussi** *"le monde de l'industrie qui est relativement présent sur ce département"*, le secteur médico-social avec *"des structures accueillant des personnes handicapées. Il y en a beaucoup en Lozère, ici ils ont créé un foyer de vie qui a permis d'embaucher du personnel, c'est bien ça."*, **"le tourisme**, qui se développe, pour moi de plus en plus" et **"les emplois qualifiés, de public, ou semi-public** c'est-à-dire les hôpitaux, les services, tout ce qui est l'accès aux soins, éducation, y compris les services juridiques, et judiciaires, c'est important de garder des tribunaux de proximité, que ce soit les tribunaux de commerce, de prud'homme." Ils voient aussi un avenir dans les *"métiers de l'artisanat, parce qu'il y a de l'artisanat aussi, aux métiers du bâtiment. Il faut vraiment développer tout ce domaine-là, pour donner aux gens l'envie de rester."*



Ils souhaitent ainsi **miser avant tout sur les ressources déjà présentes sur le territoire**, notamment naturelles : *“on pourrait s'appuyer aussi sur les énergies vertes, nous avons un grand territoire forestier. Exploiter ce potentiel-là de verdure et, l'accroître, et ça permettrait de mettre la Lozère carrément dans le coup.”*

Ils sont donc dans une approche du développement très concrète sans réelle forme d'utopie mais consciente des forces qui sont présentes sur le territoire qui *“a su garder des espaces préservés carrément cruciaux par rapport à l'évolution écologique actuelle. Donc ça reste un point très fort, et j'espère qu'on va pouvoir le garder pour l'avenir. Dans vingt ans, on sera le top du top de l'excellence, de l'évolution, et de l'économie écologique.”* Ils veulent donc que ce développement s'appuie sur ces forces déjà présentes, parfois historiquement sur le territoire : *“On n'a pas attendu qu'il y ait des problèmes de réchauffement climatique pour préserver notre territoire. Je crois que nos ancêtres nous l'ont inculqué, on a toujours été très attentifs à ça, et on se dit on pourrait presque devenir un laboratoire de ce qu'il faut faire, pour préserver l'environnement, puisqu'on a su le faire, peut-être plus qu'ailleurs.”*

Ils souhaitent que ce projet de développement ne **reproduise pas les erreurs commises sur d'autres territoires et par le passé**. Pour eux, **le retard de développement qui pouvait être ressenti est aujourd'hui une chance puisqu'il permet de bifurquer** pour s'adapter aux nouveaux enjeux de l'époque : *“on pourrait presque devenir un laboratoire de ce qu'il faut faire, pour préserver l'environnement, puisqu'on a su le faire, peut-être plus qu'ailleurs”*. Certains perçoivent même cette **situation comme un avantage qui peut permettre au territoire de se placer à la pointe de nouveaux modes de développement** où *“Mende resterait une commune un peu enclavée dans un territoire bien spécifique, mais malgré tout, paradoxalement, toujours assez ouverte sur un avenir à la pointe”*. Voire qui deviendrait un exemple à l'échelle nationale et européenne : *“Je pense que ce territoire va être l'avenir de la France, c'est un territoire qui pour moi peut amener la France à retrouver le bonheur, parce que en fait ici on est heureux.”*

Pour ce faire, un certain nombre d'entre eux **pointent la nécessité de s'ouvrir aux nouvelles idées** qui peuvent exister, de *“prendre exemple sur des choses qui marchent, sur des choses qui ont déjà été faites”* ailleurs, de voir *“comment ont fait les autres départements qui étaient dans notre situation pour arriver à passer un palier économique”* ou qui sont importées par les nouveaux arrivants. Cela nécessite de **poursuivre l'ouverture déjà à l'œuvre** et de **s'appuyer sur de nouvelles manières de travailler pour les élus** : *“C'est une histoire de mentalités, où il faut vouloir accepter que d'autres personnes viennent sur notre territoire. Je pense que la personne qui arrive dans notre pays, elle arrivera à faire émerger quelque chose. Mais il faut que les mairies veuillent s'investir. Quand on arrivera à changer ça, on va être un endroit qui va fleurir davantage, qui va s'ouvrir davantage, où il y aura une possibilité peut-être de faire d'autre chose”*.



IV. Un modèle de développement qui s'articule entre le local et le département et qui nécessite une organisation des élus pour porter un projet collectif et obtenir les soutiens nécessaires auprès de l'Etat

Pour les habitants, l'échelle départementale est bien identifiée et continue à constituer le niveau pertinent pour définir et porter des projets. Ils attendent ainsi que *“chaque réflexion menée au niveau d'une communauté de communes, ait sa réponse sur le département”*. Ils attendent donc des élus qu'ils *“travaillent pour la Lozère, et pas seulement pour leur commune : admettons que telle idée sorte dans une communauté de communes, elle peut sûrement être adaptable à tout le territoire de la Lozère et du coup que l'on développe tous ensemble la Lozère, et pas qu'une partie de la Lozère.”*. Ce qui sous-tend ces attentes, c'est de faire en sorte que les communes ne se mettent pas en concurrence, *“de ne pas se tirer dans les, dans les pattes, plutôt que se tirer les uns sur les autres”* pour au contraire **aller dans la même direction** : *“il vaut mieux se serrer les coudes et avancer tous ensemble”*. Il faut *“arriver à ce que les communes se soudent parce que là on est trop chacun de son côté, à faire son projet, il faut réunifier tout ça”*. **Il est donc nécessaire de se rassembler autour d'éléments communs pour pouvoir porter le modèle de développement et se donner les moyens de le réussir.**

Il s'agit à la fois d'**appuyer le projet de territoire mais aussi d'aller récupérer les investissements et soutiens** nécessaires à celui-ci. Les habitants voient en effet comme une menace le désengagement de l'Etat dans les territoires ruraux en termes d'investissement et de services publics : *“ce qu'il ne faut pas perdre, c'est tout ce qui est les emplois qualifiés de public ou semi-public, c'est-à-dire les hôpitaux, les services, tout ce qui est l'accès aux soins, éducation, y compris les services juridiques et judiciaires, c'est important de garder des tribunaux de proximité, que ce soit les tribunaux de commerce, de prud'homme”*. Ainsi, au-delà de la mise en cohérence du projet de territoire, c'est la possibilité de peser collectivement de manière plus forte pour obtenir le soutien nécessaire qu'ils pointent, *“d'aller chercher au niveau région, ou au niveau supérieur, parce que nos moyens internes à nous, sont insuffisants. On est un département qui est quand même assez grand, mais il est peu peuplé, donc ne serait-ce que pour entretenir le réseau routier ça coûte assez cher, on est un peu limités par nos moyens”*.

Ils défendent le fait que l'émergence de ce **projet commun, sa mise en cohérence ainsi que les possibilités de négociation avec l'Etat doit passer par une écoute de tous les habitants** pour identifier *“le besoin, ce qui est vraiment au cœur du village, au cœur de cette envie de faire bouger les choses. Et qu'ils sachent surtout écouter et après entendre et de là en tirer effectivement des leçons. Je pense qu'un élu n'est jamais autant meilleur que quand il va sur le terrain et qu'il se rend compte des choses.”* Et notamment *“d'écouter la jeunesse, savoir ce qui leur manque, savoir ce qu'il faudrait demander, développer. Ici on se sent assez délaissés du reste du monde et que si on écoute toujours les mêmes vieilles personnes, le territoire n'avancera pas, le territoire va peut-être redevenir ce qu'il était il y a cent ans, mais*



il n'avancera pas" et "d'écouter aussi les nouveaux, qui arrivent, eux aussi ils ont le droit à la parole, parce qu'ils peuvent avoir des idées que n'ont pas des gens qui vivent ici depuis quatre-vingt ans. C'est, c'est comme ça qu'on construit, qu'on va de l'avant."

Ils ont aussi **confiance en leur capacité à être partie prenante de cette transformation et à participer pleinement au projet de territoire** parce que *"les gens sont attachés à leur territoire. Et que les gens ne vont pas partir, et qu'ils veulent que ce territoire garde ses richesses, et que vraiment les gens puissent profiter de ces richesses. Nous l'été on se démène, pour qu'il y ait des touristes, et qu'ils se plaisent, ici, par exemple."* Ils mettent notamment en avant la création d'activités sur le territoire, en partie portées par les nouveaux arrivants : *"on a des gens qui arrivent de toutes régions, donc ça fait un brassage de population, et ces gens sont aussi porteurs de projets. C'est-à-dire qu'il y a des jeunes par exemple, qui viennent de s'installer sur une petite commune à côté de Grandrieu, qui vont se lancer dans la permaculture, et qui vont faire que peut-être il y a aura une revitalisation de ce pays, mais d'une manière peut-être différente de ce qu'il est aujourd'hui."* **Ils sont déterminés à travailler avec les élus** pour aller vers ce développement-là, l'idée étant *"de donner confiance aux porteurs de projets, qu'ils soient locaux qu'ils viennent de l'extérieur, et puis ça va sécuriser les projets."*

Si ces éléments **sont fondamentaux à leurs yeux pour concevoir le projet de territoire, il conditionne aussi le maintien des nouvelles populations sur place** : *"Une écoute plus attentive aux volontés et aux projets des gens qui viennent s'installer ici, pour moi ça me paraît essentiel, parce que on s'épuise, on s'épuise et c'est une lutte pour faire entendre ce que l'on a envie de faire et de créer. Si on continue de freiner ça va continuer à stagner au niveau culturel, au niveau économique, au niveau politique et les gens vont continuer à s'épuiser."*

Conclusion

Ce qui ressort donc, c'est une **certaine sérénité pour l'avenir de ce territoire** qui possède un grand nombre d'atouts qui peuvent lui permettre d'éviter une déprise démographique trop importante grâce à l'arrivée de nouvelles populations qui portent des projets. **Ils n'attendent cependant pas se reposer sur ces acquis mais pensent au contraire qu'il faut miser dessus et s'y appuyer pour trouver un modèle de développement spécifique** permettant d'affirmer la modernité du territoire et sa capacité à être en prise avec les enjeux actuels.

Les éléments issus de cette concertation, qui vise à incarner la vision et la parole des habitants du territoire, doivent permettre de hiérarchiser les priorités partagées par les habitants et d'avoir en main les éléments d'arbitrage sur les grands enjeux politiques du territoire, notamment en termes d'accueil des nouvelles populations et de mode de développement.